

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 26 avril 2023 à 18h00 au CCM
Openbare zitting van woensdag 26 april 2023 om 18u00 in het GCM**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Merci. C'est simplement pour annoncer que je remplace Dirk De Block comme chef de fraction du PTB.

Mme la Présidente :

On en prend note.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative au logement.
Gemeentesecretariaat - Burgerinterpellatie over huisvesting.**

Mme la Présidente :

Alors les citoyens qui se sont inscrits pour parler de la situation du logement, vous pouvez vous asseoir au pupitre qui est là. Alors bonjour Madame, soyez la bienvenue. Je vais juste rappeler en deux mots le règlement d'ordre intérieur que tous les conseillers doivent suivre. Théoriquement, on a quinze minutes par interpellation. Ça veut dire l'ensemble de la question et des réponses. C'est très peu. Donc le principe est celui-là, vous allez intervenir. Chacun des chefs de groupe peut choisir d'intervenir à raison de trois minutes. Puis le collègue répond et pour finir l'interpellant citoyen a le dernier mot et a encore un droit de réplique de trois minutes. D'accord ?

Je donne la parole à l'interpellante citoyenne.

L'interpellante citoyenne :

Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs les échevins, Madame la bourgmestre, Merci.

Je vous interpelle aujourd'hui, en tant qu'habitante de Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi en tant qu'assistante sociale de la Maison de quartier Bonnevie et relayant l'inquiétude des membres du Conseil consultatif du logement de Molenbeek.

Les différentes associations de terrain n'arrivent plus à répondre aux Molenbeekois dans leurs difficultés face aux questions du logement. Le fil conducteur de ces questions est que les Molenbeekois ne peuvent plus se loger ou se reloger à Molenbeek. Mesdames et Messieurs les échevins ainsi que madame la bourgmestre en ont les échos lors des permanences pendant lesquelles la population est reçue.

Nous sommes dans un constat d'échec et d'impuissance. Molenbeek n'arrive plus à loger ses habitants, qu'ils soient travailleurs, chômeurs, titulaires d'un revenu ou bénéficiaires du RIS.

Nous savons que le logement ne dépend pas uniquement des autorités communales. Pourtant, vous avez un certain pouvoir permettant d'agrandir le nombre de logements dans notre commune, mais aussi de déterminer le type de logement qui existera sur le territoire communal.

Les leviers déjà en votre possession, utilisés à bon escient, pourraient se révéler efficaces afin de garantir un accès au logement pour les Molenbeekois.

Nous vous exposerons quelques exemples d'outils qui sont à votre disposition. Ensuite, nous vous demanderons, Mesdames et Messieurs les conseillers, de vous engager à prendre une motion.

Le premier outil concerne les charges d'urbanisme. Le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale laisse la possibilité aux demandeurs de permis de choisir entre la réalisation en nature de la charge ou le versement d'une somme d'argent qui sera utilisée pour financer des infrastructures ou équipements publics. Ceci évoluera sûrement dans le goût de Living mais nous demandons néanmoins que le Conseil décide qu'à chaque permis d'urbanisme introduit relatif à des logements, les charges d'urbanisme soient réclamées en nature et que ce montant soit affecté à la création de logements publics communaux, logement sociaux ou à finalité sociale.

Nous sommes bien conscients que les charges sont une manière d'apporter de l'argent à la commune et que ça permet la réfection des voiries, la création d'équipements et tout ça. Cependant, nous vous demandons de développer cela via les différents subsides et appels à projets et de privilégier la création de logements pour augmenter le nombre de logements à caractère social. Bien évidemment, pour tout ce qui est permis d'urbanisme pour les bureaux, là vous faites ce que vous en voulez, on ne vous demande rien.

Le second outil est le droit de gestion publique. Dans le cadre du plan Urgence logement, la commune de Molenbeek-Saint-Jean s'est engagée à appliquer le droit de gestion publique.

Nous tenons à attirer votre attention, chers membres du Conseil, sur le fait que le profil des petits propriétaires bailleurs molenbeekois tend à disparaître au profit des sociétés d'investissement, car ils n'ont plus les moyens de rénover leurs logements. Lancé une vaste campagne communale où l'on propose la mise en application sur base volontaire du droit de gestion publique serait bénéfique. D'une part, vous augmenterez le nombre de logements, d'autre part, c'est une aide à conservation du patrimoine des petits propriétaires.

Nous demandons que le Conseil garantisse l'inscription au budget 2023, 2024 et 2025 des moyens nécessaires à l'application de ce droit de gestion publique.

Nous demandons que soit prévu une campagne communale d'information sur le droit de gestion publique.

Pour rappel, à terme, cette opération est sans conséquences budgétaire car l'administration peut se rembourser sur les loyers perçus.

Alors malheureusement, on avait prévu de faire cette interpellation au mois de mars. Donc sur le vote des budgets, on est en retard. Mais voilà on a des bonnes nouvelles à vous annoncer sur ce segment.

Le troisième outil est le système de taxes communales qui est un incitant pour les propriétaires à remettre leurs biens occupés et/ou insalubres sur le marché de la location.

Cependant, le processus est long et inefficace. Il n'est même pas toujours à la remise du bien sur le marché locatif et de plus, si un propriétaire a les moyens de laisser un logement vide et de ne même pas s'adresser à une agence sociale pour le remettre en location – il est permis de supposer qu'il a les moyens de contester, de payer les taxes voire les amendes.

Nous demandons une systématisation de la taxation des biens et logements vides et insalubres et de garantir les moyens d'assurer le processus de perception jusqu'au bout. De plus, la récupération de ces taxes permettrait de couvrir des frais de personnel à la récupération de sorte que ces opérations seraient neutres au niveau budgétaire.

Le quatrième outil à votre disposition, chers membres du Conseil, c'est l'action en cessation. Celle-ci a déjà été utilisée une fois par Molenbeek-Saint-Jean en 2017. C'est un outil juridique prometteur pour les cas les plus graves et s'adresse aux propriétaires de mauvaise volonté, laissant leurs logements vides depuis plusieurs années. Ce dispositif est d'ailleurs l'une des actions inscrites et renforcée dans le plan urgence logement.

D'autres moyens contraignants sont également dans vos mains : la procédure de saisie immobilière lorsque les propriétaires ont été condamnés à payer des astreintes ou d'autres montants à la commune mais qu'ils ne paient pas, voire dans certains cas l'expropriation pour utilité publique ou encore la réquisition d'immeubles prévue par l'article 134 bis de la nouvelle loi communale.

Nous nous retrouvons face à une fine financiarisation des biens molenbeekois. Le logement perd son sens premier : loger des personnes. Il n'est plus qu'un bien financier que l'on conserve en vue de le revendre ultérieurement.

Nous demandons que la politique molenbeekoise en matière de logements vides inclue une systématisation des actions en cessation pour les biens inoccupés, (sauf à faire valoir des circonstances exceptionnelles) afin de remettre ces biens sur le marché.

Le cinquième outil communal est une politique concertée et stratégique de recherche de subsides. Nous savons qu'il est possible de faire subsidier l'acquisition et la rénovation de logements à 85% ou 95 % de sa valeur. Il est indispensable de s'assurer également du bon entretien et de la gestion future de ce foncier.

Nous demandons que la priorité de recherche de subsides relatifs à la bonne gestion du foncier public soit donnée aux subsidiés logés actuellement en charge de subsides d'acquisition.

Nous demandons, dans la gestion financière et budgétaire communale, des mises en réserve systématiques sur des comptes particuliers de sommes pour les entretien et rénovation dus à la vétusté des logements communaux. Ceci serait une gestion « en bon père de famille », ou si vous préférez une gestion « prudente et raisonnable ».

Nous vous demandons de vous concentrer sur les budgets spécifiques à la rénovation du bâti afin qu'en 2040, toutes les propriétés communales aient un PEB C+, comme demandé par l'ordonnance encadrant Révolution.

À cet effet, il s'agit de s'assurer que les cahiers des charges relatifs aux travaux éligibles aux primes correspondent aux fiches techniques. C'est pour cela qu'on demandait qu'entre 5% et 15 % des subsides soient inscrits aux budgets 2023, 2024 et 2025.

Je comptais vous parler de l'action Housing Action Day, mais voilà, la manifestation s'est déjà déroulée.

Les loyers grimpent de 20 % tous les dix ans, inflation comprise depuis 1985 dans la Région de Bruxelles-Capitale. Si les associations et services communaux liés au logement sont assiégées de demandes, c'est principalement à cause de cette hausse de prix. Elle oblige les familles à consacrer une part toujours plus importante de leurs revenus à leur loyer ou remboursement de leurs prêts. Nous savons qu'une grille de loyers est difficilement applicable à l'échelle communale, c'est pourquoi nous vous demandons un soutien symbolique.

Nous demandons que le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean soutienne, par motion, un encadrement des loyers selon la grille des agences immobilières sociales en Région de Bruxelles-Capitale.

Mme la Présidente :

Merci madame, merci beaucoup.

Alors je pense que de nombreux chefs de groupes vont vouloir intervenir sur ce sujet important pour notre commune.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Ce type d'interpellation devient de plus en plus récurrent chez nous, ici à Molenbeek. Et Madame, je tiens à vous remercier, vous, ainsi que les personnes qui vous accompagnent. Et je suis content que vous représentiez la maison de quartier Bonnevie qui est une institution ancienne sur Molenbeek, avec laquelle j'ai des relations qu'on peut appeler de charnelles. C'est une association à laquelle j'ai appartenu il y a plus de 40 ans déjà, donc ça ne nous rajeunit pas tout ça. Néanmoins, Madame, à travers votre interpellation, vous avez brossé un peu la situation catastrophique en matière de logement et vous avez proposé une série de pistes, de solutions, une série de pistes qui, pour moi, relèvent de la compétence prioritairement de la Région bruxelloise. Je ne dis pas que ce n'est pas possible de les implémenter au niveau communal, mais la Région est mieux outillée pour mettre en place des politiques d'ailleurs qui ont déjà été initiées, comme l'encadrement des prix des loyers par exemple.

Alors, pour déjà commencer au niveau de Molenbeek, à mettre en place certaines de vos propositions, il faut d'abord que le collège soit capable de gérer correctement la commune, ce qui n'est pas le cas. Vous parlez de prendre en charge par exemple le droit de gestion publique. Il faut d'abord que la commune de Molenbeek soit bien gérée pour s'occuper des biens d'autrui. Il faut d'abord que la commune montre l'exemple à travers son patrimoine, que ce soit au niveau des logements sociaux. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous avons à travers la commune, des dizaines et des dizaines d'appartements qui sont inoccupés, dont certains depuis quatre ou cinq ans. Je parle aussi des propriétés communales où nous avons à peu près 350 appartements certains, mais deux ou trois ans avant d'être rénové, ce qui est vraiment problématique. Nous ne sommes pas un exemple pour la société civile, nous ne sommes pas un exemple malheureusement. Alors temps en temps, on va couper des bandeaux ou des rubans pour montrer qu'on a mis en place l'un ou l'autre projet, mais ce n'est pas suffisant pour faire face à la demande croissante des logements. Vous avez rappelé 45.000 familles qui attendent en Région bruxelloise. C'est inadmissible. Mais il ne faut pas non plus qu'on accepte que Molenbeek soit le réceptacle de toutes ces demandes. Il ne faut pas que Molenbeek accueille toutes les demandes de logements sociaux.

Je rappelle que Molenbeek est la commune en Région bruxelloise qui a le plus haut taux de logements sociaux et donc ce qu'il faut faire, et là, les parties qui sont ici en face de moi sont représentés à la région, c'est imposer aux autres communes du Nord, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, de travailler sur une meilleure mixité. Ça, ce serait la priorité des priorités où là il y a du foncier, où là il y a des possibilités de pouvoir mettre en place et de construire du logement. Moi, je suis partisan du logement mixte plus que du logement social, où on va mélanger des citoyens qui viennent de tous les horizons sociaux, de tous les horizons socioéconomiques et je crois que c'est préférable pour notre ville/région.

Alors moi, ce que je souhaiterais, évidemment, c'est qu'une partie de vos revendications soit rapidement mise en œuvre, c'est à dire lutter déjà contre les marchands de sommeil, lutter contre les immeubles abandonnés sciemment par certains propriétaires pour faire de la spéculation. Et on sait qu'il y en a un certain nombre. Mais pour cela il faut un certain courage politique de la part du collège. Et malheureusement je pense qu'il faudra encore attendre avant que des choses concrètes, se concrétisent.

Donc, madame la Bourgmestre, avec votre équipe, je vous invite évidemment à prendre en considération certaines choses réalisables au niveau local et de faire le nécessaire. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

Dhr. Vancauwenberge :

Oui, je remercie l'intervenante pour son intervention parce que elle met ici sur la table un problème vraiment hyper important et en plus vous venez avec des solutions qui au moins méritent d'être débattues.

Donc on sait que la situation, elle est vraiment très critique pour beaucoup de gens, des prix abusifs, la qualité qui ne suit pas, c'est une des causes principales de la pauvreté qui grandit donc avec les prix de l'énergie, etc. Donc beaucoup de Bruxellois et de Molenbeekoïses, ont déjà quitté la ville, ils ont plus le droit à la ville. Vous vous rendez compte? On est dans un pays les plus riches du monde. Il y a des gens qui ne savent plus se permettre de vivre dans cette ville. Alors la raison, évidemment, c'est qu'on a donné les clés aux promoteurs immobiliers qui construisent, etc. Mais ils construisent ce qui rapporte le plus et ce ne sont pas des logements pour des gens, des travailleurs ordinaires, avec un revenu normal. Donc ils sont surtout occupés avec leur rôle pour trouver le maximum d'argent. Pourtant c'est possible de faire autrement. Et donc il y a en Europe, on a la ville la plus agréable dans le monde et c'est Vienne. Une des caractéristiques de Vienne, c'est que c'est la ville même qui possède le plus grand parc immobilier et peut ainsi influencer les prix et la qualité du logement.

Vous demandez une chose très concrète c'est une motion pour l'encadrement des loyers. Avec le PTB, on est 100 % d'accord avec ça. Je pense que c'est vraiment une nécessité et une urgence. Le point positif, c'est que la secrétaire d'Etat à la Région, elle a dit qu'elle était pour aussi. Je l'ai entendu dire il y a quelques jours ou quelques semaines. Le problème, c'est que son parti le disait déjà avant les dernières élections en 2019. Mais entretemps, il y a très peu qui a évolué malheureusement. Mais les choses ont quand même bougé un petit peu et c'est notamment grâce à des associations comme la vôtre qui sensibilisent les gens, qui proposent et qui mobilisent les gens. Donc les lignes ont un peu bougé, mais vraiment pas assez et beaucoup trop lentement. En tout cas pour une motion comme ça, vous pouvez compter sur nous aussi pour votre autre solution, les charges urbanistiques, par exemple la

Tour et Taxi, on avait prévu des logements sociaux imposés aux promoteurs. Finalement, on n'a rien fait, donc on a laissé tomber. Il n'y a rien. Maintenant, pour les logements qu'ils veulent construire maintenant, j'ai vu qu'on prévoit 10 % mais donc votre action est importante, je dirais continuons et continuez et on va faire bouger les choses pour rendre Molenbeek plus habitable.

Mme la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, Madame la présidente. Je remercie naturellement l'intervenante et tous ceux à qui s'intéressent ce problème, entre guillemets, sociétal. Je pense qu'effectivement, l'un des premiers pas de la précarisation réside dans le fait d'avoir un toit ou pas. Aujourd'hui, on a vu les prix de l'énergie augmenter, des denrées augmenter. Et aujourd'hui plus qu'hier, l'enjeu du logement est pour ma part un enjeu prioritaire. Je vous remercie parce que vous venez avec des propositions. Vous ne venez pas uniquement avec des constats, mais avec des propositions. J'espère qu'ils vont être entendus et j'espère surtout que les politiques et effectivement je rejoins mon collègue quand il met en avant le fait que la région a une grande part de responsabilité sur la situation par rapport à cette situation qui persiste. Elle ne date pas d'hier. Il y a un plan, il y a le fameux plan Canal qui longe la ceinture et qui contourne notre belle ville. Un plan qui a vu à travers le temps une gentrification. Qui dit gentrification dit augmentation de loyers. Je sais que beaucoup de partis politiques ici présents ont dénoncé cela à de nombreuses reprises, mais malheureusement pas suffisamment dans la mesure où ce plan ne s'est jamais arrêté. Si on doit faire la comparaison avec les autres villes, comme d'accoutumée, la quasi-majorité des politiques font, quand on pense au prix du loyer à Paris, à Londres, à Amsterdam, aucune commune dans celle que j'ai citée, aucune ville dans celle que j'ai citée pourrait avoir un prix, on va dire un loyer abordable à cinq minutes du centre. C'est impossible dans ces villes-là. Impossible. Et ce qui s'est passé de manière systématique, c'est, pardonnez-moi l'expression, parce que je pense que c'est assez grave. Il y a une sorte de nettoyage de la population la plus précarisée pour pouvoir mettre en place, entre guillemets, une population qui peut payer des taxes. L'objectif ici présent, c'est de pouvoir s'en rendre compte et travailler ensemble pour veiller à faire en sorte d'arrêter cette machine maudite qui vise à faire en sorte de nous faire dégager à travers l'augmentation des taxes ou même la création de nouvelles taxes qui visent à faire en sorte in fine, de permettre, entre guillemets, à certaines têtes pensantes de pouvoir laisser place à une autre population. D'où la raison pour laquelle je soutiens naturellement cette volonté de dénonciation et cette volonté de propositions. Et je suis sûr qu'ici présent, le collège va l'entendre et j'imagine, va faire des propositions également. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci Madame le Bourgmestre. Merci beaucoup pour votre interpellation. Vous avez raison, c'est un des premières préoccupations que nous avons, d'abord, c'est d'avoir un toit. Je pense que si on n'avait pas de toit, le reste c'est un peu plus compliqué. Evidemment, avoir aussi la santé, mais le toit va en premier.

Chaque fois qu'on parle dans ce conseil pour améliorer la qualité de vie à Molenbeek, la plupart du temps, on pointe du doigt aussi les risques qu'on peut avoir au niveau de la gentrification. Ce sujet revient tout le temps et au sein de ce conseil, on est souvent tous d'accord qu'on doit faire attention à ça. Juste prendre un exemple. Je sais que ce n'est pas sur la commune de Molenbeek, mais qui est juste à côté Actuellement on est en train de parler du permis d'urbanisme concernant Tours et Taxis, vous avez vu, c'est juste en face, vous avez le nombre de logements qui sont construits. Il n'y en a pas un seul qui est un logement au moins social. Et là on va encore agrandir et il n'y aura sûrement pas de logement social. Donc on doit faire extrêmement attention.

Alors, parmi les propositions que vous nous proposez, nous sommes évidemment d'accord avec l'ensemble. Donc, en ce qui concerne les charges d'urbanisme en nature, oui, bien sûr, droit de gestion publique pour le petit propriétaire bailleur au profit des sociétés de gestion, oui, bien sûr taxe sur les multiples propriétaires, évidemment que oui, action en cessation, oui, budget spécifique des logements sociaux, des rénovations de budget spécifiques, des logements sociaux grâce aux résolutions bien sûr et ce n'est pas uniquement pour les propriétaires qui ont vraiment les moyens, mais aussi les logements sociaux ont besoin aussi, vraiment en priorité, une grande action de rénovation.

Evidemment, vous vous rendez bien compte qu'on était dans l'ancienne législature, en tant qu'Ecolo, on avait l'échevin du Logement qui avait déjà travaillé beaucoup sur les logements qui étaient inoccupés et insalubres. Mais cette fois ci, nous sommes dans l'opposition. Et effectivement, ce soir, donc, toutes les propositions que vous nous avez citées, nous reviendront évidemment avec des motions au-dessus. Je pense qu'ici il y a quand même pas mal de partis politiques qui sont d'accord et on peut se mettre d'accord en tout cas de pouvoir travailler au-dessus. Mais par contre, je dirais que ce soir c'est surtout au collège de pouvoir s'exprimer et surtout Monsieur Mahy qui est quand même qui est l'échevin du logement et je suis certain qu'il était très attentif à vos propositions et qu'il viendra sûrement avec des bonnes nouvelles comme disait madame la bourgmestre. En même temps je précise aussi qu'il y a avec tout ce que vous avez citées, il y a encore aussi d'autres types de solutions qui peuvent aussi exister, comme les communautés qui se trouvent aussi au niveau du canal et aussi par exemple pourquoi pas aussi de créer des coopératives pour la construction des logements. Donc voilà, il peut y avoir encore aussi d'autres solutions. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu et merci d'avoir respecté le temps de parole.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame la présidente. Merci, madame et à travers vous, merci aux signataires qui viennent nous déposer une interpellation importante. La demande de logement social, elle est criante à Bruxelles mais également à Molenbeek.

Effectivement, 50.000 personnes sont en attente d'un logement social. En réalité, à Bruxelles, on n'a pas suffisamment de logements sociaux. Si on compare et ici j'ai quelques chiffres, à Amsterdam, on a 48 % de logement social ou public et à Bruxelles, on a que 8 %. Ça pose effectivement un vrai problème.

Ensuite, certains ont parlé de la région. C'est à la Région effectivement, de faire avancer le sujet, les socialistes, que ce soit la Secrétaire d'Etat en charge du logement ou le ministre président, se battent. Je vais vous donner deux exemples. Par exemple, la friche Josaphat à Schaerbeek. Il y a des possibilités de préserver la biodiversité et de construire du

logement social, mais certains n'en veulent pas. Ou encore un autre, le Champ de cailles à Watermael-Boitsfort. Là, il y a la possibilité de construire parce qu'à Molenbeek, on a plus de terrains et ça a été rappelé.

Par contre, et là c'est intéressant, c'est que vous parlez d'un dispositif qui est le droit de gestion public qui permet en réalité à un opérateur public de pouvoir temporairement prendre en charge un logement inoccupé ou insalubre et de le mettre en location pendant une durée minimum de neuf ans. Comme on n'a pas suffisamment de terrains, ça peut être une possibilité, effectivement, mais je pense que l'initiative doit venir en particulier de la région. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, Madame la présidente. J'ai entendu tous mes collègues et je crois qu'il y a certaines choses qui doivent être comprises par tout le monde, parce que le nœud de la guerre, c'est le financement. Et donc, à partir du moment où on parle de financement, cela veut dire qu'on va connaître le cycle économique qui se passe au niveau du logement social. Vous avez des taxes qui sont levées dans la Région Bruxelles-Capitale. Ces taxes sont réparties dans les différents projets qui sont, donc la région lève des taxes et à partir du moment où ils ont levé ces taxes, ils ont une somme d'argent qu'ils vont répartir sur les différents projets. Ils vont financer la SLRB et avec cet argent la SLR B a la possibilité de l'engager soit dans de nouveaux projets, soit dans des projets de rénovation de bâtiments. Mais ce qui veut dire que chaque année, ils reçoivent une certaine somme qu'ils vont pouvoir engager et qui est valable pour toute la Région de Bruxelles-Capitale et pas simplement pour la commune de Molenbeek. Ça, vous en doutez, je suppose. À partir du moment où on veut développer plus de logements, on a un petit peu un cercle vicieux qui va se mettre en place parce qu'augmenter le nombre de logements, ça veut dire qu'on va devoir augmenter également l'entretien global des choses. Ce qui veut dire qu'une partie de cette somme va automatiquement être prise pour pouvoir s'occuper de cet entretien. Et vous le savez puisque vous l'avez bien mis en avant. Il y a aujourd'hui énormément de logements qui ne sont pas en état que pour être habiter correctement, même au sein des agences de logement comme le logement molenbeekois ou autre. Et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, ils ont eu beaucoup de projets qui ont été lancés justement pour permettre la rénovation des appartements, l'agrandissement des appartements avec le nombre de chambres, etc. pour répondre aux demandes qui existent. Mais comme cela a été dit également sur la commune de Molenbeek, il y a plus de terrains qui soient disponibles que pour pouvoir commencer à lancer de grands projets. Et comme l'a fait remarquer Monsieur El Khannouss, les possibilités qui existent, c'est la mixité. Mais la mixité doit être acceptée par des communes qui aujourd'hui ne font pas l'investissement nécessaire que pour installer du logement social. Si ça se faisait, il faudra aussi que les personnes qui souhaitent un logement acceptent d'aller habiter dans ces communes-là. Parce qu'ok, on sait très bien qu'ici, par exemple, dans la commune, nous avons des types de commerces qui correspondent à la population que nous avons. Ces types de commerces n'existent pas de ce côté-là et donc ça voudrait dire qu'il faudrait recréer un système économique complet. Donc la problématique du logement ne se borne pas simplement à construire des appartements ou des maisons qui vont être mis à un régime social, mais également offrir la possibilité d'un développement économique qui va correspondre aux personnes qui se trouvent là-bas, parce qu'il va falloir le pouvoir leur donner la possibilité d'acheter des produits à un certain prix qu'ils savent payer. De l'autre côté, il y a un autre élément qui est important également, c'est qu'au niveau de la commune de

Molenbeek-Saint-Jean, à partir du moment où vous avez les personnes qui sont aujourd'hui dans le logement social sont également pour une partie des personnes qui émergent à des aides sociales comme le CPAS, etc. et ça, ça vient du budget communal aussi. Et donc au plus on va augmenter le nombre de personnes qui vont se retrouver dans des logements sociaux alors que nous sommes déjà très haut, le plus haut de la région, eh bien on va encore devoir dépenser plus dans d'autres organismes pour les aider. Et donc là, quelque part, comme cela a été dit, la décision et la possibilité d'aider se trouve dans les mains de la région.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch

Alors au niveau du collège, on va être plusieurs à vous répondre parce que c'est une thématique d'abord très importante et ensuite de manière tout à fait correcte vous l'avez abordée avec plusieurs axes qui en fait sont le travail de plusieurs échevins.

Donc je sais déjà que, évidemment, Monsieur Mahy, comme échevin du logement, va intervenir. En ce qui concerne l'affectation des charges d'urbanisme, L'échevin Gjanaj, pour l'urbanisme va intervenir. Il est possible aussi qu'au cours de la discussion, l'échevin des Finances souhaite intervenir. Et pour finir, il est possible que je clôture, en fonction de l'appréciation que je ferai des différentes réponses et essayer d'être le plus complet possible par rapport à votre réponse.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Merci d'abord pour votre interpellation très très très ciblée et très très précise. Alors je ne prétends pas que je vais être complet parce que vous avancez beaucoup de thèmes qui peuvent constituer un ordre du jour, d'une journée complète, de conférences débats. Donc on ne va pas avoir le temps de le faire. Je vais essayer d'aborder dans son ensemble toutes les thématiques dont vous parlez.

Alors là, un des premiers conseillers l'a dit la commune possède des pouvoirs, mais tous ses pouvoirs dépendent beaucoup d'un autre pouvoir qu'est le pouvoir de la région. C'est le pouvoir subsidiant principal pour les logements, pour la création de logements, mais également pour les acquisitions et les rénovations de ces logements sociaux. Alors malgré cela, Molenbeek n'a pas à rougir de son bilan, possède plus de 17 % de logements à finalité sociale sur son territoire. Molenbeek a aussi été précurseur dans plusieurs domaines d'action liés au logement, notamment le dispositif marchands de sommeil. Nous connaissons bien tous les leviers dont vous avez parlé.

Alors, si je prends le premier levier, ce sont les charges d'urbanisme. Je ne veux pas empiéter sur le terrain de mon collègue Amet Gjanaj, mais je voudrais simplement rappeler quelques fondamentaux. Les charges d'urbanisme servent à plusieurs choses, mais lorsque nous construisons des logements, lorsqu'un privé construit des logements, ça implique une augmentation de la population et ça implique une augmentation de demandes des services, des équipements tout simplement. Et donc c'est simplement faire l'équilibre entre l'augmentation, cet accroissement et la proposition de nouveaux équipements comme les crèches et les écoles. Et on parle parfois simplement de rénovation d'équipements existants. Donc il faut faire attention de ne pas mettre tous les œufs, dans un même panier. L'argent là-dedans, il faut pouvoir penser un budget global. Il faut savoir que le nombre de bureaux n'augmente pas à Molenbeek. La construction des bureaux, c'est totalement arrêté. On ne construit plus de bureaux, on les réaffecte plutôt et donc on n'a pas cette manne financière de grosses charges d'urbanisme liées à la construction de nouveaux bureaux.

Alors, un deuxième point. Je voulais aussi rappeler que les charges d'urbanisme ont servi dans le passé, notamment pour des opérations que vous plaidez. Je parle notamment du CLT, Indépendance qui a été permis grâce à des charges d'urbanisme. C'était quand j'étais échevin de l'urbanisme on a pris cet engagement et d'autres actions ont été faites après aussi de cette transformation de charge en nature comme vous le dites. En ce qui concerne le droit de gestion publique c'est une vraie question qui s'est décoincée il y a peu. C'est vrai que nous allons inaugurer la procédure du droit de gestion publique d'ici les quelques jours qui viennent. J'ai un dossier de droit de gestion publique que nous allons envoyer vers des propriétaires qui sont restés inactifs par rapport à un logement qui est resté inoccupé. Et donc nous allons quelque part inaugurer cette procédure. Alors, pourquoi on a attendu? C'est parce que le PUL est arrivé. Lorsque nous avons dû négocier le PUL avec la secrétaire d'Etat, nous avons demandé, j'ai demandé personnellement qu'une assistance juridique soit prévue par la région pour ne l'assister dans ses dans ses, dans ses dans ses mécanismes très particuliers et très liés à du droit. On parle surtout du droit des propriétaires de gérer leurs biens et donc je ne voulais pas m'engager dans une procédure de gestion publique à l'aveugle sans soutien juridique de la région. Et comme le PUL est arrivé, nous avons pu obtenir cette contribution de la région. En tout cas nous allons explorer les pistes de droit de gestion publique d'ici les semaines qui viennent, les mois qui viennent, avec ce cas qui est sur ma table et qui va partir d'ici les quelques jours qui viennent. Bien sûr, nous tenons informés de ce droit de gestion publique, mais aussi de l'existence des A.I.S. lorsque nous constatons une inoccupation, lorsque nous écrivons au propriétaire et lorsque nous les taxons, nous leur disons qu'il y a des alternatives. S'ils ne possèdent pas le sou pour rénover ou pour mettre sur le marché leurs biens. Donc tout ceci existe déjà.

Alors le sujet des taxes est un vrai sujet. Donc nous avons des textes, des taxes à la fois sur les inoccupations et sur les insalubres. Les taxes c'est un sujet qui pose vraiment beaucoup de questions en termes d'efficacité parce que le droit nous impose des délais. Nous devons donner un délai de réponse. Nous devons également donner la possibilité aux propriétaires de déposer un recours. Et ça, ça prend effectivement du temps. Et je ne vous parle pas de la suite qui en général, la suite, c'est la procédure en justice et ça, c'est vraiment quelque chose qui est très, très lourd pour une commune, d'assurer toutes ces actions en justice pour défendre quelque part une priorité. Alors, je dois rappeler qu'une taxe, c'est fondamental, parce que vous en parlez dans votre présentation, une taxe est là avant tout pour recueillir de l'argent, pour l'action communale, pour que la commune se donne les moyens de ses objectifs. Ce n'est pas pour poursuivre un objectif comme par exemple une occupation. C'est un élément secondaire. Je veux dire par là que nous ne pouvons pas dire qu'une taxe, le fruit d'une taxe, va aller dans le service qui poursuit l'objectif. Donc, la taxe sur l'inoccupation, le fruit de cette taxe ne va pas servir à payer les personnes qui vont poursuivre une occupation parce que sinon, avec le pauvre fruit que nous avons, nous aurions encore moins de personnes au travail pour cet objectif-là. Donc le budget est vraiment quelque chose de compliqué et ce n'est pas si simple que ça.

Alors l'action en cessation, vous terminez par quelque chose qui est le plus dur. Autant dire vous terminez par quelque chose qui est le plus compliqué. Alors elle a été tentée par le précédent échevin en 2015 je pense. C'était en 2015, plus ou moins. Ça a duré plusieurs années et tout simplement l'action s'est éteinte à la mort de la propriétaire. Ici aussi, je suis en vraie réflexion avec le service la cellule Habitat pour mettre en route cette action en cessation, parce que selon moi, l'arsenal législatif n'est pas encore assez bon. C'est quelque chose dont on va devoir discuter avec la cellule juridique de la région qui nous a été, qui, qui est à qu'elle a pour notre soutien, à la fois pour le droit de gestion publique, mais également pour l'action en cessation, parce que nous n'avons pas beaucoup de ressources pour poursuivre tous les objectifs liés à l'insalubrité, à l'inoccupation et ce genre de dispositif de cessation, on le sent bien, va coûter énormément de temps à nos ressources. Et je veux bien soupeser, parce que si on passe trop de temps là-dedans, nous allons oublier aussi d'autres actions. On n'a pas un nombre de personnes, dans la cellule habitat, indéfini, même si grâce au PUL, nous avons pu

bénéficier dans un premier temps d'un équivalent temps plein pour poursuivre les objectifs du PUL, notamment les inoccupations et je spolie la bourgmestre, ni plus ni moins, en disant tout simplement que nous allons bénéficier normalement d'un deuxième équivalent temps plein. Désolé madame la Présidente. Et donc ceci va renforcer l'action de la commune, parce que nous avons été précurseur dans certaines matières. Nous avons été signataires de ce plan et nous avons mis en route notamment la socialisation. Vous parlez de maîtrise des loyers. Je ne vais pas rentrer dans le débat, je vous le dis tout de suite, parce que la fixation des loyers privés selon une grille AIS, est je pense, une question qui n'est pas encore réglée, n'a pas encore le consensus politique. Alors, le consensus politique dans les communes, même à la région et même dans les pays, il n'y a quasiment pas de cas en Europe qui permet ce genre de dispositif. Je pense qu'aujourd'hui cette fixation des loyers par le public n'a pas toutes les lois en sa faveur et rend la règle illégale au jour d'aujourd'hui. Mais je pense que ça, c'est un débat qui ne doit pas être ici, c'est à d'autres instances. On est sur une échelle macro plutôt que communale.

À côté de ça, je voulais également aborder cela, c'est la recherche de subsides. Molenbeek n'a pas à rougir non plus de sa capacité de recherche de subsides pour créer des logements mais malgré tout la création de logements prend énormément de temps. Ça prend beaucoup de temps, notamment en termes de permis, en termes de recherche de foncier. C'est quelque chose qui est un combat permanent. Et comme l'a dit d'autres conseillers, nous avons fait énormément de choses à Molenbeek. D'autres communes doivent être sollicitées également pour participer à cet effort collectif.

Donc, vous aurez entendu ce soir quand même que nous ne sommes pas sans action. C'est une matière compliquée. Mais je pense vraiment que Molenbeek n'a pas à rougir de son action qu'elle a entrepris depuis de nombreuses années. Je ne suis pas le bâtisseur de toutes ces mesures, mais il faut vraiment qu'on soit positif par rapport à ça. Je pense qu'on ne peut pas remettre en question la volonté d'une commune qui possède plus de 17 % de son parc locatif social. Je pense qu'il faut être de bon compte mais nous continuons à explorer ces nouvelles pistes avec l'aide de la région qui nous permet de financer de la matière grise pour pouvoir entamer notamment ces droits de gestion publics et ces cessations dont vous avez parlé. Voilà, je pense que j'ai fait le tour de la question.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahy. Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Merci Madame la bourgmestre. Donc effectivement, au niveau de l'urbanisme, il y a effectivement les charges d'urbanisme qui peuvent être activées, mais dans trois cas bien précis : la réalisation, la transformation ou la rénovation d'espaces d'équipements et bâtiments publics, de voiries et d'espaces verts, soit une obligation de réalisation de transformation ou de rénovation de logements encadrés ou conventionnés, soit une obligation de versement donc à l'autorité délivrante qui peut alors réaliser des travaux pour les équipements, etc. En fait, à Molenbeek on a plutôt choisi de demander, dans la plupart des cas, le versement de l'argent pour maximiser le nombre d'équipements qu'on peut réaliser. Parce que pour le reste, c'est vrai que les possibilités existent de faire intervenir les promoteurs mais le problème est qu'on n'a pas vraiment le contrôle par rapport à cela, et en plus de ça, au niveau des logements, on parle de logements encadrés ou conventionnés qui ne sont pas des logements, des logements sociaux gérés par la SLRB qui est en fait l'opérateur qui normalement donne le plus de garanties par rapport à cela. Donc, nous, on a essayé, comme l'a dit mon collègue, de faire le maximum de choses avec les moyens financiers de ces charges d'urbanisme pour justement compenser entre parenthèses l'impact de la construction de logements dans les quartiers. On a demandé aussi des équipements publics ou en tout cas des équipements

collectifs et par contre, au niveau des autres moyens qui nous sont données, notamment par exemple dans les plans d'aménagement directeurs comme le PAD au niveau de Heyvaert ou encore dernièrement le PAD Ninove, on nous a imposé un pourcentage de logements sociaux qui est de 25 % pour ce qui concerne la partie publique. Et donc ça c'est quand même quelque chose qui est important. Et chaque fois qu'on a donc des contacts avec les promoteurs, lorsqu'ils viennent présenter leurs projets, on essaye de promouvoir en fait, le plus de conformité par rapport aux besoins de la population molenbeekoise notamment, comme vous le demandez, avec les logements qui soient à des prix qui soient donc adaptés à la situation socioéconomique, mais aussi par rapport aux logements pour les grandes familles donc des trois chambres et plus. Donc je pense que, comme l'a dit mon collègue, on a vraiment dans cette législature et je pense que la bourgmestre va parler plus de cet aspect-là, mais en tout cas, il y a beaucoup de projets qui sont en chantier ou en tout cas avec des demandes. Voilà ce que je pouvais dire par rapport à l'aspect urbanistique.

Mme la Présidente :

Voilà, moi je vais être vraiment extrêmement brève tout simplement. Dire que l'ensemble du collège travaille à améliorer la qualité de vie des Molenbeekois d'une part, et aussi à pouvoir permettre à ceux qui sont nés, qui ont grandi et qui ont envie de continuer de vivre à Molenbeek, d'y rester. Et donc pour cela, nous avons une politique cohérente, tant au niveau de l'urbanisme et donc vous avez parlé des petits propriétaires. Nous essayons au contraire d'alléger les difficultés des petits propriétaires. Notamment on a corrigé certains éléments des règlements taxes précédents pour pouvoir essayer d'aller les aider à rester davantage et à ne pas être justement sujets aux mouvements dont vous parliez.

Alors Molenbeek, c'est une commune qui a l'habitude d'être une commune de transit et on est en train de travailler aussi avec l'outil urbanistique pour éviter d'avoir davantage de transit, que ce soit du transit entre guillemets de propriétaires plus riches ou du transit de propriétaires qui n'ont pas les moyens, plutôt essayer de sédentariser ceux qui sont là, et c'est un élément important de notre politique.

Alors, en ce qui concerne le contrôle et la taxation, effectivement, on a des outils, on les met en œuvre, même si ce n'est peut-être pas suffisant. D'après votre analyse, c'est un élément de notre politique et pour finir, un équilibre entre la construction, la rénovation, le logement social et la mixité. Et ça c'est extrêmement important parce que si on a du public, je pense qu'il y a une chose qu'il faut retenir sur ce sujet, une chose Molenbeek, c'est un territoire où on est 16 000 habitants par kilomètre carré. Si on regarde la moyenne régionale, la moyenne pour Bruxelles, c'est 7500. Si on regarde la moyenne en Wallonie, c'est 200. Si on regarde la moyenne, en Flandre, c'est 500. Et nous, je répète, on est à 16 000, à peu près 16 500 habitants par kilomètre carré. Ça veut dire qu'on est une commune hyper dense. Et donc, autant on doit être ouvert à des projets, de nouvelles constructions, on doit, autant on doit être apte aussi à libérer de l'espace vert, à libérer de l'espace public, à densifier mais correctement et à dé densifier par ailleurs. Et si vous réfléchissez de cette manière-là, vous voyez qu'on a un intense besoin de rénovation. Et donc il y a une chose que je retiens dans ce que vous avez dit, qui n'est pas mise en œuvre actuellement, on va y réfléchir c'est la grande campagne pour le droit de gestion publique, parce que je clôturerai là-dessus. C'est vrai que monsieur l'échevin a un peu annoncé la couleur. On est très fiers, nous, que sur le droit de gestion publique, on a une très bonne entente avec la région et on est projet pilote. Et donc non seulement on avait déjà un équivalent temps plein qui se penchait sur cette question, maintenant on en obtient un deuxième dont je pense qu'on va avoir de réels résultats dans cette politique. C'est une politique nouvelle, c'est à dire une politique ancienne, mais qui a été largement corrigée parce qu'elle ne fonctionnait pas. Et donc ici, on est avec un nouvel outil, avec une secrétaire d'Etat qui est désireuse de le mettre en œuvre, avec une commune qui est désireuse de le mettre en œuvre. On reçoit des moyens pour cela et on attend beaucoup de cette politique-là. Et ça, évidemment, ça va nous permettre d'axer dans la rénovation, vers

les plus petites unités, vers les petits propriétaires, d'être vraiment dans le cœur de ce qui est la problématique aujourd'hui à Molenbeek, et j'en finirai là sur l'axe politique communal.

Je veux juste quand même, parce que j'ai entendu une chose qui m'a effrayé. Je veux juste quand même répondre par rapport à ça. Est-ce que ceux qui sont plus fragiles économiquement sont timides et ne veulent pas quitter notre commune? Pas plus tard que tout à l'heure, je discutais avec quelqu'un qui est dans la salle qui va se retrouver à devoir déménager, à payer 900 € ailleurs, juste pour éviter d'être à la rue. Il ne va pas du tout rester dans son environnement et ce n'est pas chouette parce qu'il a des enfants, parce qu'il a des habitudes de vie. Mais il va le faire parce que la nécessité fait loi. Alors non, ce sont pas du tout juste les personnes plus fragiles économiquement. Elles ne sont pas timides. Ce n'est pas qu'elles n'ont pas envie d'aller ailleurs. Par contre, ce ailleurs n'a pas du tout envie qu'elles viennent. Et ça, c'est notre problème dans la région et c'est ça qu'on doit régler. Et sincèrement, voyant les efforts déployés par la nouvelle secrétaire d'Etat au Logement, je pense qu'on est dans une bonne direction et ça ne suffit pas encore aujourd'hui. Et Molenbeek fait sa part, même si ça ne suffit pas aujourd'hui. Voilà ce que moi je voulais ajouter. Madame, vous pouvez clôturer, vous avez trois minutes pour clôturer. À vous la parole. Ensuite, on passera à l'autre interpellation.

Interpellante citoyenne :

Alors juste une chose, c'est que tous les points qu'on a mis en avant, que le Conseil consultatif du logement a mis en avant ce sont des points qui peuvent, enfin, des pistes qui sont valides pour le niveau communal. Donc ça ne sert à rien de renvoyer tout le temps la balle au régional. Le régional, on va aller aussi taper à la porte, il n'y a pas de souci. Mais voilà, ça ce sont bien des choses qui sont possibles au niveau communal. D'ailleurs, le PUL a permis à augmenter les pouvoirs au niveau communal. Encore une autre précision on n'est pas à 45 000 ménages sur la liste d'attente, on a plus de 50 000. J'inscris des gens. J'inscris dix personnes par semaine minimum sur ces listes d'attente. Le délai d'attente même pour un une chambre, c'est dix ans. Il y a des familles je sais que ça ne sert à rien, mais vraiment à rien. On est à plus de 20 ans d'attente et encore ici, on a des familles à plus de 30 points qui n'auront pas de logement parce qu'il n'y aura jamais de logement avec un sept chambres.

Vous avez beaucoup parlé du fait de l'importance d'avoir un toit au-dessus de la tête? Oui, bien évidemment. Mais il ne s'agit pas seulement d'avoir un toit, encore faut voir la qualité du toit. On est confronté à des gens. Il y en a certains dans l'audience aujourd'hui qui sont venus avec nous. Oui, ils ont un toit, mais dans quelles conditions? Ils payent extrêmement cher pour un truc insalubre, bien trop petit et qui sont obligés de quitter. On a énormément de personnes qui se retrouvent à devoir quitter leur logement parce qu'ils reçoivent des préavis locatifs. Ils passent plus d'un an et demi à chercher sans aucune solution.

Également un autre point les gens, ils ne sont pas frileux de sortir de Molenbeek. Quand j'inscris les gens sur les listes des logements sociaux, c'est sur toute la région de Bruxelles-Capitale. Les communes, ils ne savent même pas. Ils ne les connaissent même pas. Ils me disent oui, tout. On cherche en dehors de Bruxelles, on cherche à Anvers, on cherche même dans des bleds. Enfin voilà, ils sont prêts à faire 1 h de train. Donc non, la vérité, c'est que le public qu'on reçoit et ce sera partout ailleurs. Mais moi, ce qui me concerne, c'est le public molenbeekois. Il ne trouve pas.

En fait aussi dans les charges d'urbanisme, on ne demande pas spécialement à rajouter encore du logement social en plus. Disons que si 20 appartements doivent se construire, on ne demande pas 20 appartements plus je ne sais pas, rêvons, deux appartements sociaux en plus. Non, on demande que dans ces 20 appartements, 18 soient du logement privé et que deux de ces appartements soient du logement social ou assimilés. Le parc social à Molenbeek est effectivement très élevé à plus de 17 %. Oui, mais dans quel

état il est? Il n'a pas été géré, Les appartements n'ont pas été gérés. Combien de personnes vivent dans un logement de la SLRB dans un état complètement catastrophique? Idem pour le parc communal. Le PAD Ninove, vous en avez parlé. Oui, il est question de logement social. Mais bizarrement, sur les plans, on ne voit pas où va se trouver ce logement social. Il n'y a rien de décidé. Ça fait des années qu'on parle d'une tour de logement social et voilà, il n'y a rien de concret.

Voilà, je m'arrêterai là. Ah oui, juste une autre chose sur la régulation du loyer, ce n'est pas une utopie. Il y a des villes, des grandes villes qui le font. Au Luxembourg, c'est régulé en Suisse c'est régulé dans certaines agglomérations de Paris et d'autres grandes villes françaises le loyer est régulé et si le locataire estime qu'il paie trop, il peut aller en justice. Donc ce n'est pas juste un doux rêve. Il y avait une grille du loyer qui n'était pas contraignante. Je sais qu'une nouvelle grille est en cours d'élaboration, mais restons aussi les pieds sur terre. On ne demande pas à ce que le loyer soit calqué sur le mode AIS, mais on demande je ne sais pas une qu'il y ait 20 % de je ne sais pas comment dire. Enfin voilà. Donc non, on n'est pas dans une utopie, on demande vraiment que le logement soit à nouveau un droit et pas juste un bien immobilier, un bien financier. Merci.

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

Hind Addi entre en séance / treedt in zitting.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Merci beaucoup. Alors avant d'appeler les autres interpellant, je voudrais vous dire qu'on a pour l'instant un taux de CO2 beaucoup trop élevé dans la salle. Ceux qui sont sensibles peuvent probablement déjà avoir mal à la tête. Ce n'est pas bien du tout. Certainement pas quand on sait qu'il y a pleines de viroses pour l'instant. Donc, je vais demander à ceux qui étaient là pour la première interpellation de nous laisser. Et je vais demander aussi qu'on ouvre un maximum les fenêtres et les portes, s'il vous plaît. Toutes les fenêtres et les portes ouvertes, s'il vous plaît. Voilà. Désolé pour ceux qui sont près des fenêtres et que je vois mal à l'aise, mais c'est beaucoup plus important que la qualité de l'air soit bonne. C'est important pour tout le monde. Les plus sensibles ont déjà mal à la tête, c'est normal, c'est ce que ça produit. C'est la première conséquence. On doit ouvrir toutes les fenêtres, sinon je vais devoir évacuer la salle en fait. Ce n'est pas très amusant. Ok, on surveille, mais on est à 1000 ppm. C'est beaucoup trop en fait. Tout à l'heure on était encore plus haut, donc la mesure d'ouvrir les fenêtres est la bonne et si on est moins nombreux, ça sera aussi mieux. On va continuer de surveiller ça.

2. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à l'école des jeunes du RWDM. (Complémentaire)
Gemeentesecretaris - Burgerinterpellatie betreffende de jeugdschool van RWDM. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Est-ce que je pourrais inviter les intervenants concernant la situation des jeunes au RWDM à s'asseoir au pupitre et à se préparer à développer leur interpellation? Si vous êtes deux, vous pouvez évidemment vous mettre à deux, il n'y a pas de souci.

Bon ben je répète ce que j'ai dit tout à l'heure l'interpellation, elle est censée durer quinze minutes. Vous avez vu qu'on est vraiment sur un autre tempo pour l'instant, avec le nombre de groupes qu'on a, puisque chaque chef de groupe a trois minutes pour intervenir. Je vais demander à chacun, s'il vous plaît, de respecter son temps de parole.

Je donne la parole aux interpellant citoyens.

Interpellant citoyen :

Madame la bourgmestre, mesdames, messieurs les membres du collège et du conseil communal, en tant que parents d'enfants fréquentant l'école des jeunes du RWDM, nous vous interpellons pour vous faire part des dysfonctionnements suivants.

Depuis de nombreuses années, nous constatons que certains responsables du club pratiquent une politique interpellante au niveau de la section des enfants. Des parents n'ont eu cesse de tirer la sonnette d'alarme à ce propos suite à l'exclusion de leurs enfants.

Cette fin de saison 2023, la situation s'est empirée. Ces derniers jours de très nombreux parents ont été informés par mail que leurs enfants devaient trouver un autre club. Derrière cette vague d'exclusion se cache un système mis en place par certains responsables du club visant à consacrer copinage et favoritisme. Des parents se sont vus contraints d'inscrire leur enfant dans une académie gérée par certains responsables de l'école des jeunes du RWDM de la commune voisine Jette comme condition pour que ceux-ci qui puissent rester dans le club du RWDM et participer au championnat.

Nous vous rappelons que le RWDM occupe des infrastructures communales payées par les contribuables molenbeekois et l'école des jeunes a l'obligation conventionnelle d'avoir au moins 40 % de son effectif composé de Molenbeekois, ce qui n'est plus le cas depuis quelques années.

Devant le mécontentement de très nombreux parents, la direction de l'école des jeunes a proposé de créer une académie à projet social, alors qu'aucune information sérieuse n'a été communiquée aux parents sur son organisation et son éventuelle participation au championnat IRIS.

En tant qu'autorité communale, propriétaire des infrastructures sportives, nous vous demandons de faire respecter le contenu de la convention d'occupation par rapport aux 40 % de Molenbeekois devant intégrer le club et de demander aux responsables du RWDM de mettre fin à un système obligeant les parents à devoir inscrire leur enfant dans l'académie située à Jette et payer des sommes mirobolantes afin de pouvoir continuer à jouer dans les équipes de l'école des jeunes du RWDM.

Nous vous lançons cette missive car si la deadline n'est pas respectée par rapport à l'inscription à l'IRIS ligue, cela verrait des centaines de jeunes sans club pour la saison 2023-2024.

Nous souhaiterions donc une réponse de votre part dans un délai raisonnable sur les mesures que vous comptez prendre afin de mettre fin à ces dysfonctionnements au sein de l'école du jeune du RWDM et de faire en sorte que nos enfants puissent continuer à s'épanouir sur le plan sportif.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette requête.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Messieurs, j'ai tenu à ce que l'interpellation soit à cet ordre du jour-ci, étant donné votre calendrier. Le mois dernier, j'avais annoncé qu'on aurait qu'une interpellation citoyenne par conseil parce que vous voyez que ça prend énormément de temps et qu'après nous on a encore des heures et des heures de travail. Mais sachant que vous

aviez ce calendrier, j'ai souhaité vraiment que vous puissiez le faire aujourd'hui. Voilà, je voulais préciser ceci avant de donner la parole au conseillers.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la présidente. Je souhaiterais ici, évidemment, réagir d'une manière relativement forte, parce que je me réjouis que les parents ont enfin décidé d'interpeller le collège. Parce que, chers parents, chers interpellants, ce que vous avez mis en avant aujourd'hui, il faut savoir que ça fait plusieurs années qu'on en entend parler. Moi, ça fait des années que je suis interpellé par des parents qui non seulement voient leurs enfants, par exemple, l'année dernière, il y a plus de 100 enfants qui ont été exclus du RWDM, de l'école des jeunes. Et je tiens ici à préciser qu'il faut faire la différence entre les dirigeants de l'équipe première. Je suis sûr qu'ils ne sont pas au courant et pas informés de ce qui se passe dans l'école des jeunes avec ce petit groupe qui a mis en place le système que vous avez évoqué. Parce que lorsque j'ai été interpellé, contrairement à certaines personnes qui ne se sont pas exprimé, moi j'ai été rencontrer les parents. J'ai été vérifier si l'information est fondée, j'ai vérifié les documents que certains ont diffusé aux parents par voie de WhatsApp qui s'assimile à du véritable racket.

De quoi est ce qu'on parle, Mesdames, messieurs ici? C'est que chaque année, il y a un certain nombre d'enfants qui sont exclus. Et je ne vous cache pas, vous savez que je suis très sensible à la lutte contre le racisme. Je suis étonné de voir que 95% de ces gamins, ces gamins qu'on frustre, qui sont amoureux du RWDM qui sont amoureux de leur sport, qui se retrouvent poussé vers la sortie parce que vous avez un responsable qui a demandé aux parents d'inscrire leur enfant à une pseudo académie à Jette qui leur a été octroyée, enfin, les terrains ont été octroyés via un fonctionnaire de la commune de Jette, j'ai investigué vous savez, et on demande à ses parents de payer des montants qui dépassent les 650 € en plus de la cotisation du RWDM qui est de 450 à 500 euros, plus des montants qu'on demande pour des entraînements plus spécifiques, ce qui fait pour certaines familles des montants par enfant qui dépassent les 1000, 1.200 € par an.

Vous comprendrez que c'est choquant. C'est inadmissible. Et vous avez rappelé que le RWDM est signataire d'une convention. Cette convention, elle, prévoit que 40 % de ses effectifs à l'école des jeunes soit des gamins, des jeunes issus de Molenbeek. Vous avez rappelé qu'ils avaient des obligations. Et aujourd'hui, qu'est-ce qu'on propose ? On propose de plonger dans l'élitisme et ça se comprend au niveau sportif. Mais pour pouvoir répondre d'une manière indirecte aux exigences de la commune, on a créé une espèce de garderie qu'on a d'abord appelée Académie sociale. J'ai vu le document. Maintenant on a vite changé. Quand les parents se sont réveillés, c'est devenu subitement une espèce de structure, école de formation où on va finalement faire quoi? De l'occupationnel pour espérer garder le plus près possible le taux de 40 % d'enfants molenbeekois mais qui ne participeront pas aux championnats.

J'ai été vérifier par rapport au deadline du 10 mai prochain. Il faut, Mesdames, messieurs les membres du collège, madame bourgmestre, monsieur l'échevin des sports, il ne faut pas aller faire des selfies au RWDM et abandonner ses parents. Vous allez convoquer les responsables du RWDM avec la bourgmestre qui aime bien fréquenter les dirigeants et leur dire : hé les amis, vous respectez vos obligations contractuelles, vous respectez ce pour quoi vous êtes engagés. N'oubliez pas que la commune de Molenbeek a payé en 2019, 88 000 € de dépenses énergétiques. Ne pas oublier, Monsieur Van Damme, vous avez donné 200.000 € pour rénover les vestiaires, n'est-ce pas?

J'espère que vous allez réagir et sauver ces gamins, sauver ces kets de Molenbeek qui sont amoureux du RWDM et qui n'ont pas envie de se retrouver à la rue. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, Dans une vie précédente, lorsque j'avais des enfants qui jouaient encore au foot, je me rappelle qu'un père venait là avec trois fils, jouer dans un club, ce n'était pas le RWDM. Et un jour, il me dit : écoute, je ne viendrai plus parce que je n'ai plus les moyens pour payer pour mes trois fils. Donc c'était un travailleur actif, il n'avait plus les moyens et donc c'était déjà un problème, l'accès au sport pour les jeunes qui devaient être une priorité, c'est déjà un problème dans la commune. Et ici on entend qu'il y aurait des irrégularités. Bon, j'attends avec impatience votre réponse. Les accusations sont graves copinage, favoritisme, manque de transparence. Donc ce sont des mots qu'on entend beaucoup trop souvent à Molenbeek. Et j'espère que le collège ne va pas se contenter de donner un coup de fil pour l'un ou l'autre responsable pour voir ce qui se passe, mais qu'il va voir sur place parce que c'est souvent les parents, les gens sur place qui savent ce qui se passe et c'est avec eux qu'il faut discuter et écouter.

Je veux vraiment remercier les interpellants de venir ici et de dénoncer parce que c'est comme ça qu'on va améliorer et changer Molenbeek dans le bon sens avec ces pratiques de népotisme, etc. Donc ça doit cesser. Et c'est avec vous, avec les citoyens, qu'on va le faire en dénonçant systématiquement des choses pareilles. Donc maintenant, voilà, j'attends avec impatience la réaction du collège.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la présidente.

Je tiens à remercier les intervenants. La convention, qu'est-ce qu'elle dit? Elle dit dans un premier temps qu'il s'agit d'abord de sécuriser les jeunes et d'y augmenter le nombre de Molenbeekois. L'objectif est d'atteindre effectivement les 40 %. Il s'agit de maintenir un accès démocratique en imposant pas un surcoût aux jeunes. Et de là, la commune souhaite en outre renforcer l'accès au stade pour les équipes féminines de football, etc. Enfin, un représentant doit siéger au sein de ce conseil d'administration afin de veiller au grain et de faire respecter cette convention. Où en sommes-nous aujourd'hui? Nous n'avons pas les 40 %. Le surcoût est bel et bien présent et il ne s'agit pas dus au fait du Covid. Le surcoût existait bien avant le Covid. Le surcoût existait bien avant la guerre de l'Ukraine ou l'augmentation de l'énergie.

Alors je ne vais pas m'étendre sur le fait que certains utiliseraient certains propos en expliquant qu'on garderait une partie des jeunes et on virerait une autre partie. Je pense que c'est bien pire, bien que ce soit latent et c'est un sentiment partagé.

Là en l'occurrence, ce qui me semble extrêmement grave, c'est la passivité dont fait preuve les autorités face à un club qui se croit tout permis. Je suis vraiment désolé. Ça a duré.

Nous avons eu un épisode malheureux où bon nombre ne savaient pas s'ils allaient continuer à pouvoir y travailler. Bon nombre de familles ne savaient pas si leur gosse avait une place ou non, alors que dans d'autres communes, les choses sont beaucoup plus simples. Tout simplement parce qu'il y a à un moment ou à un autre due au fait de ces conventions, parce qu'il faut rappeler que le stade appartient à la commune. Ça, il faut le rappeler. D'où la raison pour laquelle, par moment, je suis désolé quand on laisse, on a parlé de logement précédemment. Quand un locataire laisse délabré d'une certaine manière le logement dans le code civil on parle, de gérer le logement en bon père de famille, à partir du moment où le locataire ne respecte pas la convention, on doit revoir la convention et des pénalités doivent être bien présentes.

Je souhaite un audit clair et précis des actions menées par l'administration communale et l'utilisation de manière systématique de fonds utilisés pour cette école des jeunes. Je pense qu'il faut une transparence et elle est nécessaire tout de suite. Pas demain, pas après-demain. Mais aujourd'hui j'espère avoir la possibilité d'entendre une proposition conséquente par rapport à la demande des citoyens ici présents.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci Madame la Bourgmestre et merci en tout cas aux interpellants. Je vais vous faire un aveu je ne connais rien en foot et je ne suis pas très sportif. Mais néanmoins c'est rare qu'ici au conseil communal, on parle positivement de l'organisation des pratiques sportives. Plusieurs fois, plusieurs interpellations, plusieurs problèmes, ça arrive assez régulièrement.

Donc en lisant votre interpellation, en fait, je n'étais pas surpris en tout cas qu'il y a une interpelle sur le sport, sur le foot. Par contre, ou ça m'a vraiment assez perturbé, perturbé, c'est vraiment les mots que vous utilisez, les manquements que vous citez et surtout, il s'agit vraiment des enfants. Vous utilisez comme la sélection des enfants et donc vous parlez, je pense qu'on peut parler d'une forme de ségrégation ou une forme de racisme. Vous parlez également de copinage et de favoritisme. Donc on ne crée vraiment pas un environnement sain pour que ces enfants puissent pratiquer un certain sport. Mais je pense que, en même temps, j'espère que notre échevin, quand il donnera sa réponse, il pourra nous garantir que dorénavant il y aura quand même, il vérifiera ou ses services vérifieront pour que tout se passe bien pour ces enfants. Mais en même temps est-ce que c'est normal que les enfants issus de l'université sont envoyés dans la filière sociale uniquement? Ou est-ce que si on a une obligation quand même conventionnelle de 40 % des enfants molenbeekoïses qui doivent jouer dans ce club, ils doivent trouver d'autres clubs ailleurs et comme vous disiez tout à l'heure, ils doivent payer plus cher.

Donc voilà, comme je vous dis, je ne suis pas très foot ou sport, mais j'avoue qu'ici vous remarquez tout de même plusieurs problèmes. Donc je serais aussi à la fois très attentif aux réponses de Monsieur l'Echevin et également à la suite que le collègue pourra donner en tout cas pour faire résoudre ces problèmes, pour que ces enfants puissent vraiment trouver un environnement sain, pour pratiquer un certain sport. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Monsieur Azaoum, il faut attendre que les groupes se soient exprimés.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur et à travers vous, merci à l'ensemble des signataires de cette interpellation citoyenne. Le sport, vous l'avez rappelé, c'est un vecteur d'insertion sociale, mais également d'épanouissement social. Et durant cette législature, que ce soit l'échevin des Sports, la bourgmestre ainsi que l'ensemble du collège ont mis en place tous les dispositifs pour permettre d'avoir des infrastructures dignes de ce nom. Encore récemment, un nouveau chantier a été lancé du côté de la Flûte enchantée. On aura un site sportif dans quelques années au niveau du Pythagoras, si je ne me trompe pas et on a inauguré durant cette législature ce beau centre sportif qu'est Amal Amjahid, dans un quartier qui connaît une gentrification importante.

Alors, dès 2020, ce collège a signé avec l'École des jeunes une convention avec des priorités importantes parce que j'écoutais un conseiller communal en particulier, il était échevin des Sports et on l'impression qu'il est novice en politique. Quatre priorités importantes. La première, c'est qu'on augmente le nombre de Molenbeekois au sein de cette école pour atteindre 40 %. Deux qu'il y a un accès démocratique et qu'on ne demande pas et qu'on n'impose pas un surcoût aux jeunes. Trois qu'il y a un renforcement de l'accès aux stades pour les équipes féminines et enfin qu'il y a un représentant de la commune comme observateur au conseil d'administration.

Donc, moi, je demande ce soir, cher collègue, monsieur l'échevin des sports, à ce qu'on puisse avoir peut-être ces indicateurs où on en est exactement par rapport à cette convention. Moi, j'aimerais savoir qui est l'observateur au sein du conseil d'administration. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Alors, c'est Monsieur Azaoum, l'échevin des Sports, qui va vous répondre.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

Oui, merci, madame la présidente. Je remercie encore les personnes qui ont déposé l'interpellation citoyenne pour aborder la question de l'école des jeunes du RWDM. Je tâcherai d'y répondre de manière précise. J'espère que cette réponse pourra satisfaire si pas tout ou en tout cas partie des personnes concernées. Je prendrai également une série d'engagements que je présenterai en conclusion.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler ce qu'est l'entité RWDM. Le RWDM est un club, un grand club historique qui joue encore en D2 cette année et qui a de grosses perspectives pour rentrer en première division en vue de la saison suivante. Le RWDM et la commune de Molenbeek-Saint-Jean sont liés par une convention, vous l'avez rappelé. Merci. Et cette convention permet donc une mise à disposition des infrastructures, en particulier le site du Machtens pour le RWDM et toujours dans cette convention, il y a un quota que le RWDM doit absolument respecter sur le nombre de gamins et de gamines de la commune de Molenbeek-Saint-Jean qui est aussi, comme vous l'avez rappelé, aux alentours des 40 %. Et donc les parents et nous-mêmes avons été informés cette année que le RWDM souhaitait modifier en partie son fonctionnement sur l'école des jeunes. D'un côté, il continuera à avoir

une équipe élite composée d'environ 200 jeunes et à côté de cette équipe élite, ils mettront en place une académie qui dispensera également des activités qui tournent autour du football. C'est un petit peu embêtant parce que, mais vous le savez mieux que moi d'ailleurs, vous savez que les mois d'avril et le mois de mai pour les Sportifs, le mois d'avril est surtout fait pour se désaffilier d'un club et le mois de mai est fait pour s'inscrire. Donc vous imaginez bien que sur base des questions et de l'interpellation que vous avez posé, bien évidemment, je me suis dirigé vers les responsables du Club pour les questionner et avoir des réponses à ces questionnements.

J'ai également des chiffres, ils sont parcellaires, j'en suis désolé. Je vous ai rappelé le calendrier du mois de mars et avril et les premiers chiffres que je veux vous présenter sont les suivants. Donc, pour le moment, je dis bien pour le moment à propos de l'équipe élite qui va des U9 jusqu'aux U21. Ils sont 218 joueurs. Sur ces 218 joueurs, 46 sont molenbeekoïses, ce qui représente environ 25 %. Sur l'Académie, le Club du RWDM propose environ 200 places disponibles. Sur ces 200 places disponibles, 100 seront réservés à des gamins molenbeekoïses. Je vais vous dire moi je n'ai pas des chiffres détaillés, mais sur les premiers éléments que j'ai, j'observe qu'il y a grosso modo entre les 46 Molenbeekoïses de l'équipe première et les 100 molenbeekoïses de l'académie on est environ à 230 sur un effectif de 400, donc on est à 50 % de place, comme vous pouvez le constater, réservé à un public molenbeekoïse.

J'aimerais rentrer aussi dans le détail sur les jeunes qui seront exclus. Je ne vous cache pas, pour moi, exclure un jeune, c'est énorme déjà. Mais à côté de ça, et vous devez me comprendre, je recherche aussi l'intérêt général et l'intérêt général c'est l'intérêt pour tous les Molenbeekoïses, pour toutes les familles molenbeekoïses. Et comme vous pouvez le voir sur les ratios, en tout cas sur les ratios, la population molenbeekoïse, les gamins molenbeekoïses seront toujours finalement privilégiés dans le club.

M. El Khannouss intervient (inaudible).

De heer El Khannouss neemt het woord (onhoorbaar).

Mme la Présidente :

Est-ce qu'on peut écouter l'échevin jusqu'au bout, s'il vous plaît? Je suis désolé si je dois arrêter la séance parce que vous n'écoutez pas ça va être très compliqué et pénible pour les parents. Je vous demande du respect. L'échevin est en train de construire sa réponse et de la développer. Je vous demande de l'écouter.

M. l'échevin Azaoum :

Moi, je vous donne en tout cas une réponse détaillée, certes parcellaire, mais en tout cas avec des indicateurs intéressants. Et donc j'en venais au nombre de jeunes qui vont être exclus. J'ai rappelé qu'un jeune exclu, c'est déjà énorme. Il y a au total 26 joueurs qui sont concernés malheureusement par cette exclusion. Sur ces 26 joueurs, il y a six joueurs molenbeekoïses. Je me suis tournée bien évidemment vers les responsables du réseau RWDM pour savoir la suite qui sera réservée à ces 26 joueurs. Le RWDM me garantit qu'ils seront accompagnés en vue d'un autre club si c'est bien leur choix et le choix de leur famille. Donc quand je vous ai parlé à un moment de ratio, c'est cette réalité-là aussi que j'essaye d'expliquer au travers de mon intervention, c'est que oui, c'est malheureux pour ces 26 jeunes, je vous le cache pas. Moi, la moindre exclusion, ça me bouffe les tripes.

J'entends qu'il y a eu des pratiques qui questionnent. J'entends qu'il y a eu des pratiques qui questionnent au travers d'un club spécifique installé sur la commune de Jette et qui était une espèce de tonneau de direction, d'entonnoir pour alimenter les jeunes du RWDM. Je ne vous cache pas que ces comportements m'ont profondément questionné. J'ai interrogé le responsable du RWDM. C'est un nouveau responsable qui est au RWDM. Je présume que

vous le savez également. Hugo Cars, le nom du responsable. Et donc, lorsque j'ai été alerté, notamment au travers de votre interpellation sur ces pratiques, j'ai bien évidemment directement questionné les responsables. Je vais éviter, pour respecter bien évidemment l'anonymat des personnes je ne vais pas aller plus loin. Nous sommes en séance publique et chaque personne a droit à cet anonymat. Par contre, le nouveau responsable me donne la garantie qu'à la saison qui arrive cette académie qui alimentait le RWDM ne sera plus, qu'il n'y aura plus cette pratique. C'est à dire qu'ils arrêtent complètement la collaboration. Il n'y aura plus de collaboration.

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, je voudrais vous demander, s'il vous plaît, de respecter le règlement d'ordre intérieur de Conseil, sinon je vais devoir l'arrêter.

M. El Khannouss :

On n'est pas en Corée du Nord hein, s'il vous plait, arrêtez.

Mme la Présidente :

Très bien. On fait une interruption de séance. Merci.

La séance est interrompue 5 minutes.

De vergadering wordt voor 5 minuten geschorst.

Mme la Présidente :

Alors, est-ce que tout le monde a repris ses esprits ? Est-ce qu'on peut écouter la fin de la réponse de l'échevin? C'est possible, messieurs ? Ok. Alors on rebascule en séance publique.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

Oui, Merci, madame la Présidente.

Donc j'ai balisé une série de points et j'aimerais également revenir sur la question du prix. Les responsables du RWDM nous ont apporté la garantie que les prix liés à l'Académie seront nettement inférieurs à ce qui était demandé les années précédentes. Il sera dans les alentours de 400 € pour la saison avec le package équipement pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et de 500 € pour les enfants à partir de treize ans.

J'ai également entendu qu'il y avait des suspicions de pratiques et je dis bien des suspicions et je suis extrêmement prudent dans le vocabulaire que j'utilise, mais en tout cas des suspicions de pratiques des discriminations liées à l'origine ethnique.

Monsieur El Khannouss intervient (incompréhensible).

Monsieur le Conseiller, est ce que vous permettez que je formule ma réponse et à la limite si vous voulez réagir après vous avez toute la latitude pour réagir. Mais laissez-moi au moins formuler ma réponse.

Et donc j'ai entendu qu'il y avait des suspicions liées à l'origine. Je m'engage devant l'entière de l'assemblée à veiller au grain et veiller au grain de l'intérieur. C'est pourquoi je

demanderais rapidement à l'école des jeunes du RWDM et au RWDM de pouvoir intégrer les instances d'organisation. Je veux veiller, je veux être certain que ce sont uniquement des suspicions et je peux vous le promettre et vous me connaissez assez, si je tombe sur des pratiques liées à de la discrimination en raison de l'origine ethnique et non pas des compétences sportives, vous m'entendrez.

Voilà, j'ai fini ma réponse.

Mme la Présidente :

Merci. Merci Monsieur l'échevin. Chers citoyens, c'est à vous la parole. Vous avez le dernier mot, trois minutes.

Interpellant citoyen :

Madame le Bourgmestre, la réponse de Monsieur l'Echevin correspond exactement à l'interpellation qu'on en a faite. En fait, on a peut-être même fait l'erreur de faire une interpellation avec langue de bois et on a une réponse avec langue de bois dans le sens où ... et en plus, le pire c'est que tous ces arguments tiennent. Ces chiffres sont vrais, il n'y a pas de problème, il y a peut-être même suffisamment et peut être même plus que 40 % de Molenbeekois au RWDM. Ce n'est pas un problème. Mais si on doit mettre de côté la langue de bois et parler clairement, il y a un vrai problème et c'est vérifiable au niveau des chiffres. La majeure partie, je pense que la grande majorité des parents qui sont présents ici, si ça vous interpelle, si vous ouvrez juste les yeux, vous allez voir qu'ils sont tous ou à deux, trois personnes près d'origine maghrébine. Le vrai problème, après ça n'engage que moi, mais je le dis, c'est vérifiable. Le problème au RWDM, c'est qu'il y a une mise à l'écart des enfants, moi je m'en tape du foot, comme ça vous le savez, il y a une mise à l'écart des enfants d'origine maghrébine.

Comment on vérifie ça? Nos enfants sont en U13. Ils sont en U13. Ceux qui sont sélectionnés pour la saison prochaine, si vous prenez la liste de ceux qui sont gardés en élite, il y a 20 enfants dont deux d'origine maghrébine, des Turcs, moi de toute façon, nos enfants sont mixtes, il n'y a aucun souci. Vous prenez la liste de ceux qui sont exclus, sur 20 enfants, il y a seize d'origine maghrébine. À un moment, soit on continue à faire la politique de l'autruche et on dit qu'il n'y a pas de discrimination par rapport aux jeunes d'origine maghrébine en Belgique et on continue. Moi je suis né ici, on a connu ça toute notre vie et on s'est toujours caché avec des petites langues de bois. Oui, ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas 40 % de Molenbeekois, mais qu'est-ce qu'on s'en fiche! On sait très bien que ce n'est pas ça le problème. C'est une manière d'interpeller. Parce que si on interpelle en disant oui, ils mettent les Maghrébins à l'écart, ben ça, ça ne fait pas vrai. À un moment, il faut juste prendre les listes. Monsieur l'échevin s'est engagé à prendre ces listes. Il faut juste ouvrir les yeux. Soit on continue, Molenbeek, c'est un vivier d'origine maghrébine. À un moment, soit on les valorise et on en fait quelque chose, soit on continue, on laisse cette Belgique continuer comme nous quand on était jeunes.

Au jour d'aujourd'hui, on ouvre les yeux, tout le monde peut ouvrir les yeux. Vous regardez tous les clubs de Belgique. Chez les jeunes, il y a des centaines et des milliers de jeunes d'origine maghrébine. Vous allez prendre l'équipe nationale, il y en a même plus un. C'est comme ça, c'est une réalité. Alors, soit Molenbeek, on proclame notre diversité et on se dit non, nous, on a des gens d'origine maghrébine en majorité ou en grande partie et à un moment, il faut que tout le monde puisse exprimer son talent ou soit on se dit ben non mais non mais en fait il y a 40 % d'origine de Molenbeekois, etc. et on continue comme ça. Le vrai problème et la vraie, la raison pour laquelle tous les parents sont ici aujourd'hui, c'est parce qu'il y a un problème avec les jeunes d'origine maghrébine.

Moi je n'ai aucun problème à ce que mon fils soit éjecté. Moi ça ne me pose pas de problème, ça ne me pose pas de problème. Ma vie je l'ai faite et il fera sa vie d'une manière ou d'une autre. Mais les problèmes que j'ai eus moi il y a 40 ans, on les a encore maintenant. Soit Madame le bourgmestre, vous vous dites ben moi je vais faire quelque chose, même si à l'échelle nationale ça ne portera pas ses fruits et vous taper du poing sur la table tout le conseil d'administration de Molenbeek parce qu'on parle de Molenbeek. Je ne suis ni marocain, ni rien du tout. Le monde, faut le laisser tranquille. Mais si vous regardez, il n'y en a pas un seul d'origine maghrébine, pas un seul. C'est de l'entre soi. Alors même, malheureusement, on a une réputation qui joue contre nous. C'est vrai, il n'y a pas de problème. L'origine maghrébine, elle pose problème, mais elle est vérifiable. Elle est vérifiable avec des listes de noms et si vous pouvez vérifier, faites-le.

Mme la Présidente :

Merci. On va vérifier. C'est ce que l'échevin vous a dit. Je pense qu'on va finir ici.

Interpellant citoyen :

Je n'ai pas terminé madame.

Mme la Présidente :

Messieurs, si conventionnellement, c'est à dire par la convention, les choses sont respectées. On va vérifier ce que vous dites là, mais très sincèrement, je ne pense pas qu'on saura changer l'issue de cette situation cette saison. Donc ça, je ne crois pas qu'on va vous mentir ce soir, je ne pense pas qu'on est là-dedans. Par contre, on va intégrer un membre de l'équipe communale dans les instances et on va vérifier ce que vous dites, ça c'est certain. Voilà, d'accord, je vous propose qu'on en reste là.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.

Mme La Présidente:

Alors on va allumer la ventilation, on va demander à tous ceux qui peuvent avoir l'envie de partir, de partir parce que tout simplement l'air n'est pas bon ici. Et à un moment donné, si ça perdure, je vais devoir arrêter la séance qui serait vraiment moche pour les affaires communales.

Interpellant citoyen :

Madame la Bourgmestre, c'est un élément crucial.

Mme la Présidente :

Vous allez l'expliquer à l'échevin ! Allez-y, allez. Maintenant, on va continuer les travaux du conseil. On a déjà fait presque 2 h juste sur les interpellations, alors que normalement, dans notre règlement, c'est deux fois quinze minutes. On ne peut plus continuer. Si vous voulez ajouter quelque chose, vous allez voir l'échevin. Et je répète que tous ceux qui peuvent avoir la moindre envie de nous quitter nous quittent parce que ce sera bien meilleur pour la qualité de l'air et la santé de chacun d'entre nous.

Ok, merci à tous.

Questions d'actualités - Actualiteitsvragen

Mme la Présidente :

Alors les questions d'actualité portent toutes les trois sur le même thème et elles seront posées par M. Hamzaoui, Mr Eyllenbosch et Mr El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

Il y a un problème avec l'ordre du jour ? Qu'est ce qui se passe avec l'ordre du jour?

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, comme vous avez pu le constater, il y a une forte délégation des partenaires sociaux de la commune qui sont ici présentes. Je vous demanderais, si le règlement le permet, évidemment, on l'a déjà fait dans le passé, de permettre à un des représentants de pouvoir s'exprimer pendant trois minutes par rapport à leurs revendications. Si vous le faites, c'est une preuve d'ouverture de votre part et je vous en serais très reconnaissant. Merci.

Mme la Présidente :

Eh bien, écoutez, je pense qu'on a dans l'ordre du jour un des conseillers qui est Monsieur Vancauwenberge du PTB, qui interpelle sur cette question et donc je pense que nous n'allons pas bousculer l'ordre du jour et nous allons attendre et respecter le travail qu' a fourni monsieur Vancauwenberge. Et j'invite tous ceux qui le souhaitent à rester jusqu'à ce que Monsieur Vancauwenberge, qui a inscrit ce point à l'ordre du jour, puisse développer son interpellation.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la Bourgmestre. Alors comme vous le savez, chers collègues, notre secrétaire communal a pris sa pension en 2019. Mr. Jacques De Winne a pris sa pension il y a plus de trois ans et on est en 2023 et nous sommes toujours sans secrétaire communal. Madame la Bourgmestre, vous avez lancé trois procédures et les trois procédures que vous avez lancées ont tous fini par un échec. Il faut se poser la question, madame la bourgmestre, pourquoi cet échec? Tout simplement parce que vous avez voulu placer quelqu'un de votre entourage et vous n'avez pas réussi. Vous avez voulu faire du favoritisme et vous n'avez pas réussi, madame la bourgmestre, heureusement ! Vous avez voulu réintroduire du clientélisme, mais vous avez été heurté par le courage des conseillers communaux ici présents. Ça montre madame la bourgmestre, encore une fois que vous n'êtes pas une bonne gestionnaire pour cette commune. Madame la bourgmestre, cette semaine, vous avez pris trois gifles. La première, elle vient de l'opposition. La deuxième, elle vient de votre propre camp, vos conseillers communaux et la troisième elle vient de votre partenaire de majorité.

Madame la Bourgmestre, il faut se poser la question comment est-ce possible qu'après trois ans, on se retrouve sans secrétaire communal. Comment est-ce possible de ne pas assurer et de ne pas garantir une stabilité pour notre personnel? Comment est-ce possible que vous avez osé pistonner quelqu'un de votre entourage pour ce poste de secrétaire communal? C'est inadmissible madame la bourgmestre.

Alors, Madame la Bourgmestre, il est temps d'appliquer votre politique générale que vous avez promis au début de la législature, que vous avez promis d'appliquer, et une bonne gouvernance. Madame la Bourgmestre, on vient de constater cette semaine et depuis le début de la législature, que cette politique générale que vous avez promis n'est vraiment pas mise en place.

Alors, madame la bourgmestre, il est temps que vous nous disiez ce que vous comptez mettre en place pour désigner le secrétaire communal, un secrétaire communal ou un secrétaire communale le plus rapidement possible. Quel sera le processus que vous mettrez en place après l'échec que vous avez vécu cette semaine? Merci.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur le conseiller.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la Présidente. Je suis un petit peu entre le marteau et l'enclume, entre les deux, là. Donc je vais essayer, moi, d'être calme.

Madame la Bourgmestre, suite aux articles parus dans la presse concernant le conseil communal à huis clos du lundi 24 avril 2023, je souhaite attirer l'attention sur l'urgence de pourvoir à la fonction de secrétaire communal. Et comme j'ai entendu dire en masculin ou féminin, pour l'administration de la commune de Molenbeek. Le rejet de la candidate présentée à la désignation nécessite une procédure accélérée pour trouver la personne qui sera le plus apte à exercer la fonction. Pouvez-vous nous informer si la candidate classée seconde accepterait cette fonction et s'il y a la possibilité de le lui proposer ou si vous même, madame Aelbrecht, et je m'adresse à vous à ce moment-là, pourriez-vous accepter d'endosser le titre en entier? Vos qualités ne sont plus à démontrer. Quand pensez-vous relancer la procédure ?

Je rajouterai simplement une petite phrase avec quatre vers d'Apollinaire Sous le pont Mirabeau coule la Seine et nos amours. Faut-il qu'il m'en souviennne? La joie venait toujours après la peine. Alors maintenant, la peine est passée. Nous sommes dans la joie et nous recherchons à avoir un secrétaire communal. Merci.

Mme la Présidente :

Entre le marteau et l'enclume, l'œcuménisme.

Merci Monsieur Eylenbosch.

Alors, monsieur El Khannouss je vous donne la parole. Je ne sais pas si vous êtes le marteau ou l'enclume mais votre voisin vous l'expliquera bien volontiers.

M. El Khannouss :

Ce sera les deux, ça sera les deux et on va essayer de faire un peu de culture parce que je me réjouis de voir que mon collègue Michel Eylenbosch a terminé sur une formule qui égaie nos oreilles, n'est-ce pas, Monsieur Eylenbosch?

Alors, madame Moureaux, je sais que vous êtes une femme de culture et vous connaissez le fameux conte d'Andersen. Ce sont des contes que quand on était jeune, on aimait bien lire. Et alors il y a une de ces créations qui s'appelle « Les Habits de l'Empereur »

et de nombreux politiciens se sont inspirés de ce conte pour utiliser la formule que vous connaissez sûrement « Le roi est nu ». Vous connaissez hein ? Et je vais paraphraser, je vais dire « la Reine est nue », la Reine est nue parce que pour ceux qui ne savent pas ce que signifie l'expression, c'est quand on essaye de trouver des trucs et des stratagèmes pour contourner des règles, pour imposer certaines visions en n'étant pas, je dirai, en phase avec un certain nombre de valeurs eh ben à un moment donné, on est totalement discrédité. C'est le cas de notre bourgmestre aujourd'hui, qui a essayé en vain à trois reprises de mettre à la plus haute fonction suprême quelqu'un qui lui était proche, trois tentatives d'organiser une sélection de secrétaire communal, en contournant les règles, en mettant en place des systèmes qui privilégient des personnes en particulier. Malgré nos appels à la raison, malgré nos appels au respect des règles, on nous a caché les dossiers. J'ai dû déposer plainte à maintes et maintes reprises d'ailleurs à cause de petites magouilles organisées lors de votes au sein d'un conseil communal. Et puis lundi, la dernière étape, il y a eu un réveil salvateur des conseillers communaux, majorité/opposition qui ont dit d'une voix unanime non aux politiques de copinage, non au clientélisme et qui vous ont, Madame la bourgmestre, renvoyé à vos chères études en vous disant qu'on n'accepte pas ce système que vous voulez mettre en place. Ce système qu'on croyait révolu depuis très longtemps.

Comme je l'ai dit lundi à huis clos, je pense que nous sommes la seule commune du royaume depuis 1830 où on a vu ce genre de pratiques. On a vu cette tentative de vouloir placer des amis à un poste important. Et donc aujourd'hui, comme l'a rappelé mon collègue monsieur Eylenbosch, nous sortons d'un moment de tension extrême. J'ose espérer que vous allez reprendre la bonne voie et que vous allez retrouver votre raison, que vous allez vous rattacher aux valeurs de droit et d'équité dans cette commune et que vous allez enfin respecter la loi en proposant une procédure transparente qui va faire qu'on va obtenir et désigner la personne la mieux adéquate pour occuper la fonction de secrétaire communal. J'ai fait une proposition à plusieurs reprises. Ouvrons la voie de la promotion. Nous avons des personnes compétentes et une personne en particulier. Je pense que c'est aussi la voix de la raison. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Alors d'abord, le conte le plus célèbre d'Andersen, en fait, c'est le vilain petit canard. Mais je n'en dirai pas plus.

Alors par contre, je voudrais rappeler ce qui s'est passé et ne pas laisser certaines contrevérités perdurer. D'abord, nous avons une loi à Bruxelles qui s'appelle la nouvelle loi communale qui encadre ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire. Dans le cadre de cette loi, comme commune, nous avons eu à définir un statut administratif qui, pour la plus grande partie, date maintenant de bien avant mon arrivée. Il y a, je crois, deux ou trois modifications qu'on a faites mais qui ne sont pas véritablement significatives à ce statut depuis 2018. Ce sont des règles qui nous corsettent, qui nous encadrent et qui forment l'encadrement réglementaire et légal de ce que nous pouvons et de ce que nous ne pouvons pas faire. Et donc dans ce cadre-là, effectivement, nous avons choisi, mais ce n'est pas moi, à titre personnel, c'est l'ensemble du conseil, de travailler d'abord sous la forme d'une première procédure avec un jury externe, comme nous le recommande notre statut. Jury externe composée de personnalités reconnues, des fonctionnaires, pas de politique qui a administré la première épreuve. Cette première épreuve elle avait reçu une quinzaine de candidatures. Elle n'en a retenu aucune.

Alors la deuxième épreuve, elle a été administrée par un autre jury parce qu'un des candidats était la personne qui avait été secrétaire du premier jury. Donc on a jugé qu'il fallait changer du jury. Je pense que c'était une décision extrêmement sage. Et la deuxième épreuve a examiné aussi une quinzaine de candidatures sans que personne ne sorte avec la qualité d'aptitude pour cette fonction compliquée qu'est la fonction de secrétaire communal et cette

fonction vitale pour une commune qui est la compétence de secrétaire communale. Et donc ce conseil, jamais moi toute seule, ça n'existe pas, ce serait illégal, ça n'existe pas, ce conseil a décidé de reconduire le même jury et de reproduire la même procédure conformément à la nouvelle loi communale et aux statuts administratifs. Et ce jury, cette fois composé du receveur de Koekelberg, du secrétaire communal de Saint-Gilles, de la secrétaire communale d'Etterbeek, de la Directrice générale de l'Ecole régionale d'Administration Publique, a écrit, administré et corrigé trois parties comme le statut administratif le prévoit. Et suite à cette troisième procédure, ce jury a déclaré une personne apte.

Donc vous comprenez qu'en fait cette personne au fait, elle a réussi quelque chose que à peu près 40 autres n'ont pas réussi. Et cette personne, il se fait qu'effectivement elle a eu le tort, le grand malheur de ne pas convaincre ce conseil communal puisqu'elle faisait partie de ma formation politique et effectivement, avait travaillé jusqu'à ce qu'elle décide, et je n'avais rien à voir dans cette décision, jusqu'à ce qu'elle décide de postuler lors de la troisième procédure en se disant finalement, il n'y a personne qui y arrive, peut être que moi je vais y arriver. Et donc à ce moment-là, je lui ai demandé de s'écarter de la maison communale et de mon cabinet. Je n'ai plus eu aucun contact avec cette personne. Cette personne a eu le grand tort d'être socialiste, que ça se sache, parce qu'il y a une infinité de fonctionnaires dont on ne le sait pas. Mais ça n'est pas grave partout dans le monde, parce qu'il ne faut pas croire que qui que ce soit n'ait pas de convictions politiques. C'est évident. Cette personne a réussi ce que 40 autres n'avaient pas réussi jusque-là avec un jury indépendant dans le cadre réglementaire légal, la nouvelle loi communale, le statut administratif.

Et voilà que nous sommes dans une situation dont la chose qui est inédite, c'est qu'on ait eu déclaré quelqu'un d'apte et qu'on ne l'ait pas pris. Parce qu'en vérité, chercher un secrétaire communal et ne pas en trouver et passer plus de trois procédures pour trouver, ça s'est déjà vu et ça s'est déjà vu plus d'une fois et certainement dans les dernières années à Bruxelles. Et à vrai dire, plusieurs communes fonctionnent aujourd'hui comme la nôtre, avec un secrétaire communal faisant fonction. Donc ce qui est inédit, c'est effectivement qu'un conseil communal ait décidé de repousser quelqu'un qu'un jury indépendant dans le cadre de l'encadrement légal que j'ai précisé, ne soit pas amené à finalement prendre poste. Voilà.

Alors, pour répondre à votre question. Le collègue va prendre son temps pour pouvoir choisir la meilleure voie pour cette commune. J'espère avec une très grande sagesse car cette commune a besoin d'avoir un maximum de personnel qualifié, dirigeants comme les autres niveaux de pouvoir de cette commune qui peuvent donner toute leur énergie et qui peuvent montrer toutes les compétences nécessaires à un meilleur service public dans Molenbeek.

Je vous remercie tous les trois pour votre question.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci Madame la Bourgmestre. Laissez-moi vous dire, Madame la Bourgmestre, que ce qui est inédit, c'est le fait que, après trois ans, on n'a toujours pas de secrétaire communal. Ce qui est inédit, madame la bourgmestre, c'est que la personne que vous avez choisie, le jury que vous avez instauré est un jury qui était présidé par vous-même. Donc, il y a déjà un conflit d'intérêt dans ce sens-là. Et je ne vais pas revenir sur toute la procédure, sur tous les problèmes qu'on a identifiés. Mais ce que je peux vous dire, madame la bourgmestre, je vais aller dans le sens de trouver une solution pour sortir de cette situation, notre statut vous permet en tout cas de passer par trois procédures.

La première, c'est celle que vous avez maintenant, celle que vous avez utilisée jusqu'à maintenant, c'est à dire une nomination par mandat. La deuxième, c'est une nomination, par

recrutement interne. La troisième, c'est une nomination par promotion interne. Et ça, c'est le statut qui vous le permet. C'est un point qui a été voté en 2007. Madame la secrétaire communale pourra vérifier ce point-là, s'il vous plaît.

Alors, je vais revenir sur le point nomination par promotion interne. La nomination par promotion interne vous permet en tout cas au personnel communal, qui secrétaire adjoint, qui receveur communal, qui directeur A9, A7 ou A5 de postuler pour le poste de secrétaire communal. Donc on a cette possibilité, on a la possibilité d'aller plus vite. Mais c'est vous, Madame la bourgmestre, qui ne voulez pas aller plus vite. En fait, ce que vous avez voulu, c'est de placer quelqu'un de votre entourage. Vous êtes vraiment arrivé à un échec. Mais là, madame la bourgmestre, on a besoin d'un secrétaire communal et on a besoin aussi d'une stabilité pour notre commune et cette stabilité le statut administratif, notre statut vous permet d'aller vraiment plus vite et de laisser la possibilité à ces personnes que je viens de citer de postuler à ce poste.

Mme la Présidente :

Messieurs, je voudrais juste vous rappeler qu'on est dans le cadre des questions d'actualité, que les questions d'actualité sont des questions courtes, précises, qui concernent un sujet d'actualité qui peut, le cas échéant, être débattu plus largement lors d'une interpellation dans un autre conseil. Je vais vous demander de conclure parce que sinon on va passer en réalité toute notre soirée à déforcer notre règlement d'ordre intérieur et je trouve que vous qui demandez un rappel à la loi constant et bien raisonnable, vous devriez également vous conformer à l'encadrement réglementaire. Concluez en un instant !

M. Hamzaoui :

Je vais conclure madame la Bourgmestre. Avec la remarque que vous venez de faire, ça montre à quel point vous ne voulez pas vraiment trouver une solution. En tout cas, je viens avec une proposition, je viens avec une solution que le statut vous permet d'utiliser et vous ne le faites pas ! Le statut vous le permet, alors faites-le.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Décidément Madame Moureaux, j'ai l'impression que vous remettre en question est quelque chose qui est extrêmement compliqué pour vous. Ce qui me choque dans votre réponse, c'est votre capacité à réécrire l'histoire, cette façon que vous avez avec une froideur de faire comme si de rien n'était. On a vécu des moments gravissimes au niveau du droit, au niveau de l'éthique. Vous avez essayé de contourner certaines règles, Vous avez politisé une fonction qui est très importante pour le fonctionnement de cette commune qui a besoin d'une personne, comme je le rappelle, qui a, hormis ses couleurs politiques, on s'en fout, mais c'était capacité d'avoir cette équidistance par rapport aux politiques, cette capacité à appliquer à la lettre les règles et comme vous l'avez dit à huis clos, qui est capable de dire non quand vous vous demandez des choses, par exemple, qui seront à caractère politico politicienne et vous êtes là en train de nous dire en fait que c'est la faute de la loi, que vous avez appliqué la loi, alors que' on vous a pris la main dans le sac. On vous a pris la main dans le sac en train d'essayer de favoriser des gens de votre entourage. Vous avez été dans une position de conflit d'intérêt. Vous allez vous même, en tant que présidente, évaluer quelqu'un qui travaille pour vous. Vous avez fait en sorte d'arrêter deux procédures précédentes alors qu'il y avait des

personnes d'une très grande qualité et je trouve ça très insultant pour ces personnes qui ont postulé à la fonction et qui ont fait les examens. D'ailleurs, certains ont fait des meilleurs résultats que votre poulain que vous avez défendu au niveau de l'écrit et aujourd'hui vous êtes en train de nous dire ah non, ce n'est pas de ma faute, c'est la faute du règlement. La nouvelle loi communale ne permet pas de faire autre chose. Oui, la nouvelle loi communale vous rappelle dans plusieurs de ses articles que vous devez respecter certaines règles. Et justement, qui ont été voté pour empêcher qu'on fasse du népotisme et du clientélisme.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Est-ce que vous pouvez clôturer. Vous avez déjà largement dépasser le temps du règlement.

M. El Khannouss :

Moi je rejoins mon collègue, madame la Présidente, qui souhaite qu'on ouvre la possibilité, comme je l'ai déjà fait avec une motion que j'ai déposée, la désignation du secrétaire communal via une promotion interne. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylembosch.

M. Eylembosch :

Merci, madame la Présidente. Je suis sorti. Je ne suis plus entre le marteau et l'enclume. J'ai entendu votre réponse, mais je suis quand même un peu surpris. Vous avez des gens de l'opposition, vous avez des gens de la majorité qui ont voté contre la candidate qui était présentée. Vous ne vous êtes pas posé la question de savoir pour quelles raisons? Moi, je crois que vous devriez creuser ce problème pour le comprendre. Parce que si la candidate était si qualitative que ça, vous n'auriez pas été face à ce vote.

Je voudrais aussi remercier madame Aelbrecht qui depuis déjà quelques années maintenant, nous accompagne dans le cadre de ce conseil communal et qui fait son travail convenablement et que malheureusement, à différentes reprises, vous vous êtes permis d'insulter d'une façon indirecte et ça, ce sont des façons de faire qui ne sont pas correctes comme vous l'avez encore fait au dernier conseil à huis clos. Je suis désolé, mais simplement faire une petite remarque très légère, eh bien je peux vous dire que vous avez blessé la personne. Et ça, ça ne se fait pas. Et c'est une des raisons pour laquelle, madame la Bourgmestre, je trouve qu'aujourd'hui, vous, en tant que présidente de cette assemblée et même en tant que bourgmestre, vous n'êtes plus à votre place. Vous feriez bien mieux de démissionner de votre fonction de présidente de ce conseil communal et de prendre un président de conseil à l'extérieur pour que les débats puissent se faire d'une façon beaucoup plus sereine et de votre fonction de bourgmestre parce que comme ça, au moins, la commune serait peut-être mieux gérée et vous auriez moins de problèmes dans le cadre de votre coalition. Merci.

Mme la Présidente :

Je pense qu'effectivement, s'il y avait un bon vieux mâle alpha à ma place, ça serait beaucoup mieux gérer la police.

C'est assez triste en fait. Mais bon, voilà. Je vais devoir annoncer au jury qui a fait ce travail, ce qui a été fait de son travail et j'espère très sincèrement qu'on pourra continuer à trouver des jury dans le futur. Parce que je pense que vous avez tous les trois un grand culot

de penser que vous savez mieux que ce jury la valeur de chacun de ces candidats pour cette fonction. Voilà, ça c'est quand même, je pense, un sommet dans le culot.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Vous parliez du règlement communal, là, tout de suite, vous savez que c'est la salle qui a le dernier mot. Alors arrêtez de surenchérir avec des remarques derrière qui provoquent automatiquement des réactions et vous faciliteriez le travail.

Mme la Présidente :

Merci pour votre dernier mot.

3. Enseignement francophone et néerlandophone - Convention tiers-payant avec la SNCB (société nationale des Chemins de fer Belges), pour les membres du personnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le pouvoir subsidiant néerlandophone.

Frans- en Nederlandstalig onderwijs - Derdebetalersovereenkomst met de NMBS (Belgische nationale spoorwegmaatschappij), voor personeelsleden die worden gesubsidieerd door de Federatie Wallonië-Brussel en door de Nederlandstalige subsidiërende overheid.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.

Rachid Ben Salah quitte la séance / verlaat de zitting.

4. Enseignement francophone et néerlandophone - Convention tiers-payant avec la STIB (société des Transports Intercommunaux Bruxellois), pour les membres du personnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pouvoir subsidiant néerlandophone.

Franstalig en Nederlandstalig onderwijs - Derdebetalersovereenkomst met de MIVB, voor personeelsleden gesubsidieerd door de Federatie Wallonië-Brussel en de Nederlandstalige subsidiërende overheid.

Mevr. de Voorzitster :

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

Dhr. Bijmens :

Ik heb het contract gelezen. Ik stel gewoon de vraag. Dus de personeelsleden krijgen een QR-code waarmee dat ze naar de NMBS kunnen stappen om een abonnement te kopen van een maand, drie maanden of een jaar of een halftijds abonnement van 15 dagen. De NMBS kan niet zien wie die personeelsleden zijn. Zij die aangenomen voor een onbepaalde duur? Zijn die daar voor een tijdelijke opdracht? Dus ik zou willen weten of het gecontroleerd

wordt. Stel er komt een personeelslid dat voor een vervangingsopdracht in dienst komt en dat personeelslid beslist een abonnement te nemen voor een jaar alhoewel ze maar enkele weken in dienst zijn. Wordt dat gecontroleerd door de gemeente of door een of andere instantie? Dank U wel.

Mevr. de Voorzitster:

De heer Van Damme, Schepen, zal uw vraag beantwoorden.

Dhr. de schepen Van Damme :

Dat lijkt me een heel technische vraag.

U vraagt eigenlijk of er kan gefraudeerd worden met dit systeem. Ik veronderstel dat er een connectie is tussen de informatie van de NMBS en die van de gemeente maar ik kan die technische vraag niet beantwoorden zonder dat eerst met de administratie te checken. Ik weet niet of dat de Gemeentesecretaris meer informatie heeft maar dat lijkt me een heel technische vraag die ik nu niet kan checken. Misschien heeft de gemeentesecretaris meer informatie.

Mevr. de Voorzitster:

Ik geef het woord aan mevrouw Aelbrecht, gemeentesecretaris.

Mevr. de Gemeentesecretaris:

Wij krijgen een factuur van de NMBS of van de MIVB met de namen van de personen die een abonnement aangevraagd hebben. Wij controleren dat wanneer we de facturen krijgen en we zeggen dat op als de personen weg zijn. Dus er is een controle op de administratie.

Mevr. de Voorzitster:

Ik geef het woord aan de heer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Ik werk zelf voor een school en we hebben ook die vraag gesteld aan de scholengroep om dat derde betalingsstelsel maar dan krijgen we het antwoord dat ze daarmee kunnen frauderen. U zegt, we kunnen dat controleren, we kunnen dat stopzetten maar wordt het geld dan ook terugbetaald of hoe zit het daarmee? Stel dat iemand een abonnement voor een jaar neemt, hij is er maar voor een maand, we zetten een stop. Dus dan wordt dat ook niet meer betaald?

Mevr. de Gemeentesecretaris:

Ja dat wordt terugbetaald.

Mme la Présidente

Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur le point SNCB et sur le point STIB? C'est le même pour la STIB.

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

Dhr. Bijmens :

Over dat van de MIVB dat is hetzelfde van wat mevrouw Aelbrecht net zegt maar ik stel me de vraag of er nog een derde betalingsovereenkomst met De Lijn want stel dat er iemand komt vanuit Dilbeek die gaat niet de trein nemen die kan De Lijn nemen. Gaat daar ook een derde betalingsovereenkomst met De Lijn?

Mevr. de Voorzitster :

Ja dat kan.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**5. Enseignement fondamental francophone - Convention de collaboration entre le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean - Fonds de participation et activation sociale 2023 - Opération Coup de Pouce.
Franstalig basisonderwijs - Samenwerkingsovereenkomst tussen het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek - Fonds voor participatie en maatschappelijke activering 2023 - Operatie Coup de Pouce.**

Mme la Présidente :

Alors l'opération Coup de pouce, c'est la collaboration CPAS/Commune pour faciliter les sorties scolaires des enfants issus de familles qui ont moins de moyens. Le CPAS prend en charge les frais liés aux sorties scolaires en 2023 pour un montant de 20 000 € et c'est un système par lequel dans chacune de nos écoles, on a un travail d'assistance sociale qui est fourni pour déterminer à quelles élève on peut apporter de l'aide dans ce cadre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

*Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.
Houria Ouberrri quitte la séance / verlaat de zitting.
Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohammed EL BOUZIDI quitte la séance / verlaat de zitting.
Taoufik Hamzaoui quitte la séance / verlaat de zitting.
Patrick Bacart quitte la séance / verlaat de zitting.*

6. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 18 (Petite Flûte Enchantée) - Nouvelle approbation - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 24 avril 2023.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan van school nr. 18 (Kleine Toverfluit) - Nieuwe goedkeuring - Deadline Fédération Wallonie Bruxelles : 24 avril 2023.

Mme la Présidente :

Alors, on avait eu un premier plan de pilotage présenté en octobre 2022. On avait reçu quelques recommandations de la Fédération et on avait besoin d'un retravail par l'équipe pédagogique. Du coup, c'est fait. Notre échéance est rencontrée. Il y avait une question stratégique posée par le DCO sur la stratégie de décloisonnement et d'ouverture aux partenariats extérieurs. On a retravaillé, on a retravaillé non seulement la stratégie, mais aussi l'objectif et les actions. Alors, on avait des questions sur la question de l'affectation du capital période et des moyens de fonctionnement par rapport à la différenciation. On a ajouté pas mal d'informations qui semblaient manquantes. Et donc on a retravaillé, notamment dans le sens de rassurer sur notre capacité à assurer l'accrochage scolaire de tous les élèves. On a choisi pour cela quatre stratégies, une collaboration régulière avec le CPMS, développement du parcours PK, le parcours d'éducation culturelle et artistique, l'amélioration de la communication avec les parents et la diversification des activités de bien être au sein des classes.

Alors, ces objectifs stratégiques sont soutenus par une série d'indicateurs d'impact et on va regarder les taux d'absence injustifiées, la participation aux réunions des parents, la qualité des échanges avec le PMS et évaluer la portée des ateliers qui visent la gestion des émotions.

Voilà, je pense qu'on a répondu avec ça aux recommandations de la fédération et qu'on a un plan de pilotage qui est maintenant opérationnel.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame la Présidente.

C'est fort intéressant. J'ai vraiment beaucoup apprécié ce plan pilotage. Il y a quand même quelque chose qui m'a un petit peu chagriné, c'est de voir que par manque de formation du personnel pour les enfants à besoins spécifiques et un manque de matériel qui est constaté, on oriente certains enfants vers le spécial.

Je sais qu'à un moment donné, il y a des enfants qu'on doit orienter vers le spécial. Je ne me fais pas des illusions sur le sujet, mais disons qu'on sait très bien que le spécial c'est la voie de garage assez définitive pour l'avenir de l'enfant. Et disons que ça c'est un point qui m'a chagriné. Voilà.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Addi.

Mme Addi :

C'est juste pour dire que nous, notre groupe, on va s'abstenir sur le Plan de pilotage. On l'a fait dans le passé et on continuera à le faire parce qu'on sait qu'on peut mettre un peu tous les plans qu'on veut de pilotage dans l'enseignement. Ce qui manque cruellement maintenant c'est le manque de moyens, que ce soit en personnel, en financement et donc

sans un vrai refinancement de l'enseignement on a l'impression qu'un plan de pilotage, ce n'est pas ça qui va permettre d'avoir de vrais résultats positifs dans l'enseignement.

Mme la Présidente :

Bien, alors d'abord, la question de madame Evraud, effectivement, l'inclusion, on travaille, on s'est retrousser les manches pour répondre à la philosophie nouvelle du pacte d'excellence et on y arrive assez bien. Mais c'est vrai qu'on a connu, notamment dans cette école là et ça peut arriver, des échecs, des pratiques d'inclusion des enfants avec lesquels on n'arrivait pas à travailler avec cette technique-là. Et ça va encore arriver, malheureusement. Et donc, c'est vrai qu'on doit, c'est quelque chose qui a marqué l'histoire récente de l'école. C'est pour ça que je pensais dans le plan de pilotage, parce qu'on a eu vraiment une difficulté avec un des enfants en inclusion. On en a plusieurs dans cette école et c'est toujours un échec pour l'équipe éducative. C'est triste, c'est difficile, mais c'est la réalité vécue. Et donc je pense que moi j'ai surtout envie de remercier l'équipe. C'est une école que je connais bien. Un de mes enfants était scolarisé en maternelle dans cette école. C'est une école que je connais très bien. J'ai vraiment envie de remercier beaucoup l'équipe qui fait un très gros travail avec en fait là pour le coup, un assez grand bien être des enfants. C'est une école qui vit dans un environnement extrêmement chouette, une belle école avec du bon matériel. Donc là franchement pas grand-chose à dire et une belle pédagogie. Donc voilà, moi je suis fière aujourd'hui de pouvoir continuer de travailler avec cette équipe et que le plan de pilotage aille à la fédération. Et je ne doute pas que cette fois ci, il sera totalement validé.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

29 votants : 26 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 26 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

A partir du moment où nous votons électroniquement, les conseillers qui votent doivent être à leur place pour pouvoir voter. Parce que ce vote, si vous le voulez, sont enregistrés. Et donc, si Monsieur Mahy se trouve debout et qu'il vous donne son vote oralement, il n'est pas enregistré dans le système. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, je pense que le principe c'est qu'on puisse identifier les votes effectivement, que les conseillers soient effectivement présents pour qu'ils aient pu entendre le débat, ce qui a été le cas pour Monsieur Mahy. Et donc il a pris part au vote de manière tout à fait correcte puisque j'ai cité son nom afin que notre équipe puisse savoir que lui s'ajoutaient à ceux qui avaient voté électroniquement. Voilà, je vous remercie beaucoup.

Houria Ouberrri entre en séance / treedt in zitting.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.

Mohammed EL BOUZIDI entre en séance / treedt in zitting.

Taoufik Hamzaoui entre en séance / treedt in zitting.

Patrick Bacart entre en séance / treedt in zitting.

7. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école n°7. Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject van school nr. 7.

Mme la Présidente :

C'est l'école Arc en ciel qui est une école qui abat un travail redoutable. Ici, le projet d'établissement doit être revu comme c'est prévu par la loi. Il faut le revoir tous les trois ans. Il a été étudié avec évidemment l'équipe, puis le conseil de participation, la cellule pédagogique. Il est basé sur les nouveaux paradigmes du pacte et en particulier il laisse une large place à l'éducation différenciée, s'engage autour d'un objectif d'école de la réussite. Et je dois dire que c'est une école qui y réussit très très bien. C'est remarquable ce qu'ils font là, et je voudrais souligner l'excellent travail que fait la directrice, madame Hafsa Benzouiene.

Alors, le projet d'établissement, il est basé sur la participation, sur la fondation d'un contrat social et éducatif. Il donne une grande place aux jeux. Il travaille avec les familles dans une perspective intergénérationnelle et propose de nombreux dispositifs d'accrochage scolaire et d'éveil aux langues et travail sur l'éducation aux médias et sur le théâtre.

Pour clôturer, c'est un projet d'établissement complet et ambitieux qui correspond parfaitement à ce que symbolise dans notre panorama éducatif l'école sept et son équipe.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je voulais juste vous dire que c'était remarquablement écrit en plus.

Mme la Présidente :

C'est une équipe remarquable.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

8. Enseignement francophone - Enseignement communal - Approbation d'une convention entre l'Administration communale, l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, également appelé Bruxelles Formation, et le Service Emploi de Koekelberg, pour l'organisation par l'Institut Machtens, enseignement communal de promotion sociale, d'une action de formation en technique de vente et néerlandais commercial», à l'attention d'un public en insertion socio-professionnelle - Formations cofinancées par Bruxelles Formation.

Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het franstalige brusselse Instituut voor de beroepsvorming ook benoemd « Bruxelles Formation », voor het organiseren, door het Instituut Machtens, gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie, van een vormingseenheid in de verkoopstechnieken en in het nederlands.

Mme la Présidente :

Alors, on est sur la convention entre Bruxelles Formation, le service emploi de Koekelberg, l'administration communale et notre Institut de promotion sociale, l'Institut Machtens pour des formations qui sont cofinancé par Bruxelles Formation et qui concernent les techniques de vente et le néerlandais commercial.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.

9. Enseignement francophone - « Mon quartier, Ma maison », poste subsidié dans le cadre du Programme « Politique de la Ville » - Approbation de la convention portant sur la prolongation de partenariat avec l'asbl IN VIVO.

Franstalig onderwijs - "Mon quartier, Ma maison", gesubsidieerde post in het kader van het programma "Politique de la Ville" - Goedkeuring van de overeenkomst betreffende de verlenging van het partnerschap met de vzw IN VIVO.

Mme la Présidente :

Je suis fière d'à nouveau vous proposer la reconduction du poste subsidié dans le cadre du programme politique de la ville, avec le partenariat avec l'asbl. In Vivo. Et donc c'est la suite de « mon quartier, ma maison » animé par Hamida Ouassini et son équipe. Vous savez qu'ils réalisent de très belles choses au travers de l'art avec les comités de quartier, les associations, les maisons jeunes des écoles qui sont situées dans les zones où ils proposent des œuvres d'art dans l'espace public. J'espère que vous allez à nouveau décider de les soutenir. Ils font un redoutable travail sur notre territoire pour mettre de la couleur, mettre de l'art et de la beauté et éclaircir nos pavés. Et je vais me permettre de les remercier au nom du conseil communal pour leur travail.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

*Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.
Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting..*

10. Prévention et Cohésion Sociale - MOVE asbl : Approbation de la convention relative à la coordination communale du programme communal de Cohésion sociale entre la COCOF, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl MOVE.

Preventie en sociale cohesie - MOVE vzw: Goedkeuring van de overeenkomst betreffende de gemeentelijke coördinatie van het gemeentelijk programma voor sociale cohesie tussen de COCOF, de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek en MOVE vzw.

Mme la Présidente :

Donc c'est une convention Cocof commune de Molenbeek-Saint-Jean a.s.b.l Move, qui permet à la commune de percevoir les subsides Cocof et de les envoyer à Move. C'est une partie seulement, évidemment du modèle de convention.

Je donne la parole à madame Garcia, en tant que vice-présidente de Move.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

C'est surtout en tant qu'échevine de la cohésion sociale.

Donc en fait, dans le cadre du nouveau plan triennal 2024-2028 vous est soumis ce soir, comme l'a précisé madame la Présidente, une convention tripartite entre la Commune, la Cocof et l'ASBL Move.

Alors, c'est une convention qui vous est soumise parce que peut être que certains d'entre vous le savent, mais en ce qui concerne la coordination locale de la cohésion sociale, en règle générale, il n'appartient pas aux communes de l'organiser. Parce que si la commune, notamment Molenbeek, le faisait, elle devrait le faire sur fonds propres. Ce qui explique que nous passons, comme des tas d'autres communes par une A.S.B.L. et ici en l'occurrence, c'est l'ASBL Move.

Alors il y a évidemment des droits et des obligations. Au niveau des obligations de la Cocof, la Cocof s'engage à verser une grosse partie des frais de fonctionnement et de personnel de la coordination locale. La commune prend en charge une plus petite partie, c'est environ 20 000 € mais qui fait déjà partie du cofinancement communal et les obligations de la coordination locale c'est bien sûr de mettre en œuvre le décret et le nouveau décret cohésion sociale, puisque c'est de cela qu'on parle ici.

Ce qui est nouveau actuellement, c'est que dans le passé, en fait, on recevait d'office sur deux articles budgétaires différents, deux montants de la Cocof. Il y avait un montant d'un peu plus de 52 000 € et ensuite un montant d'un peu plus de 21 000 €. Pour 2024, les modalités de réception de ces montants seront différentes, donc le premier montant il sera accordé d'office. Par contre, pour le deuxième montant, la demande doit être faite par la commune directement à la ministre. Ça ne devrait pas poser de problème pour les recevoir. Mais c'est juste des modalités de fonctionnement qui seront différentes. Voilà, j'ai dit.

Mme la Présidente :

Merci madame l'Echevine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting..
Jef Van Damme entre en séance / treedt in zitting.
Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.
Mohamed El Bouazzati quitte la séance / verlaat de zitting.
Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor*

11. Mobilité - Règlement relatif à la politique communale de stationnement - Adaptation. Mobiliteit - Reglement betreffende het gemeentelijk parkeerbeleid - Aanpassing.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin :

Merci Monsieur le Président. Un petit mot d'explication par rapport à ce point qui est important. Il porte bien évidemment sur le règlement communal de stationnement de la commune. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quelques mois, nous avons adopté un règlement. Mais la législation bruxelloise en matière de stationnement en voirie a été récemment modifiée et donc il y a eu une ordonnance qui est venue abroger celle du 22 janvier, pourtant organisation de la politique de stationnement et qui entrera en vigueur le 1^{er} mai.

Alors, les grands changements, évidemment, c'est une ordonnance régionale qui nous ont imposé un certain nombre d'éléments. Alors, pour assurer les Molenbeekois en tant que tel, ça n'influence en rien. Par contre, évidemment, pour les zones rouges, zone verte pour les visiteurs, il y a quelques modifications, surtout au niveau tarifaire. Il y a eu quelques modifications d'augmentation, mais la possibilité nous avait été donnée de rester dans une fourchette et je peux vous assurer que ce, ce qu'on a préconisé, s'inscrit parfaitement dans une logique qui nous a été d'abord imposée. Mais notre règlement à nous répond parfaitement aux exigences et il est très conservateur pour l'ensemble des points. Voilà.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, monsieur le président. Ben voilà, comme je vous l'avais écrit, monsieur l'échevin, je vous remercie pour vos réponses qui ne m'ont pas satisfaite, comme vous le savez bien. Je suis vraiment choqué de ce qui a été décidé au niveau des personnes handicapées parce que cette ordonnance ne tient absolument pas compte de la problématique spécifique des handicaps. Par exemple, lier la carte à une plaque ou la plaque à une carte, qu'est ce qui se passe pour un enfant qui est véhiculé soit par ses deux parents ou aussi ses grands parents? C'est quoi quatre plaques qui peuvent être enregistrées? Évidemment non, on a bien compris. Si une personne handicapée a une voiture de remplacement ou doit louer un véhicule ou circule avec celle d'un ami pareil, la plaque ne sait pas être enregistrée. Le droit de stationnement digital implique nécessairement une connaissance numérique et la détention d'un GSM. Deux choses qui ne sont pas nécessairement l'apanage des personnes âgées ou

handicapées. De plus, ça demande des dépenses obligatoires qui sont scandaleuses. Les gens n'ont pas l'obligation d'acheter du matériel pour pouvoir simplement circuler. C'est inouï. Donc moi, je refuse de voter cela et j'en appelle à Unia pour se pencher sur la question parce que c'est scandaleux. Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Moi ce qui m'interpelle ce sont les tarifs pour les entreprises qui sont en forte augmentation et donc dans ce cadre-là, nous savons quel est l'impact que ça peut avoir aujourd'hui sur les charges des entreprises, parce que c'est une charge. Ça n'implique absolument pas une augmentation de chiffre d'affaires. Et donc nous avons beaucoup d'entreprises, de petites entreprises et de petits indépendants sur la commune, puisque les grosses boîtes nous ont quitté. Donc moi, ça, ça m'interpelle fortement de de nouveau, mettre des taxes sur ces entreprises qui vont si elles ont du personnel, à un moment donné, elles risquent peut être soit de déménager, soit d'arrêter leur activité.

Je vous rappelle que ce qui s'est passé dans le temps, lorsque nous avons les entreprises le long du canal, un des éléments qui avait fortement impacté soit le départ, soit l'arrêt des activités, ce sont tous les freins qui avaient été mis au niveau de la circulation. Et donc, à partir du moment où on refait la même chose ici, en mettant des taxes supplémentaires sur les montants, sur les cartes de riverain pour ces véhicules-là, et bien j'ai un petit peu peur qu'on se retrouve face à la même chose. Et si ces entreprises partent, ça va faire automatiquement un impact non négligeable sur le budget de la commune. Et donc la question que je pose est ce que c'est vraiment nécessaire de le faire de cette façon-là alors qu'on est dans une situation économique difficile pour l'instant? Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci, monsieur le Président. Euh, en fait moi j'ai deux questions. Dans le cadre des personnes qui s'occupent de la santé, je n'ai vu nulle part mentionner les vétérinaires par exemple, et les pharmaciens également. Mais alors je ne sais pas si je dois les mettre.

J'ai été interpellée par ce style de profession et donc je ne sais pas s'ils sont repris alors dans le cadre d'indépendants ou d'entreprises, à partir du moment où dans leur pharmacie ou chez le vétérinaire, ils sont à plusieurs qui n'habitent pas la commune. Voilà mes questions. Merci.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Mon collègue Michel Eylenbosch a déjà posé la question, mais je le rejoins par rapport à l'inquiétude à avoir, Monsieur l'échevin de la mobilité,

concernant le prix demandé pour les cartes d'entreprises, j'aurais besoin d'une petite précision. Quand je vois entre parenthèses devant chaque montant, on met entre parenthèses minimum, est ce que c'est le minimum imposé dans le cadre de l'ordonnance ou c'est un minimum qui vous permet vous d'augmenter le cas échéant? Et alors, évidemment, je suis plongé dans la réalité des entreprises pour l'instant, je vois les entreprises qui ont un certain nombre de véhicules qui voient ces montants exploser. Effectivement, c'est une charge supplémentaire, d'autant plus que les entreprises connaissent des moments relativement difficiles sur le plan économique. Donc je pense que c'est une erreur de faire porter le poids de cette nouvelle recette de la commune sur les entreprises qui pourraient, comme l'a dit mon collègue, pousser certaines entreprises à aller voir si l'herbe n'est pas plus verte ailleurs.

Alors, concernant la deuxième carte de stationnement qui est réclamée, le montant qui réclamé aux Molenbeekois, je vois que c'était 120 €. Moi je pense que lors du débat initial que nous avons ici concernant les augmentations de prix, lors du débat sur la modification de cette taxe, on parlait de 100 €. Est-ce que parce que la deuxième carte coûtait 50 €, on est passé à 100 €. Ici je vois qu'elle est à 120 €. Est-ce que ça a été décidé récemment ? Voilà, je voudrais savoir un peu la genèse de ce montant, l'historique de ce montant. Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Oui, merci. J'aurai quelques questions. On a reçu de la ministre en charge de la mobilité un courrier. Donc ce règlement, je suppose, c'est pour adapter en fonction, donc de la décision au niveau régional. Si vous voulez bien confirmer cela.

Alors, par rapport aux entreprises. Donc, je vois que les tarifs sont effectivement excessivement élevés. Ma question est de savoir est ce que les entreprises installées à Molenbeek, donc dont le siège social est à Molenbeek ou qui dispose d'une unité d'établissement à Molenbeek, parce qu'on peut avoir un siège social ailleurs et avoir une ou plusieurs unités d'établissement à Molenbeek, donc, ont un tarif moindre, c'est à dire préférentiel.

Je voulais aussi savoir si ces tarifs et ce règlement, donc, est déjà prévu au budget, où est ce que cela va nécessiter une modification budgétaire? Si c'est le cas, si ça va nécessiter une modification budgétaire, de combien comptez-vous augmenter les recettes liées au stationnement en modification budgétaire? Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, j'ai un peu comparé avec les tarifs d'il y a un an. Donc le 23 février 2022, on avait déjà voté une adaptation. Donc un an après, je vois des augmentations de presque doubler parfois. Voilà, c'est avec toutes les augmentations de prix que les gens se tapent déjà, pas seulement les entreprises ou les petites entreprises, mais aussi les citoyens. Ben je trouve

que ça ne va pas de considérer les automobilistes comme des vaches à lait et donc on votera contre.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin.

M. l'échevin Achaoui :

Madame Evraud, par rapport à votre question, je vous ai bien évidemment adressé un mail assez conséquent, expliquant évidemment vos inquiétudes et interrogations légitimes. Je vous ai répondu en fonction du règlement qui est aujourd'hui en vigueur et donc je ne vais pas inventer autre chose que ce règlement-là. Alors bien évidemment, comme je vous l'ai également écrit que la problématique des scan-cars et la problématique des PMR est une question qui questionne encore beaucoup et donc on est dans une procédure d'amélioration. Mais il est clair que les différents articles que je vous ai énuméré expliquent la situation de facto du règlement en vigueur et que dans le processus d'amélioration, il y aura certainement encore des éléments qui vont venir corriger le cas échéant, certains manquements et d'ailleurs je suis tout à fait d'accord avec vous et d'ailleurs je n'arrête pas de le faire remarquer lors des conseils et des C.A. de parking Bruxelles et nous sommes en phase évidemment d'apporter un certain nombre de changements. Mais encore une fois, pour ne pas être redondant, c'est le règlement qui est en vigueur aujourd'hui et les avancées. Je rappelle également, qu' on vient de loin que la situation des PMR part de zéro et donc il y a eu quelques avancées. Ce n'est pas évidemment optimal pour chaque cas, mais d'une certaine manière, certaines solutions étaient quand même bénéfiques et que les choses progressent dans ce sens-là. Je ne vais pas évidemment lire toute la réponse de l'email, parce qu'elle est assez longue, mais en résumé, évidemment, le 1^{er} juillet 2022, le Parlement a adopté un projet d'ordonnance réformant la politique de stationnement Bruxelles. Cette ordonnance a été publiée au Moniteur belge. Comme vous le savez. Et parmi les points alors en discussion, il y avait le suivi du jugement du tribunal de première instance condamnant Parking Brussels par rapport au contrôle du stationnement via scan-car et les problèmes causés aux détenteurs et détenteuse d'une carte de stationnement pour personnes handicapées. L'ordonnance telle qu'adoptée prévoit un dispositif pour éviter le souci de non-reconnaissance par les scan-cars des cartes de stationnement. Le dispositif actuel n'est pas parfait, je le reconnais, mais a le mérite d'évoluer vers une recherche de solutions durables. La région et les différentes associations sont toujours en discussion pour faire évaluer l'ordonnance. Unia est parmi ces associations. Actuellement, et c'est le cas dans toutes les communes où la scan-car opère, voir ce qui est aujourd'hui transposé de l'ordonnance dans le règlement communaux.

Alors je vais lire pour compléter ma réponse : une carte PMR doit être reliée à une plaque pour éviter le phénomène de carte volante ou de fausse carte et des abus qui en découlent. Ces phénomènes sont justement très préjudiciables aux PMR, occupation frauduleuse d'emplacements PMR, et cetera. Un PMR a donc trois possibilités pour le faire communiquer sa plaque à parking, Bruxelles, le point un ou s'enregistrer à l'horodateur ou tout autre application. Il n'est pas possible actuellement de régler une carte PMR à plusieurs véhicules. C'est de la situation de fait.

Alors pour la question de la fracture digitale, cette dernière peut être contournée par l'aide d'une tierce personne, un membre de la famille, amis, assistant sociale au service action sociale de la commune. Ce n'est pas idéal, je le reconnais, mais ces possibilités ont plus que le mérite d'exister. Voilà, pour compléter évidemment ma réponse par rapport à ce point qui, encore une fois, je le redis, est important et légitime. Et je vous remercie pour toutes ces questions. Et on ne s'arrêtera pas là.

Par rapport à la question de Michel Eylenbosch, effectivement, les entreprises, les coûts des entreprises est important. Mais encore une fois, c'est l'ordonnance qui nous impose un certain nombre d'éléments au niveau tarifaire. Alors, les montants que nous avons nous choisis, c'est le strict minimum. Parce qu'encore une fois, je vous l'ai dit en préambule, il y a une fourchette. Il y a d'autres communes qui ont préconisé davantage pour les montants. Nous, nous avons pris le minimum et le minimum, c'est le minimum légal accordé par l'ordonnance. Donc nous n'en avons pas le choix que de pouvoir appliquer. Je rappelle que pour la première carte précédemment c'était 150 €. Aujourd'hui on passe à 200 €, 250 € par an, de la sixième à la 20^e carte c'est 300 €, donc une augmentation sensible de 50 € qui nous est malheureusement imposée par cette ordonnance dont nous n'avons pas le choix que de pouvoir l'appliquer. Et nous avons préconisé et opté pour la solution la moins coûteuse.

Alors madame Piquard, profession libérale, effectivement, dans le cadre de ces cartes de professionnels, nous avons élargi le scoop. Précédemment, c'était simplement pour le secteur de construction et aujourd'hui toutes les professions libérales pharmacie rentrent dans ce critère là et donc ils sont reconnus en tant que professions libérales et bénéficiant de la même tarification que les autres. Donc ça, c'était une avancée importante pour ce secteur-là qui était effectivement un peu marginalisé par rapport au reste.

Monsieur El Khannouss, alors oui, encore une fois, je sais, c'est un minimum qui est imposé par l'ordonnance, la carte de stationnement effectivement, nous avons augmenté lors du dernier débat de 50 € à 100 € mais les minimums imposés par la région pour la deuxième carte est de 120 € tandis que la troisième a été supprimée définitivement, celle qui était à 600 €. Donc c'est encore une fois des minimums qui nous sont imposés par la région que nous sommes obligés de pouvoir appliquer dans le cadre de l'ordonnance.

Alors Karim Haouari effectivement, c'est par rapport au courrier. Nous avons bien enregistré et reçu le courrier qui est très clair en la matière. Les communes ont le devoir et l'obligation de pouvoir s'inscrire dans l'ordonnance et d'appliquer stricto sensu les éléments qui sont aujourd'hui détaillés à la fois dans le courrier mais également dans l'ordonnance.

Alors au niveau budgétaire, oui, puisque l'exercice, les chiffres qui ont été proposés par Parking Brussels et comme Parking Brussels était déjà au courant, évidemment des montants qui nous sont octroyés, l'exercice budgétaire tient compte de ces augmentations qui, aujourd'hui, vous sont proposées.

Monsieur Vancauwenberge, l'augmentation oui effectivement, encore une fois, c'est par rapport, justement, à l'ordonnance aujourd'hui porte principalement sur la tarification et l'augmentation de ces tarifs. C'est une ordonnance régionale. Encore une fois, nous sommes obligés, nous n'avons pas d'autre choix que de pouvoir appliquer cette ordonnance qui, je le rappelle, propose d'autres montants. Mais nous avons opté pour la situation la plus minime, voire la situation minimum, alors que d'autres communes ont préconisé pour leurs intérêts internes d'autres montants.

Voilà, j'espère avoir répondu, Monsieur le Président, à l'ensemble des questions et je vous remercie. Je remercie l'ensemble des intervenants pour leurs questions.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, Monsieur le Président, je me pose une question. Vous venez chez nous avec un texte sur lequel on a un montant qui nous est imposé. Je vous pose la question pourquoi est-ce qu'on doit voter le texte? Pourquoi est-ce que vous venez ici nous faire voter les choses comme sur lesquelles on ne peut pas faire de modification? La seule chose que vous avez à nous faire voter éventuellement, c'est le fait que nous prenons le prix minimum. Pour le reste, si c'est imposé, je ne comprends pas pourquoi on vient ici. C'est une perte de temps inutile. Et si la région ne laisse pas la possibilité aux communes d'encore pouvoir émettre leur avis par rapport à leur situation particulière, parce que c'est ça, le tarif qui tombe sur notre tête, il est décidé pour l'ensemble de la région. Et donc si vous demandez de payer cela à Uccle ou que vous le demandez, de le payer à Molenbeek, on n'est pas tout à fait dans les mêmes dans la même situation pour les entreprises.

M. l'échevin Achaoui :

C'est simplement pour vous rappeler que dans l'ordonnance, encore une fois, il y a cette possibilité d'opter pour une tarification moindre. C'est celle que nous avons choisie. Alors, c'est une prérogative communale. Ce règlement doit être adopté par le conseil communal et c'est pour cela que nous sommes devant vous aujourd'hui pour pouvoir adopter cela. Toutes les communes sont concernées, celles qui ont confié à la fois à l'agence Parking Brussels et celles qui n'ont pas confié leurs missions. Donc c'est l'ordonnance qui aujourd'hui prévaut à tout cela.

Alors je comprends pour vous que ça peut paraître absurde, mais ce n'est pas absurde du tout, puisque nous avons le choix et nous l'avons fait. Ce positionnement aujourd'hui a fait l'objet de discussions multiples. Ça a pris une année avec Bruxelles Mobilité, Brulocalis et l'ensemble des communes, et nous sommes arrivés évidemment à cette situation aussi qui prévaut, qui donne la possibilité à certaines communes d'adopter ou pas, mais en tenant compte évidemment des fourchettes qui nous sont imposées.

M. le Président :

Merci monsieur l'échevin.

Pouvez-vous approuver ?

Catherine Moureaux rentre en séance / treedt in zitting.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 24 votes positifs, 6 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 24 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

Y a-t-il des justifications d'abstention?

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Non, non, J'espère que les PMR auront le droit de circuler avec une autre voiture que la leur.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

Mohamed El Bouazzati entre en séance / treedt in zitting.

*Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.
Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.
Patrick Bacart quitte la séance / verlaat de zitting.*

**12. Secrétariat communal - Dossier rue Tazieaux 4-6-8 - Application de l'art. 249 NLC.
Gemeentesecretariaat - Dossier Tazieauxstraat 4-6-8 - Toepassing van art. 249 NLC.**

Mme la Présidente :

C'est Monsieur Van Damme qui présente ce point.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui donc c'est un dossier assez compliqué, mais je vais me limiter à l'essentiel. Donc il s'agit d'une longue procédure qui date de l'ancienne législature dans laquelle il y a eu un début de construction par la commune. Puis il y a des terres qui ont bougé, puis des maisons qui ont été abîmées et ensuite un grand procès impliquant plusieurs parties, donc la commune, les voisins, le maître d'ouvrage, l'architecte, etc. etc. Cette procédure a connu une issue assez favorable pour la commune. Nous avons obtenu un grand dédommagement. Tous les détails sont dans la délibération, mais nous avons aussi dû payer une partie nous-mêmes au voisin de gauche si on est devant la parcelle et donc c'est dans ce cadre-là que cette délibération passe pour pouvoir compléter cette indemnisation de ces gens par rapport à leur perte de jouissance.

Entre temps, nous avons acheté la maison de ces gens-là pour pouvoir faire un nouveau projet qui est encore plus intéressant que le projet antérieur qu'on a malheureusement dû abandonner entre temps faute de subsides.

Voilà, ça c'est le résumé. Je vous passe les détails parce que je ne pense pas que c'est utile en ce moment, mais si vous avez des questions, je peux essayer de vous répondre ensemble avec mes collègues des Affaires juridiques qui ont évidemment suivi ce dossier depuis plusieurs années et donc c'est avec lui qu'on est arrivé aujourd'hui à une issue assez favorable pour la commune. Voilà.

Mme la Présidente :

Moi je voulais quand même souligner vraiment l'investissement de notre service juridique et la capacité qu'on a eu à pouvoir, avec notre conseil, récupérer ces 660.000€. C'est quand même quelque chose qui était vraiment une bonne chose. Donc c'est un très bon dossier, bien géré par la commune.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, Madame la Présidente. Donc une petite précision Monsieur Van Damme, ce n'était pas l'ancienne législature, c'est encore celle d'avant 2008 et les travaux ont débuté début 2012 et les problèmes sont apparus février 2012. L'ancienne législature a débuté le 3 décembre 2012, donc c'était juste pour la précision, ce n'est pas pour polémiquer. Voilà.

Donc, moi j'ai deux remarques par rapport à l'utilisation de l'article 249. L'article 249 est un article spécifique. Pourquoi il est spécifique? Parce qu'un paragraphe de l'article 249 dit que les membres du collège des bourgmestres et échevins qui auraient mandaté des

dépenses payées en exécution des alinéas un et deux bien sûr de l'article 249, mais rejeté des comptes définitifs, sont personnellement tenus de renverser le montant à la caisse communale. Donc cet article l'engage personnellement le collège des bourgmestres et échevins sur leurs deniers publics. Voilà. Mais au fait, l'article 249 existe pourquoi? Parce que je vois que dans le texte que vous avez fait une demande à la tutelle pour avoir une dérogation, pour pouvoir faire une dépense alors que les crédits ne sont pas prévus au budget extraordinaire de l'exercice 2023. Mais en fait, ce qu'il y a ici, c'est qu'effectivement ce sont des dépenses impérieuses pour la commune, mais elles ne sont pas imprévues. Elles étaient prévues, il y a eu une négociation, il y a eu de longues négociations. Donc le budget 2023 n'est passé qu'au mois de février 2023. Ça fait à peine deux mois que le budget a été approuvé par ce conseil et donc on avait largement la possibilité de savoir qu'on est en négociation. Je suppose, et comme vous le dites, ce sont des négociations qui vont durer longtemps. On était largement en possibilité de savoir qu'il fallait prévoir un montant pour indemniser ces personnes-là. Donc, l'imprévu ici dans ce cas d'espèce, je ne le vois pas. Merci pour la réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylembosch.

M. Eylembosch :

Oui monsieur Haouari a développé les arguments que je voulais également mettre en avant. Donc moi je vais voter pour le point parce que je crois qu'il faut indemniser ces personnes et comme vous assumerez la responsabilité si jamais il y a un recours, ça ne me dérange pas de vous en donner cette responsabilité. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci Madame la Présidente. Monsieur Van Damme Donc, il y a la partie technique de Monsieur Van Damme, et puis il y a la partie juridique. J'ai bien compris ce que vous avez expliqué, monsieur Van Damme. J'ai juste une petite question. C'est celle qui concerne le pourquoi de la de la démolition de cette maison. Par contre, ce que je ne comprends pas, c'est la partie juridique. Et là Monsieur Gjanaj, franchement, juridiquement, je ne comprends pas en quoi la commune, a failli à ses obligations. Autrement dit, pourquoi la commune doit payer ce projet, ce préjudice pardon. Donc franchement, juridiquement, je ne comprends pas. En quoi la commune a failli à ses obligations. Donc si vous pouvez m'expliquer pourquoi vous payez ces 120.000 €. Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions, On va y répondre. Donc il y a deux questions l'utilisation de l'article 249. Cette dépense était-elle prévisible? Et d'autre part, pourquoi y a-t-il indemnisation?

Tout d'abord, sur la première question, effectivement, nous ne savions pas où nous allions et si nous allions pouvoir récupérer cet argent, jusqu'à quel montant nous pourrions aller, ce qui devrait arriver au final. Et donc nous sommes bien contents, comme je l'ai dit, d'avoir pu récupérer 662 500 € et d'avoir pu conclure ce marché avec les consorts Chirakatowich qui eux devaient récupérer 120 000 € et donc de le leur donner en exécution

du marché en les prenant sur les 662 500 € dont on n'était pas du tout sûr qu'on allait les récupérer mais qu'on a récupérés.

Alors par contre, sur pourquoi on leur devait 120.000 €, là c'est Monsieur Gjanaj qui va répondre.

M. l'échevin Gjanaj :

Donc en fait, au moment où il y a eu cette démolition du bâtiment, il y a eu en fait un impact sur le bâtiment d'à côté, et donc non seulement des fissures, etc., des dégâts au bâtiment d'à côté, mais également aussi l'évaluation de la perte de location puisque le bâtiment n'a pas pu être loué. Donc tous ces éléments-là sont venus en fait pour l'évaluation de cet argent. Donc il y a eu des dégâts à côté du fait de la démolition qui venait du projet qu'on avait là et donc vous pouvez imaginer les fissures, les dégâts et donc les voisins ont été dans cette procédure-là. Donc nous, pour terminer ce dossier-là, on a eu une négociation pour mettre fin à ce problème-là et donc on est arrivé à un montant en faisant l'évaluation, tout un travail minutieux qui a été fait dans le cadre de la procédure, avec le service juridique, etc. pour arriver à un montant qui soit celui-là qu'on vous propose ici.

Mme la Présidente :

J'ajouterai que vous avez raison de dire qu'il s'agit d'un dossier ancien. Donc ici c'est la clôture au meilleur profit je pense de la commune. En voyant les sommes qui sont là d'un dossier ancien, je crois qu'on ne peut que s'en réjouir.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Tenant compte de la remarque de monsieur Hamzaoui et de votre réponse, Monsieur l'Echevin, je m'interroge. Comment se fait-il que les consorts à qui on paye les 120.000 € ne se sont pas retournés contre le promoteur de l'autre côté? Parce que le principe c'est que ce n'est pas la commune qui est responsable des incidents, ce sont bien les sociétés qui ont travaillé sur le chantier et donc ils auraient dû se retourner contre les sociétés et pas contre la commune. Alors pourquoi cet argent ne passe pas en boîte aux lettres chez nous? Ça, c'est ça la question.

Mme la Présidente :

Donc les assurances ont remboursé chez nous et une partie va chez eux. C'est un accord à trois sur la répartition des soucis dans lequel la commune ressort largement gagnant. Vous voyez bien, dans toute l'affaire, on récupère énormément d'argent.

M. Eylenbosch :

D'accord et on est content avec ça ?

Mme la Présidente :

Ecoutez, je crois que peut être je vous laisse le dernier mot, mais nous n'allons plus répondre parce qu'en fait, ce dossier, je ne suis pas sûr qu'il soit d'intérêt magistral pour les citoyens. La commune s'en sort extrêmement bien. On clôture enfin un dossier très très ancien. Et pour le reste, si vous avez encore d'autres questions, éventuellement les envoyer par écrit. Mais sincèrement, tout a été dit là. Donc voilà le dernier mot à la salle.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Sur base de vos remarques, je repose la question et Monsieur Hamzaoui va probablement revenir avec de la même façon. Pourquoi est-ce que cet argent transite par la commune et que c'est la commune qui va payer les 120.000 € aux conjoints? Que les 120 000€ aillent directement chez les conjoints de la part des assurances, ça je pourrais le comprendre puisqu'il n'y a pas de chose. Mais pourquoi est-ce qu'on sert d'intermédiaire? Pourquoi est-ce qu'on sert de boîte aux lettres? Ça c'est la question. Et ça, on n'a pas la réponse. Vous ne voulez pas la donner.

Mme la Présidente :

L'Echevin a une réponse pour vous.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Madame Merci, madame la Présidente. Mais franchement, il y a une très grande zone d'ombre. Euh, la commune, le propriétaire, le client n'est pas responsable sur un chantier, c'est l'entrepreneur qui est responsable. Donc, l'entrepreneur prend toutes les assurances nécessaires, pour assumer tout problème sur un chantier. Donc je ne comprends pas pourquoi, je repose la même question que monsieur Eylenbosch pourquoi l'argent transite sur le compte de la commune? S'il y a un jugement qui a été fait par rapport à cela, s'il y a eu des négociations qui ont été faites par rapport à ça. Franchement, moi je ne le comprends pas. Essayez de me l'expliquer, je vais essayer de comprendre, mais essayez de me l'expliquer parce que ce n'est pas normal que l'argent transite via la commune. Ce n'est pas normal que la commune prend en charge la responsabilité de l'entrepreneur. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Je ne veux pas trop insister. J'avais posé une question. Je ne suis pas sûr d'avoir reçu une réponse est par rapport au fait que cette dépense était prévisible. Merci.

Mme la Présidente :

Je vous ai répondu. Alors par contre, je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Donc y a un projet sur une maison, ce projet-là, en fait, le maître d'ouvrage, c'est la commune. Il y a des dégâts par rapport aux voisins. Les voisins attaquent le maître d'ouvrage de ce projet-là qui est la commune. La commune avait un contrat avec des entrepreneurs, un marché avec un entrepreneur. Cet entrepreneur n'a pas réalisé les choses comme c'était prévu. La commune attaque l'entrepreneur et voilà la façon dont ça c'est fait. Le propriétaire de la maison qui a subi les dégâts ne va pas attaquer l'entreprise. Elle va attaquer le maître d'ouvrage qui est la commune dans ce cas-ci. Et la commune, par contre, a attaqué les architectes, les entrepreneurs pour récupérer. Voilà pourquoi on a en fait cette boîte aux lettres là. Je crois que finalement, c'est un dossier très compliqué, mais il est très simple à suivre.

M. Hamzaoui :

Merci, madame la Présidente. Je constate que sur le BOS, il n'y a aucune annexe, Donc je demanderai à madame la secrétaire d'avoir le jugement qui a été fait par rapport à ça, si vous le voulez bien. Merci.

Mme la Présidente :

C'est noté.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 24 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

**13. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour du Parc de l'Ouest - Convention d'occupation du Jardin des Quatre Vents.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract "Rondom Westpark" - Overeenkomst van tijdelijke bezetting van de Vierwindentuin.**

Mme la Présidente :

Vous savez tous qu'on a Rue des quatre Vents, un petit jardin intérieur qui s'appelle le Jardin des quatre Vents et qui est exploité par une petite association et nous ouvrons le jardin grâce à une convention d'occupation. C'est Monsieur Van Damme qui va présenter ce point.

Je donne la parole à monsieur Van Damme, Echevin.

M. l'échevin Van Damme :

Je pense que tout le monde qui habite dans le coin ou qui fréquente parfois ce lieu peut constater que ça se passe assez bien avec l'occupation de ce jardin par les riverains. Et donc nous proposons de continuer la convention qui permet à ses voisins d'occuper ces lieux. C'est une association de fait de voisins qui se sont associés, qui animent assez bien l'endroit.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Bacart.

M. Bacart :

Madame la Présidente, j'estime que c'est un très bon projet. Etant moi-même petit paysan depuis 50 ans, je trouve que donner la possibilité aux gens d'avoir la main un peu verte et un petit peu voir notre avenir n'est qu'une bonne solution. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Bacart.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, Madame la Présidente. Evidemment, on va se réjouir qu'il y ait ce petit parc qui soit géré par une association de fait et surtout qu'il soit ouvert aux habitants de ce quartier. Et par contre, j'ai une énorme inquiétude. J'ai reçu une modification du point à l'ordre du jour où je constate que les gestionnaires de ce parc décident de fermer le dimanche. Dimanche, jour de congé. Je rappelle qui est un jour qui permet justement aux habitants de pouvoir trouver un espace pour se détendre. Et cet endroit-là, évidemment, est très prisé par les habitants. Donc j'aimerais savoir pourquoi est-ce que ces personnes décident de fermer le dimanche, jour où il pourrait y avoir une occupation importante? Merci pour la réponse.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question.

Donc ici, il s'agit d'une convention qui sort du modèle qui était jusqu'ici l'habitude. C'est à dire qu'habituellement, c'était uniquement lorsque les membres du comité de quartier étaient présents sur les lieux qu'on pouvait pénétrer dans le jardin. Aujourd'hui, c'est élargi, mais pas le dimanche. Pourquoi? Parce qu'on a une difficulté au niveau de la prévention et de la sécurité d'assurer s'il n'y a pas de membre du comité de quartier présent, une présence suffisante de nos équipes ce jour-là. Pour le dire autrement, ça veut dire que le jardin sera bel et bien ouvert si un membre du comité de quartier est présent. Mais le jardin ne sera pas ouvert s'il n'y a pas de membre du comité de quartier. Parce que nous ne pouvons pas, au niveau de nos forces, de nos effectifs, assumer sans présence d'un membre du comité de quartier de manière satisfaisante. La sécurité dans cet endroit, vous le connaissez, il faut entrer, c'est assez long et puis c'est derrière. Et donc c'est typiquement le genre d'endroit où si on n'a pas une présence humaine réelle, constante, un contrôle social, on a des difficultés aujourd'hui sur notre territoire et donc on veut éviter ceci. C'est pour ça que dans la convention, on a choisi de plutôt privilégier ce jour-là que l'occupation ne puisse avoir lieu que si un membre du comité est présent. Voilà.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

Didier Fabien Willy Milis quitte la séance / verlaat de zitting.

**14. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Rénovation urbaine (CRU 3) "Gare de l'Ouest" - Approbation de l'acquisition d'une parcelle appartenant au Logement Molenbeekois située entre la rue Jules Vieujeant, le Boulevard Edmond Machtens et la rue Dubois-Thorn à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract (SVC 3) "Weststation"- Goedkeuring van de aankoop van een perceel toebehorend aan 'Logement molenbeekois' gelegen tussen de Jules Vieujeantstraat, de Edmond Machtenslaan en de Dubois-Thornstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek.**

Mme la Présidente :

Alors, nous acquérons, dans le cadre du contrat de rénovation urbaine de la Gare de l'Ouest, une parcelle qui est, si je ne me trompe pas, l'avant des tours Beekkant et ceci permet à notre projet de réaménagement intégral de la place Beekkant, ce qui est vraiment une place aujourd'hui devant le métro, vraiment peu qualitative, elle est ultra bétonnée, elle est assez

dangereuse parce qu'il y a un mélange des différents moyens de transport, ce n'est pas simple de lire cette place et régulièrement, si on y va avec des enfants, on peut être fort inquiet et donc on va pouvoir, avec cette acquisition, travailler non pas uniquement sur la partie béton métro, mais avoir un projet un peu plus large qui va être plus cohérent et qui va permettre un réaménagement de tout l'espace public à cet endroit.

M. L'échevin Van Damme :

Oui, tout à fait, c'est ça. Et je tiens à compléter le fait que nous avons obtenu un subside de plusieurs millions d'euros de la Région pour pouvoir rénover l'entièreté de cette place. Nous avons maintenant validé les plans définitifs qui ont été introduits pour une demande de permis d'urbanisme que nous espérons encore obtenir. Si ce n'est pas avant l'été, alors juste après l'été pour pouvoir commencer les travaux début de l'année prochaine. Donc ce projet avance bien et je pense que nous pouvons en être très fiers parce que c'est un projet que nous avons redémarré de zéro et qui prend déjà une forme très concrète.

Mme la Présidente :

Oui, merci Monsieur l'échevin. Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Le projet du réaménagement de la place, ok, il n'y a pas de problème, mais j'ai une simple question par rapport à l'acquisition d'un terrain qui appartient au Logement molenbeekois sur lequel vous allez faire des logements publics. C'est ce qui est indiqué dans votre document. Donc, je ne comprends pas très bien l'intérêt de transférer un bien vers la commune alors que le Logement molenbeekois peut bénéficier d'investissements par l'intermédiaire de la SLRB pour la construction de ces logements, puisque c'est du logement social que vous voulez faire et donc que vous ayez éventuellement ou que vous vouliez acquérir la place qui se trouve devant les blocs et en refaire l'aménagement, c'est une chose, mais le reste du terrain, je ne comprends pas.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente, deux questions par rapport à l'aménagement de cette place. Mais je rejoins aussi les préoccupations de mon collègue Michel Eylenbosch. Je vais me concentrer principalement sur un la concertation avec la population. Est-ce qu'il y a eu une concertation? C'est une place très importante. C'est aussi un site, vous l'avez rappelé, madame la Présidente, multimodal, où il y a différents types de transports. Il faut évidemment donner un certain cachet à cette place, la rendre facilement accessible et que ça devienne un lieu beaucoup plus apaisé qu'aujourd'hui. Et la deuxième question porte sur les stationnements qui dans ce quartier, est-ce qu'il est prévu de supprimer des places de stationnement? Si oui, combien de places? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Alors, Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, je vais un peu dans le même sens parce que je ne sais plus. Je n'ai pas vérifié les dates, mais on a déjà discuté de ce projet. On avait dit, il y a un marché public pour les bureaux d'architectes pour faire des projets. Et puis il y aura la consultation populaire parce que j'étais intervenu pour dire est-ce qu'il ne vaut pas mieux une consultation populaire avant. Vous disiez non, non, d'abord, les projets qui sont introduits et après consultation populaire. Et alors ici, je ne vois plus rien de ça. Est-ce que j'ai raté un épisode ou ...?

Mme la Présidente :

Merci. Alors, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, bonjour Monsieur Vancauwenberge, vous avez raté un épisode, c'est à dire qu'il y a une procédure d'élaboration du plan qui a été faite et dans ce cadre-là, il y a eu de la participation sur la place avec les gens de la place autour de la place pendant plusieurs semaines avec un plan concret. Il y a eu de l'activité sur la place avec les comités de quartier, etc. pour consulter sur l'avant-projet que par après nous avons légèrement adapté et qui a été validé je pense en fin d'année passée. Donc oui, il y a eu de la participation et de nouveau évidemment dans le cadre de l'enquête publique, il y aura de nouveau la possibilité de faire des interventions ou des remarques, des suggestions de façon tout à fait publique.

Deuxième chose, Monsieur Eylenbosch, je pense que vous vous trompez. Donc ce n'est pas un terrain constructible, c'est la place. Donc nous ne pouvons pas construire là-dessus et nous n'allons pas construire là-dessus. Nous allons juste réaménager la place. Monsieur El Khannouss, la question concernait, je pense, le stationnement. Je pense la situation exacte du stationnement reste la même qu'aujourd'hui, avec peut-être une ou deux places qui disparaissent. Mon collègue de la mobilité vient de dire qu'il y en a deux places qui disparaissent. Je pense que pour une superficie totale de 6.000 mètres carrés, ce n'est pas une grande, une grande perte, même si évidemment nous aurions, nous aurions préféré les garder. Mais donc c'est un aménagement complet de la place, de façade à façade, y compris les alentours de la station. Donc en fait la place actuelle va être agrandie en direction des chemins de fer et donc la partie qui maintenant est derrière les barrières en béton qui se trouve à la limite de la place au niveau de la station Beekkant vont bouger de 20 mètres et on va pouvoir contourner d'ailleurs avec les bus, la station de métro qui permettra une descente et une montée dans le bus beaucoup plus facile et juste à côté de la station de métro plutôt que sur la placette. Ce qui va aussi permettre d'ailleurs d'installer des jeux sur la place parce qu'on va gagner de l'espace qui pour le moment est voué à l'arrêt des bus. Donc la totalité sera plus verte, plus perméable, donc moins d'inondation en bas, plus bas dans la rue. Parce que vous savez que le boulevard Machtens, avec le point le plus bas au niveau du croisement avec l'avenue de Roovere, c'est le point le plus bas. Là, il y a régulièrement des inondations. Elles proviennent en partie du fait que la place Beekkant est très minéralisée. On va la déminéralisée à fond et retenir une partie des eaux sur place qui va donc réduire la pression d'eau plus bas. Il y aura donc des jeux qui vont être installés. Il y aura des aménagements plutôt qui vont permettre aux piétons et aux PMR, je rappelle PMR, ce n'est pas que les personnes en chaise roulante, ce sont aussi les gens avec un caddie, avec une poussette etc. D'avoir un plain-pied sur toute la place et donc de ne pas de vouloir monter et descendre des bordures comme c'est le cas actuellement. Nous allons avoir une circulation plus apaisée parce que la voirie va être plus réduite. Et donc je pense que d'ici deux ans, nous allons pouvoir bénéficier vraiment d'un endroit beaucoup plus agréable qu'aujourd'hui.

Mme la Présidente :

Merci. Alors Mr. Vancauwenberge et Mr. Eylenbosch.

M. Vancauwenberge :

Est-ce que vous pouvez nous rappeler quand la consultation populaire a eu lieu et combien de personnes ont été touchées?

Monsieur Eylenbosch :

Oui je m'excuse mais j'ai regardé ça sur mon GSM et j'ai confondu. Enfin, j'ai mélangé le point suivant le quatorze et le quinze, mea culpa.

Mme la Présidente :

Ok ça nous rassure parce que on était en train de chercher la coquille à tout prix mais ce n'était pas ça. Monsieur Van Damme, pour la réponse.

M. l'échevin Van Damme :

Je vous propose de nous envoyer un petit email là-dessus parce que ce sont des données concrètes. C'est l'année passée mais je ne sais pas les dates exactes et le nombre exact. Ça je ne disais pas ici.

Mme la Présidente :

Est-ce que je peux avoir une unanimité sur ceci?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

15. Département Infrastructures et Développement et Urbain - Marché de services pour la mission complète d'auteur de projet en vue de la création d'un immeuble à plusieurs fonctions, comprenant d'une part la transformation lourde ainsi que l'aménagement des locaux d'un bâtiment communal afin d'y implanter un projet qui vise un service d'insertion socioprofessionnelle et d'autre part la construction d'une rehausse de l'immeuble afin d'y implanter des logements publics, sis avenue Jean Dubrucq 172 à 178, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'Opération Z1.2. du CRU 6 "Simonis" - Modifications des conditions du marché - CDC 23.002.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor diensten voor de volledige missie van projectontwerper voor de oprichting van een gebouw met verschillende functies, waaronder enerzijds de zware verbouwing en de inrichting van de lokalen van een gemeentelijk gebouw met het oog op het vestigen van een project dat gericht is op een dienst voor socio-professionele integratie en anderzijds de bouw van een uitbreiding van het gebouw met het oog op het vestigen van openbare huisvesting, gelegen Jean Dubrucq laan 172 tot 178, te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, in het kader van Operatie Z1.2 van de CRU 6 "Simonis" - Wijzigingen van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 23.002.

Mme la Présidente :

Alors on voit au projet suivant. Cette fois dans le cadre du contrat de rénovation urbaine Simonis, avec un projet ambitieux pour implanter un nouveau service d'insertion par le travail et également des logements publics. Ce serait dans le quartier Simonis, forcément, et plus précisément avenue Jean Dubrucq. Monsieur Van Damme, si vous voulez avancer plus de précisions sur ce projet, je vous en prie.

M. l'échevin Van Damme :

Je suis sûr que c'est un projet que nous avons déjà abordé ici. Je vous ai déjà expliqué ça en détail, donc je ne vais pas le refaire ici. Par contre, la délibération ici, elle contient quelques modifications mineures suite à des remarques de la tutelle. Et donc ce n'est rien qui ne change au fond, c'est juste quelques changements de formes qui ont été demandés par la tutelle. Et donc nous adaptons le cahier des charges pour pouvoir désigner par après à un bureau d'architecture qui va pouvoir concrétiser ces plans. Et donc nous vous demandons d'approuver ces changements pour pouvoir lancer le marché.

Mme la Présidente :

Questions. Remarques. Unanimité ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

16. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services subséquent relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de faire de la rénovation lourde et de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment de l'école 13 et de sa conciergerie, sis rue De Koninck n° 63-65 à Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des documents et fixation des conditions du marché - CDC 23.015.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Vervolgopdracht voor diensten met betrekking tot de volledige missie van projectontwerper met het oog op de uitvoering van de zware renovatie en de verbetering van de energieprestatie van het gebouw van school 13 en zijn conciërgewoning, gelegen aan de De Koninckstraat nr.

63-65 te Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de documenten en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 23.015.

Mme la Présidente :

Merci. Alors on reste dans des marchés de services. Toujours une mission d'auteurs de projets, cette fois pour la rénovation dans le cadre du programme régional RénoClic, une partie du bâtiment de l'école treize en vue d'améliorer sa performance énergétique. Alors un projet financé à 100 % par le subsidie RénoClic, Subsidie européen. Ce qui veut dire que ce projet va être réalisé à une pour un montant de 288.348 €. Donc c'est un subsidie énorme. Voilà, on ne peut que se féliciter d'entrer dans ce dispositif. Il y a deux projets ce soir à l'ordre du jour de ce type là et on est la première commune avec ces deux projets à rentrer les projets RénoClic à la Région conformément à ce qui nous est demandé pour obtenir ces subsides.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement Urbain - Convention de collaboration entre la Commune de Dilbeek et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean par rapport au réaménagement des rues Paloke et Kasterlinden sur le territoire des communes de Dilbeek et de Molenbeek-Saint-Jean - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente Dilbeek en de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek m.b.t. de heraanleg van de Palokestraat en de Kasterlindenstraat op het grondgebied van de gemeenten Dilbeek en Sint-Jans-Molenbeek - Approbation.

Mme la Présidente :

Alors ensuite, la commune de Dilbeek nous a approché pour pouvoir faire une étude sur un réaménagement des rues Paloke et Kasterlinden, qui sont ces rues qui sont aux frontières de Molenbeek, à côté de Dilbeek. Vous savez que ce sont des rues pour lesquelles on a dû se battre pour pouvoir avoir la certitude que nos citoyens pourraient continuer de passer sans payer des sommes folles à Dilbeek sur leur territoire, et ce, à toute heure de la journée. Ici, on lance la possibilité de réfléchir, donc on est d'accord de réfléchir, mais on ne s'engage pas du tout à quoi que ce soit d'autre, parce que ce n'est pas du tout certain qu'on trouve à vrai dire quelque chose qui peut accorder nos objectifs à Dilbeek et à Molenbeek. Mais on s'est dit quand même qu'on voulait laisser la chance de pouvoir y arriver et que ça, c'est une étape dans ce. Dans cette idée-là, Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, madame la Présidente, ça fait 40 ans que je fréquente la rue Kasterlinden de la rue Paloke dans différents déplacements. Donc je sais que certainement, la rue Kasterlinden est une chaussée qui se détériore très rapidement par la quantité de circulation. Nous avons maintenant les nouveaux aménagements qui sont prévus sur la sortie chaussée Ninove et avec la fermeture de la sortie suivante du ring qui va faire qu'il va y avoir un système, un changement de circulation important. Je ne suis malheureusement pas sûr que ça va désengorger les avenues. Le fait d'avoir mis des rues payantes entre la chaussée Ninove à hauteur de Dilbeek qui permettait de couper pour venir chez nous et descendre Korenbeek que cela va faciliter le travail sur la chaussée de Ninove, maintenant tout va passer par ce biais-là. Donc oui, il faut faire les travaux. Mais je voudrais attirer l'attention sur le fait que

le problème principal, c'est de notre côté, donc à la limite des prairies où vous avez la chaussée qui se déforme très très rapidement malgré les travaux qui ont été faits. Il ne faut pas attendre un an ou deux avant que ça ne. Oui oui, je sais bien. Et donc il ne faut pas simplement faire la rénovation de la chaussée, mais il faudra aussi prévoir un drainage convenable de telle façon que justement les problèmes d'eau s'évacuent d'une autre façon et n'endommage pas la chaussée. Et pour ça, il faudra maintenir malgré tout aussi une largeur minimum. Parce que si vous réduisez encore, on va augmenter ce problème avec le poids des véhicules qui ne sera pas réparti d'une façon uniforme. Aujourd'hui, ils savent se croiser, mais il ne faudrait pas empêcher le croisement dans une chaussée qui est encore utilisée fréquemment par toutes les personnes qui habitent justement le quadrilatère de chaussée de Gand, Mettwie et Myrtes Elder, puisque c'est surtout ce quartier-là qui passe par là en tant que Molenbeekois pour rejoindre le ring. Donc voilà. Alors je sais que les travaux doivent être faits et qu'il faut les faire aussi sur la rue Paloke pour les mêmes raisons. Mais effectivement, je suis content d'entendre que vous faites simplement un accord pour avoir un projet. Et quand vous n'achetez pas un chat dans un sac, parce que connaissant Dilbeek, waar de Vlaamingen thuis zijn, voilà, merci.

Mme la Présidente :

Alors Monsieur Van Damme et Mr Achaoui.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc c'est des questions de mobilité, donc c'est M. Achaoui qui va répondre. Par contre, ce que je voulais juste dire, c'est que ceci ne préjuge en rien la situation future. La seule chose qu'on fait, c'est qu'on s'est mis d'accord, qu'on va travailler ensemble et comme on est à cheval de pas seulement deux communes mais aussi de deux régions différentes, ce n'est vraiment pas une sinécure, je peux vous le dire. Et donc la seule chose quand on s'est dit, on ne le bouge pas, si on ne bouge pas ensemble. Et donc voilà, du reste, c'est mon collègue de la mobilité qui a plus de compétences en la matière.

M. l'échevin Achaoui :

Oui, Merci, madame la Présidente. Beaucoup de choses ont été dites et je voudrais simplement compléter que, dans le cadre que vous avez soulevé la problématique des cartes et des caméras RPR, et cetera, donc, nous avons obtenu une très, très, très bonne collaboration avec Dilbeek dans ce cadre-là. Chose que Berchem n'a pas obtenue. Je rappelle également que nous avons obtenu, madame la bourgmestre l'a rappelé, des cartes de dérogations pour les habitants. Et donc cela a permis et les gens, très sincèrement, les locaux sont très, très, très heureux par rapport à cette démarche. Et dans cette perspective-là, nous avons déjà envisagé de travailler avec Dilbeek justement pour approfondir la faisabilité de pouvoir fluidifier un certain nombre de choses. Donc, comme l'a rappelé M. Van Damme, nous sommes dans une phase de réflexion. Tout est ouvert, tout est discutable. Et bien évidemment que les aspects de la mobilité, dans l'intérêt des Molenbeekois et de la commune de Molenbeek vont être privilégiés, dans un esprit de collaboration puisque, je le rappelle, avec Dilbeek, même si beaucoup de choses ont été dites, nous travaillons en étroite collaboration par rapport à cette thématique-là, même si c'est un très, très bon échevin de Dilbeek de mobilité, qui est très ouvert par rapport à cette question-là. Et donc nous sommes très heureux de pouvoir aboutir dans ce sens-là.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch pour le dernier mot?

M. Eylenbosch :

Merci pour les précisions, mais par rapport au principe des caméras, les dérogations que vous avez obtenues ne concernent que le quartier qui se trouve du côté bas de Paloke, côté la chaussée Ninove, ce n'est pas le cas de l'autre côté. Donc ces véhicules-là, aujourd'hui, ils utilisent encore, toujours le passage et ils prennent maintenant Casterlinden et ils descendent Paloke pour rejoindre la montée du ring sur la chaussée Ninove. Donc on a augmenté la pression sur Paloke, il ne faut pas oublier ça. Et dans l'autre sens, c'est la même chose. Merci.

Mme la Présidente :

C'est tout à fait correct. Merci beaucoup. Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce projet?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

18. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services ayant pour objet la mission complète d'auteur de projet d'une équipe pluridisciplinaire, agissant en qualité d'auteur de projet, en vue de concevoir et d'assurer le suivi de l'exécution des travaux de la rénovation et du réaménagement de la crèche Reine Fabiola sise Avenue Jean Dubrucq 90 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Fixation des conditions et approbation des documents du marché - DUB0090_001 - Lot 1.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor diensten betreffende de volledige opdracht van projectontwerper van een multidisciplinair team, handelend in de hoedanigheid van projectontwerper om het ontwerp te ontwikkelen en de uitvoering van de renovatie - en herinrichtingswerken van het kinderdagverblijf 'Koningin Fabiola' gelegen te Jean Dubrucq laan 90, 1080 Sint-Jans-Molenbeek, op te volgen. Vaststelling van de voorwaarden en goedkeuring van de documenten van de opdracht - DUB0090_001 - Perceel 1.

Mme la Présidente :

Ok, très bien. Alors le projet suivant, c'est le deuxième RénoClic. Et donc vous savez qu'on a des parts dans un immeuble avenue Jean Dubrucq 90 qui nous posent quand même soucis depuis des années, pour ne pas dire des dizaines d'années. C'est cet immeuble avec ses balcons en rénovation depuis 3 ans. Maintenant il s'agit de la crèche qui est en bas à droite, si vous vous êtes devant le bâtiment et qui fait partie des grandes difficultés pour nous en termes de rénovation, c'est un bâti assez compliqué. Et ici avec RénoClic, on propose l'étude afin de réhabiliter la crèche, de la, de la mettre aux normes et d'aller augmenter de manière magistrale sa performance énergétique. C'est comme pour le projet de tout à l'heure, c'est financé si on l'obtient à 100 % par le subsidie européen. Et ici le montant est encore un peu plus élevé. Ce sont 373.129 €, donc c'est un beau montant, mais il faut dire que le sujet est assez complexe dans ce bâtiment. Voilà. Est-ce que je peux avoir l'unanimité?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

19. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de l'extension de la salle de sport, le réaménagement de la zone de gestion de déchets, la réalisation de nouveaux espaces de stockage du site sportif du Sippelberg, sis 5 avenue Mahatma Gandhi à 1080 Molenbeek-Saint-Jean ainsi que la réalisation d'un espace public, nommé « parvis Gandhi » et la démolition du bâtiment nommé « Chalet Normand », sis 1-3 avenue Mahatma Gandhi à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Fixation et approbation des conditions du marché - CDC 23.016.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor diensten met betrekking tot de volledige missie van projectontwerper voor de uitbreiding van de sportzaal, de herinrichting van de zone voor afvalbeheer, de realisatie van nieuwe opslagruimtes van de sportsite Sippelberg, gelegen Mahatma Gandhilaan 5 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek alsook de realisatie van een openbare ruimte, het "Gandhi voorplein" genaamd, en de afbraak van het gebouw, "Normandisch Chalet" genaamd, gelegen Mahatma Gandhilaan 1-3 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 23.016.

Mme la Présidente :

Alors toujours dans les projets de rénovation extensions ici, dans le domaine du sport, on est content de vous proposer la suite d'un projet qu'on vous a déjà présenté également, qui concerne le site du Sippelberg, où on va largement modifier et remodeler l'entrée côté Mahatma Gandhi. Et donc dans le cadre du Masterplan, Sippelberg, que vous avez déjà eu l'occasion de voter, je passe la parole à Monsieur Van Damme pour les parties financières et techniques. Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Merci Madame la Bourgmestre. Donc nous avons en effet il y a un an ou deux approuvé un nouveau masterplan pour le site Sippelberg et à la demande de mon collègue échevin des Sports, nous avons prévu plusieurs modifications à cette hauteur-là. C'est à dire que nous allons agrandir la salle de sport pour permettre des matchs de foot de première nationale en foot salle. Et donc cette extension-là, elle sera donc réalisée dans le cadre de ce projet. En même temps, nous avons fait une étude du chalet Normand pour voir si on pouvait rénover ce bâtiment, réutiliser ce bâtiment. Finalement, plusieurs choses nous ont conduits à la décision de le démolir. La première, c'est qu'elle contient de l'amiante et donc c'est ce serait une rénovation très très très chère. La deuxième, c'est que les bâtiments ne sont pas du tout adapté aux vocations qu'on a pour ces bâtiments-là. Donc c'est à dire les niveaux sont trop bas, etc. Donc troisièmement, le bâtiment n'est pas très bien disposé, donc il y a beaucoup d'angles, etc. Et donc, quatrièmement, également, à la proposition de mon collègue des sports, c'était il y avait le souhait de créer plus de terrains sportifs extérieurs et donc le chalet normand va être démoli et on va construire un terrain multisports à la place qui ne sera pas un terrain de foot uniquement parce que trop petit d'ailleurs pour un terrain de foot. Donc ce sera un terrain multisports plutôt voué aux choses comme le basket et d'autres activités sportives extérieures. Et donc ceci en même temps permettra de créer une entrée nouvelle, enfin pas nouvelle parce qu'elle existe déjà, mais une entrée beaucoup plus agréable, beaucoup plus organisée. Parce que pour le moment, ceux qui passe parfois sur le site savent qu'il y a beaucoup de containers qui servent à du stockage. Et mon collègue a évidemment demandé de prévoir des lieux de stockage et des vestiaires qui sont beaucoup plus adaptés. Et donc on va construire au sud des lieux de stockage supplémentaire pour les clubs qui fréquentent le site. Donc je pense que c'est un win win win. Donc il y a trois choses en même temps qu'on pourrait régler avec cette cet aménagement futur.

Mme la Présidente :

Merci, madame Dekens.

Mme Dekens :

Donc le site du Sippelberg, hum, je suis d'une manière très contente que vous allez essayer d'améliorer le site. Est-ce que dans le cadre du réaménagement, vous pourriez aussi, d'une manière ou d'une autre, régler mieux les flux sur le site? Parce qu'aujourd'hui, en utilisant ce site beaucoup avec d'autres clubs, on constate quand même qu'il y a parfois beaucoup de gens qui y traînent, qui n'y ont rien à voir? Et donc aujourd'hui, bon, aucun des clubs, ne sait leur dire quelque chose ou il y a aussi, vous avez souvent qu'un agent communal qui est présent. Donc c'est difficile pour cette personne d'être partout sur ce site. Les gens peuvent entrer de tous côtés et donc il faudrait peut-être quand vous repensez la salle et des nouveaux locaux aussi d'une manière ou d'une autre, avoir qu'un accès qui est donc plus facilement contrôlable.

Alors le chalet normand, j'entends vous allez l'abattre, je comprends qu'il n'est plus du tout recyclable, si je peux le dire comme ça. Mais ce qui manque quand même cruellement aux clubs qui sont sur ce site, ce sont quand même aussi des locaux corrects. En étant présidentes aussi de RWDM Girls, ben nous on a un kot, je veux vraiment dire un kot sans fenêtre où aujourd'hui il y a de l'infiltration d'eau, qui n'a plus de lumière sauf une lampe que Ibrahim a gentiment fait installer. Donc voilà, ce sont deux mètres carrés quoi qu'on a là. Donc en tant que secrétariat, bon, ça ne va pas du tout. Donc je vois que vous allez prévoir plus d'espace de stockage pour enlever les conteneurs avec les rats, hein. M. Azaoum, il a du boulot, à essayer de dératiser tout le temps tout le site avec ces conteneurs. Ok c'est bien, mais il manque aussi de l'espace quand même pour les clubs pour avoir un secrétariat convenable.

En plus c'est bien chouette de lancer ce projet-ci, mais il faudrait quand-même s'occuper de l'entretien de ce site ! Le plafond du bâtiment bleu est en train de tomber. On a maintenant de l'eau chaude, mais elle est bouillante. On s'est plus mettent en dessous. Le nouveau terrain synthétique n'est pas entretenu, donc il est utilisé par plein de monde. Il y a du métal dessus, des agrafes dessus, il y a des trous dedans autour des espaces où il faut donner les pénalty. Il y a vraiment des trous dans le terrain. Il y a un endroit où on glisse de tous côtés parce qu'on a l'impression qu'on a versé de l'huile et donc on ne voit jamais de machine sur les terrains synthétiques. En principe, tous les mois, il faut passer avec une machine pour l'entretenir. Sinon, notre magnifique terrain synthétique qu'on avait, il va bientôt être totalement foutu. Donc je voulais quand même attirer votre attention là-dessus aussi.

Le défibrillateur, bah il n'est pas entretenu. Je voulais vous demander aussi qu'est-ce que vous voulez faire de ce terrain en herbe qui est toujours là, qui est maintenant plutôt un champs de patates où on ne sait plus jouer.

Mme la Présidente :

Amai zeg ! Il faudrait clôturer, vous avez fini votre temps de parole.

Mme Dekens :

Et la cantine, on en est où?

Mevr. de Voorzister :

Heel erg bedankt voor al de opmerkingen!

Mijnheer Bijmens.

M. Bijmens :

Ik heb nog een vraag over de parkeerplaats voor de chalet die al ligt. Het zijn een aantal grote parkeerplaatsen ook voor bussen, verdwijnen die, blijven di? Want momenteel, zelfs met de parkeerplaatsen die bestaan is het soms bij match of trainingen, overal het wordt geparkeerd, ook illegaal, als die verdwijnen, gaat het nog verergeren, denk ik. Dus mijn vraag is wat gebeurt er met de parkeerplaatsen?

M. El Khannouss :

Merci, madame la Présidente. J'allais me focaliser sur le chalet, mais madame Dekens, que je remercie d'ailleurs, m'a rappelé que rien ne va plus au Sippelberg depuis un certain temps, depuis que vous avez eu cette idée lumineuse de transférer l'ensemble des infrastructures sportives à la Commune et de détruire de tuer l'asbl Molenbeek Sport. Ce que madame Dekens a dit. Ça fait plus de trois ans que de nombreux sportifs dénoncent les graves dysfonctionnements qu'il y a principalement au Sippelberg. Alors madame Dekens, la liste que vous avez, la longue litanie que vous avez évoquée ici, je peux la compléter par des travailleurs qui trouvent une balance avec des résidus de cocaïne, des trafics de stupéfiants qui se font autour des terrains, des agressions physiques. Ce sont des parents qui souhaitent monter dans la buvette et qui me disent on trouve dans la terrasse des gens qui fument des joints. Ce sont des équipes qui viennent participer à des compétitions, parfois qui trouvent porte close parce qu'il n'y a personne qui ouvre les infrastructures. Parfois, on met un pauvre article 60 tout seul, vous l'avez rappelé, pour gérer l'immensité de cette infrastructure. En fait, rien ne va plus, rien ne va plus. Et c'est vrai qu'il est plus que temps que, et Monsieur Van Damme, vous avez raison, il faut rénover peut-être pas parce que vous avez oublié dans votre intervention d'évoquer une étude de stabilité qui avait été faite de ce bâtiment, qui démontrait que ce bâtiment était instable et qu'il y avait des problèmes de sécurité relativement sérieux. Mais le problème est beaucoup plus grave que la rénovation de ce bâtiment. Nous avons des infrastructures qui ont été rénovées à coups de millions d'euros récemment, des terrains qui ont été rénovés, qui aujourd'hui sont laissés quasi à l'abandon. Il n'y a plus d'entretien, il y a plus d'organisation, il n'y a plus rien qui s'organise sur ces infrastructures et je me fais ici le relais évidemment, non seulement de nombreux sportifs, mais aussi des parents qui fréquentent ces infrastructures. Et donc il serait judicieux de penser à la réorganisation de Molenbeek Sport assez rapidement. J'apprends que trois équivalents temps plein sont licenciés parce qu'on n'a pas eu l'intelligence de continuer à introduire la demande de subsides à la politique des grandes villes, ce sont trois personnes, dont certains ont plus de quinze ans d'ancienneté, qui ont fait un travail remarquable, qui sont la mémoire de Molenbeek Sport et qui connaissent parfaitement le fonctionnement des infrastructures qu'on a décidé de mettre dehors parce que dans la précipitation, on a transféré le personnel, mais on n'a pas pensé à toute l'organisation qu'il y avait autour de la politique sportive et entre autres, des moyens qui nous étaient alloués dans le cadre de la politique des grandes villes qui finançait trois équivalents temps plein. Donc, la situation est très grave, Madame Dekens, je vous rejoins là-dessus, et il ne va pas seulement suffire de rénover le chalet, il va vraiment falloir repenser la politique sportive à Molenbeek pour que les Molenbeekois puissent en profiter en toute sécurité et qu'ils puissent s'épanouir sur nos terrains et pas comme aujourd'hui, qu'ils aient peur en allant faire du sport. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci. Alors Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Au fait, j'aimerais aussi rajouter qu'en tant qu'arbitre de foot, j'ai déjà arbitré plusieurs fois sur le terrain et les locaux de l'arbitre sont vraiment en piteux état et parfois on a dû me déplacer dans le hall omnisports pour pouvoir avoir un vestiaire convenable. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci merci. Alors Monsieur Van Damme, allez-y!

M. l'Echevin Van Damme :

Bon, tout d'abord, ce n'est pas une interpellation sur le site du site du Sippelberg et de son entièreté. Je ne vais pas pouvoir y répondre parce que je ne me suis pas préparé. Et je pense qu'il y a d'ailleurs de nouveau de nombreuses questions qui concernent mon collègue Jamel Azaoum. Donc je ne vais pas rentrer dans ce débat-là. Par contre, je vais quand même faire une remarque générale qui est importante. Nous avons récupéré les infrastructures de Molenbeek Sport il y a moins de deux ans, pas seulement celles du Sippelberg, mais aussi la salle Beudin, la salle Mohamed Ali, le complexe Nameche, etc. Les points qui sont évoqués aujourd'hui reflètent partiellement ce qu'on a retrouvé un peu partout. C'est un état catastrophique. Monsieur El Khannouss, vous étiez aux commandes pendant six ans. Ce qu'on a constaté, c'est que pendant six ans, et peut être même plus longtemps, il n'y a eu aucun investissement, aucun entretien. Et donc nous en payons tous ensemble les frais aujourd'hui, les clubs, les utilisateurs, l'administration, les politiques. Nous payons les frais d'un désinvestissement, d'un désintérêt et d'un désentretien total de toutes les infrastructures sportives. Et je vous donne trois exemples très concrets. Premièrement, la salle Beudin, on est en train de la rénover entièrement parce que la salle n'était plus en état. Deuxièmement, la salle Nameche, la rénovation vient d'être terminée. Nous l'avons totalement rénovée cette année. Et trois sur le site de Sippelberg, même chose, on a déjà réparé les luminaires, on a installé un nouveau terrain, on a refait des vestiaires où le plafond s'était effondré suite à l'effondrement de la terrasse au-dessus. Et donc je peux vous énumérer si vous voulez encore pendant une demi-heure pleins de points sur lesquels nous devons intervenir en toute urgence parce qu'il n'y a pas eu d'entretien, il n'y a pas eu d'investissement. Eh oui, donc à beaucoup d'endroits, la situation est encore problématique et nos équipes essaient avec toutes leurs forces d'y remédier. Mais malheureusement ça ne se fait pas en un jour, ça ne se fait pas en un mois, ça ne se fait pas en un an vu le désinvestissement total qui s'est fait les années précédentes. Mais j'ai bon espoir que peu à peu, nous allons remettre les infrastructures sportives à un niveau qui fera honneur aux grands sportifs qui habitent notre commune.

M. l'échevin Azaoum :

Juste en complément de mon collègue Jef Van Damme, c'est assez particulier, Monsieur El Khannouss, parce que moi, je vois un changement profond dans les installations. Je ne parle pas, Madame Dekens, des petits correctifs, des petites choses, un bureau... Moi je parle vraiment de gros travaux, d'enfin avoir un propriétaire qui veille au grain et qui régulièrement entretient son bien en tant que bon père de famille. Je vous avoue, honnêtement, lorsque j'ai reçu les installations, elles étaient brinquebalantes, elles étaient dans un état catastrophique. Trois exemples ont été cités par mon collègue juste pour illustrer un des trois exemples la fuite d'eau rue Dr Beudin. Il s'agissait d'une simple petite fuite d'eau qui, comme ça, a égrainé le sol pendant des semaines, des semaines, des mois et des mois, et des mois et des mois, jusqu'au moment où on a eu le sol qui s'est affaissé. Voilà, ça en dit long finalement sur l'entretien compliqué qu'il y avait auparavant. Et je remercie très fortement et très chaleureusement, au nom de tous les clubs, je remercie mon collègue Jef Van Damme et ses services pour le travail exemplaire qui a été fait en deux ans seulement, voilà enfin des installations correctes. Voilà.

M. El Khannouss :

Sincèrement, si les sportifs et si les Molenbeekoïes ne souffraient pas de cette gestion catastrophique, je rirais des réponses que m'a données Monsieur Van Damme par rapport à la responsabilité de l'ancienne majorité. Je rirais aussi de vos remarques, Monsieur Azaoum, mais vous semblez oublier que ça fait quatre ans que vous êtes plus de quatre ans et demi, que vous êtes à la tête de la commune. Il suffit d'interroger l'ensemble des sportifs qui occupaient l'ensemble de nos infrastructures pour qu'ils vous disent en toute honnêteté comment étaient gérées les infrastructures. Certes, ce n'était pas parfait, mais en tout cas elles étaient relativement bien gérées. Je vous rappelle que nous avons investi un certain nombre de millions, 9.200.000 € pour rénover la piscine de Molenbeek. Nous avons rénové les vestiaires qui se trouvaient au Sippelberg. Je vous invite à comparer, on, non, non, Monsieur Azaoum, ne m'interrompez pas, s'il vous plaît. Votre gestion est catastrophique et comme à chaque fois, votre collègue Van Damme qui fait du mimétisme par rapport à vous, quand il n'y a pas d'argument, ce n'est pas nous, c'est l'ancienne majorité. Je suppose que dans deux ans, quand vous serez dans l'opposition, vous allez me dire la même chose, c'est la faute de l'ancienne majorité. Et sachez que les Molenbeekoïes ne sont pas dupes. Monsieur Van Damme, les Molenbeekoïes ne sont pas aussi idiots que vous pouvez l'imaginer. N'oubliez pas que ce sont des gens qui vont faire des petites danses du ventre dans les marchés et qui vont boire vos paroles pour dire ce n'est pas nous, nous on a fait du mieux qu'on pouvait, c'est l'ancienne majorité. Les Molenbeekoïes fréquentent les infrastructures, ils voient comment c'était géré avant et ils voient comment vous vous gérez aujourd'hui ces infrastructures. Alors soyez un tout petit peu honnêtes et reconnaissez vos lacunes. Reconnaissez aussi vos incompétences, on ne vous demande pas ici de rentrer dans une polémique. On vous demande de solutionner les problèmes pour que nos sportifs puissent entrer dans de bonnes conditions. C'est tout ce qu'on vous demande. Faites votre travail, faites ce pour quoi vous êtes payés et rien d'autre. Merci de votre écoute.

Mme Dekens :

Non, je voulais juste dire merci pour vos réponses en tout cas. Je pense que c'est vrai ce que vous dites que bon, on ne résout pas tout en une fois et donc je pense que ce qui est important c'est que quand vous faites des travaux et quand vous rénovez, d'avoir aussi des contrats d'entretien ensuite pour justement entretenir les nouvelles installations pour qu'elles restent à niveau. Et je sais que vous, contrairement à ce que vous avez hérité de l'asbl Molenbeek Sport que vous y faites attention. Donc je pense que c'est important qu'en tant que club, on continue à vous relayer ce qui ne va pas. Et je voudrais savoir encore juste une réponse à ma question si vous allez pouvoir parce que je ne vois pas ça dans l'offre que vous demandez que quand on entame un nouveau projet, il faut aussi penser justement à l'accès au site et la sécurité.

Mijnheer Bijmens :

Ik had ook een vraag gesteld betreffende de parkeerplaatsen aan de Gandhilaan, maar ik heb geen antwoord gekregen.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'on peut avoir l'unanimité sur ceci?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

**20. Petite Enfance - Accord non-marchand ONE- Octroi écochèque 2022.
Kinderdagverblijf - ONE niet-commerciële overeenkomst - Toekenning van Ecocheque
2022.**

Mme la Présidente :

Alors on a l'occasion d'octroyer à notre personnel qui dépend de l'ONE des éco chèques. C'est simplement l'acceptation de cette transaction via la Fédération Wallonie-Bruxelles. Alors il s'agit d'octroi d'éco chèques de maximum 160 €. Est ce qu'il y a des questions? Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la présidente. Une petite question par rapport à la légalité, le fait d'octroyer ces chèques, je sais que ça a été fait dans le cadre des accords du non-marchand, à une partie du personnel, est ce qu'on ne peut pas y avoir une obligation de les étendre à l'ensemble des membres du personnel? C'est un peu le principe des chèques repas. Est-ce qu'on ne va pas être obligé d'élargir à l'ensemble du personnel les éco chèques? Merci de vos réponses.

M. Haouari :

Merci. Donc dans le même cadre, effectivement, bien sûr on est favorable à cet octroi. C'est une évidence. Mais effectivement il va y avoir discrimination entre membres du personnel de même grade et donc on demande d'élargir à l'ensemble du personnel les éco chèques. Je rappelle que les éco chèques c'est un montant annuel, vous l'avez rappelé, les 160 € ce n'est pas par mois, il faut le préciser, c'est un montant annuel. Donc il ne faudrait-il pas généraliser ces chèques à l'ensemble des membres du personnel? Merci.

Mme la Présidente :

Haha. Merci à tous pour vos questions. Monsieur Mahy va apporter une précision qui répondra. Je pense à vos questions.

M. l'échevin Mahy :

Nous avons pris la décision de faire bénéficier de ces titres tout le personnel qui travaille dans les crèches, donc non seulement les puéricultrices, mais aussi le personnel de nettoyage et tout le personnel en fait. Non mais si on est dans un cadre de crèches communales, ce sont les crèches communales. L'ASBL OLONA est une ASBL. Elles ne sont pas les crèches communales.

Mme la Présidente :

Alors dernier mot à Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci Monsieur Mahy pour votre réponse. Par contre, quand je parlais du personnage, je parlais de l'ensemble du personnel de la commune, donc je parlais de l'ensemble des travailleurs de la commune. Je ne parlais pas de ceux et celles qui travaillent dans les crèches. Merci. Donc la discrimination reste entre membres du personnel engagés au même niveau, donc un niveau C qui travaille dans une crèche aura des écochèques. Un niveau C qui travaille dans l'administration communale ou au CPAS n'aura pas d'écochèques. Donc il y a il y aura bien une discrimination entre membres du personnel avec un même contrat de travail.

M. El Khannouss :

Je rejoins mon collègue Karim Haouari. Effectivement mon inquiétude c'est qu'il va falloir généraliser cette distribution des écochèques à l'ensemble du personnel. Je rappelle que nous avons une A.S.B.L que nous avons créée aussi bien du côté francophone que du côté néerlandophone pour organiser la gestion des crèches différemment. Elle s'appelle Olina. Ils font le même travail que les crèches communales. Ce sont des crèches para communales et donc, dès le moment où on donne des chèques à nos crèches, aux travailleuses de nos crèches communales, on est obligé de les étendre aux ASBL paracommunales, que ce soit Molenketje du côté néerlandophone, que ce soit Olina, du côté francophone. Je pense qu'on n'aura pas le choix. Il va falloir le faire. Alors moi, je demanderais qu'on ait un avis juridique sur la pertinence de donner ces chèques, parce que je pense qu'on risque d'avoir des très, très grosses mauvaises surprises, d'autant plus, chers collègues, que ça n'a pas été budgétisé. C'est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est ça, Monsieur Mahy ...

Mme la Présidente :

Voilà. Alors dites, on va vérifier pour Olina, mais en réalité, il ne s'agit pas d'une politique communale, il s'agit d'une politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le sens que ça a, c'est que la Fédération Wallonie-Bruxelles décide d'attribuer un petit montant supplémentaire, parce que c'est ça dont on parle, non pas sous une forme organique et qui va continuer, non pas sous une forme structurelle, mais sous une forme d'un petit bonus. Donc ils l'avaient fait au moment du covid en disant les gens qui travaillent dans les crèches ou ont de grandes difficultés, ce sont des gens qui fournissent un travail intense pour des salaires très bas et donc on leur octroie un petit bonus parce qu'on sait que pendant le covid, ils ont eu des grandes difficultés. La Fédération Wallonie-Bruxelles décide de continuer et cette fois-ci sous forme d'un accord non marchand ONE avec des écochèques à donner un petit plus à ces travailleurs qui font un service essentiel à la société et qui n'ont pas beaucoup. Mais donc ça, c'est le cadre, ce n'est pas une politique communale. Nous, en fait, on est simplement quelque part aiguilleur, répartiteur de ce qui vient de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans notre personnel. Et donc il est possible qu'Olina le reçoive aussi. Ça serait logique à vrai dire, puisqu'il s'agit de l'application d'un accord du non-marchand. Nous ne pouvons pas vous répondre ce soir, mais ici, évidemment, je pense qu'il faut accepter ces écochèques et ça n'a rien à voir avec, par ailleurs la politique du personnel qu'on peut décider de mener sur fonds propres. Ceci, ce ne sont pas des fonds propres, ce sont des fonds qui viennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui doivent être intégralement affectés à cette mission. On n'a pas le droit, nous, de changer l'affectation de ces fonds. La Fédération Wallonie-Bruxelles nous les donne pour le personnel de nos crèches.

M. El Khannouss :

Il faut les donner à tout le monde alors ! Vous allez créer une instabilité juridique.

M. Haouari :

Bien sûr qu'on valide l'octroi de ces chèques, ça ne se discute même pas ici, on va encore plus loin, on demande de l'étendre à l'ensemble du personnel communal. Et donc, et ce que vous dites, je suis tout à fait d'accord avec vous. Donc, le personnel des crèches, effectivement, un travail difficile et l'ONE a décidé de lui redonner un petit plus. Je pourrais dire la même chose pour le personnel, les animatrices des écoles, c'est exactement la même chose. C'est un travail difficile, elles ont aussi un petit salaire. On pourrait aussi penser à leur octroyer des écochèques. Et tant qu'on le fait à ces personnes-là, pourquoi ne pas le faire à l'ensemble du personnel communal? C'était ça. Et bien sûr qu'on valide sans discussion et sans réticence le point.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors est ce que je peux avoir l'unanimité sur ce point?

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**21. Propriétés communales - Rue du Comte de Flandre, 47 - Location du rez-de-chaussée droit - Bail commercial.
Gemeentelijke eigendommen - Graaf van Vlaanderenstraat 47 - Huur van het gelijkvloers recht - Handelshuurovereenkomst.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

22. Sports - Infrastructures sportives communales – Plan Triennal d'Investissement Sportif (2021-2023) – Acquisition d'un rez-de-chaussée au coin de la rue des Fuschias et de l'avenue du Sippelberg pour l'installation d'un Dojo (Mol 2) et Construction d'une annexe pour le matériel sportif de la salle de sport Louis Namèche (MOL 01) - Engagements sur l'honneur.

Sports - gemeentelijke sportinfrastructuur – Driejarige sportinvesteringsprogramma (2021-2023) – Aankoop van een gelijkvloerse verdieping op de hoek van de Fuchsiasstraat en de Sippelberglaan met het oog op de inrichting van een dojo (MOL 2) en de bouw van een bijgebouw voor het sportmateriaal van de sportzaal Louis Nameche (MOL 01) - Verbintenissen op eer.

Mme la Présidente :

On va directement au sport avec à nouveau une politique d'investissement dans le sport et de mise à disposition de nouvelles installations pour nos sportifs dans le cadre du plan triennal d'investissement. On vous propose d'aller développer notre capacité d'accueillir des sports de combat et aussi d'agrandir la salle de sport Louis Namèche qu'on vient de rénover pour pouvoir avoir un petit endroit supplémentaire pour mettre du matériel sportif. Donc il s'agit de la nécessité de signer une convention en ce qui concerne l'avenir des locaux qu'on va pouvoir acheter. Et donc on signe une convention avec la Région qui notamment stipule qu'on ne va pas donner ces biens à quelqu'un d'autre, qu'on va les entretenir, qu'on va avoir un tarif harmonisé pour l'ensemble des utilisateurs bruxellois, puisqu'on fait ceci avec des fonds régionaux, qu'on nous demande de ne pas discriminer les autres Bruxellois dans cette infrastructure et de garantir l'accès aux francophones comme aux néerlandophones. Donc, c'est un document que nous devons compléter et signer pour pouvoir continuer ce projet. Est-ce que je pourrais avoir l'unanimité sur ceci, s'il vous plaît? Merci.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**23. Marchés Publics - Nouvelle Loi communale articles 236 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Dienst Overheid Opdrachten - Artikel 236, Nieuwe Gemeentewet – Overheidsopdrachten – Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.**

Mme la Présidente :

Alors ensuite, on est sur des communications du service marché public. Monsieur Haouari, allez-y.

M. Haouari :

Merci. Je ne sais pas si dans les communications vous incluez aussi le point 24 ou non.

Mme la Présidente :

Non, pas du tout. Donc les communications sont des communications.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

Patrick Bacart entre en séance / treedt in zitting.

**24. Marchés Publics - Assurances - Approbation des conditions et du mode de passation.
Dienst Overheidsopdrachten - Verzekeringen - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

Mme la Présidente :

Et puis on va au marché public d'assurance. Approbation des conditions et du mode de passation. Et là je vois que vous voulez intervenir, allez-y.

M. Haouari :

J'ai deux remarques par rapport aux marchés publics d'assurance. La première, c'est que je vois que pour les assurances, on note une TVA. Je rappelle que les assurances ne sont pas soumises à la TVA sur les assurances, les assurances sont exonérées de TVA. Donc je ne vois pas pourquoi on rajoute 21 % de TVA. Et puis alors je vois qu'on parle de crédits qui seront inscrits au budget 2024. Alors, on est au mois d'avril 2023, on lance un marché public d'assurance pour 18 mois. Mais l'ensemble de ces dépenses sont inscrites ou seront inscrites parce qu'elles ne sont pas encore inscrites au budget 2024. Alors déjà 18 mois, c'est forcément sur deux années. Qu'en est-il du principe de l'annualité du budget, Monsieur l'échevin, merci de répondre à ces deux questions ?

M. Vancauwenberge :

Oui, je vois un gros problème avec ce marché public parce qu'il ne respecte pas le règlement de la commune. Je vous rappelle que le 26 avril 2017, il y a une motion qui a été adoptée à peu près à l'unanimité, donc c'était la majorité précédente, évidemment, et qui disait qu'il fallait insérer une clause de respect des droits humains et du droit international. Et donc la base, c'était l'implication des firmes dans la colonisation de la Palestine qui devaient être

exclues des marchés publics. Donc tous les partis ont adopté ça, y compris PS, Ecolo, etc. Et donc je ne vois rien de tout ça dans ce marché public et je pense que ce n'est pas réglementaire et contraire au règlement de la commune.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Et voilà, j'ai pris note de vos questions. Je n'ai pas eu l'occasion de discuter énormément avec le service des marchés sur ce point-là. La seule chose que Sandra Barco m'a communiquée, c'est qu'il y avait une discussion entre Marijke, Gilbert Hildgen et Nathalie Vandeput, ainsi qu'avec le CPAS. Donc je n'ai pas approfondi le dossier mais j'ai pris note de vos questions. Je vous reviendrai avec les réponses. Pour la question de Monsieur Vancauwenberge, idem, je vais voir si vous constatez que cela n'a pas été mis en...

Mme la Présidente :

Monsieur l'échevin, Monsieur l'échevin, si vous n'avez pas de certitude sur la TVA, ça c'est embêtant parce que ce sont 21 % supplémentaires et donc il faudrait avoir la certitude, ou alors si c'est possible, de reporter ce point parce que ça, c'est vraiment une question importante par rapport aux montants qui sont engagés ici. C'est un marché européen, entre nous, la réponse par rapport à l'annualité, c'est la question du marché européen. Donc, les montants sont très importants. C'est la raison pour laquelle on travaille comme ceci. Mais par contre, sur les 21 %, c'est important de pouvoir avoir une sécurité. Si vous ne pouvez pas l'avoir ce soir, demandez à votre service si on peut reporter. Parce qu'il faut avoir la Sécurité par rapport à ça.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Ils m'ont bien spécifié qu'il ne fallait pas reporter, donc je vais les contacter directement.

M. Haouari :

Juste un peu pour vous aider. Donc si vous tapez trois mots clés sur Google TVA assurances, vous allez voir que les assurances sont exonérées de TVA.

Mme la Présidente :

Non mais, Monsieur Haouari, c'est gentil mais je préférerais le service des marchés publics que internet !

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà, j'ai une réponse. Apparemment, Madame Sandra Barco regarde le conseil via YouTube. Voilà. Donc elle dit le cahier des charges a été relu par la tutelle et ne pose aucun soucis. La TVA comprise, c'est une erreur de frappe. Le cahier respecte tous les prescrits légaux. Voilà, c'est qu'elle me communique.

Mme la Présidente :

Monsieur Van Leeckwyck, est-ce que vous pouvez, avec votre service, nous donner la bonne délibération d'ici à la fin de ce conseil? Parce que, là, quand même, ça change beaucoup les montants si on n'a pas ces 21 %. Donc, il faut s'assurer de ce qu'on ait, la bonne décision ce soir, si c'est urgent. Et sinon, le reporter oui.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Donc tout d'abord, je tiens à remercier Sandra Barco et son équipe, parce que c'est vrai qu'actuellement ils sont, comment dire, surchargés avec tous ces marchés qu'ils doivent terminer. Et donc l'explication finalement est assez claire, elle introduit un montant et le système génère automatiquement un montant hors TVA. Donc dans cette logique-là, le bon montant est celui qui est marqué TVA comprise, bien qu'il est marqué TVA comprise, c'est un montant sans TVA et ça c'est le bien le montant repris. Maintenant, elle va nous renvoyer un document, enfin, elle a promis d'envoyer le document corrigé. Ça va arriver incessamment.

C'est un marché qui est prévu pour 18 mois. Donc c'est un marché qui sera réparti douze mois sur 2024 et six mois sur 2025. Maintenant, vous pouvez attendre que j'aie le document officiel pour valider. Merci.

M. Eylenbosch :

Les explications étaient un peu embrouillées et donc une question claire, c'est que vous nous dites que le montant du marché est de 799.999 pour le lot un ou de 661.157.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

De l'explication que madame Sandra Barco m'a donnée, le montant c'est le 799.999 €. Ça c'est ce que j'ai compris. Donc pour moi, ce n'est pas comment dire, ce n'est pas brouillon. C'est clair ce qu'elle m'a expliqué, maintenant elle a dit qu'elle m'envoyait un document corrigé et donc on peut attendre le document corrigé pour être certain du montant.

Et alors, Sandra m'a envoyé, Madame Barco m'a envoyé la nouvelle convention... Voilà, donc c'est bien comme j'avais dit, mais je recherche le document maintenant, donc c'est aller pour prendre le lot un, c'est bien 799.999 qui est le bon montant, mais il faut que je reprenne la note.

Mme la Présidente :

Oh! Pardonnez-moi, monsieur l'échevin, mais je pense qu'il nous faut une délibération propre sur un sujet de cette importance.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Mais je l'ai ici.

Mme la Présidente :

Vous l'avez. Vous voulez alors nous lire les phrases qui changent? Je pense qu'on ne va pas acheter un chat dans un sac.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Non, non, non, non, tout à fait, tout à fait. Alors je reprends. Donc lot 1 assurance de personnes estimée à 799.999,99, lot 2 assurance dommages matériels estimés à 350.000, lots trois assurance responsabilité civile estimée à 69.999,99 et le lot quatre assurance automobile estimée à 57.999,99. Voilà, c'est ce qui a été changé. Le total aussi. Donc elle reprend uniquement, considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 1.277.999,97 €. Et pour le reste, c'est la même chose. Donc c'est vraiment au niveau de la remarque sur la TVA que ça a été adapté.

Mme la Présidente :

Mais donc le décide change aussi, dans le même sens.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Dans le décide aussi, où elle le reprend plus que le montant total. En effet, donc le montant estimé s'élève à 1.277.999, 97. Voilà.

Mme la Présidente :

Madame Aelbrecht, vous disposez du de la délibération ?

Alors Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, au fait, dans la première délibération, je n'ai pas compris, mais une fois il y a la TVA à 100 %, c'est 175.000 hors TVA, 350 000, donc le double TVA comprise. Donc c'est pour ça que je mets en doute ces montants. Je ne sais pas. Bon, je mets en doute, bien qu'ils soient corrigés, je ne sais pas à quoi faire confiance, je ne sais pas à quoi faire confiance parce que la première fois, c'étaient des montants TVA comprises. Il n'y a pas de TVA sur les assurances. Pour moi il fallait supprimer le montant de la TVA et pas laisser le montant TVA comprise alors qu'il n'y a pas de TVA. Je ne comprends pas. Ça c'est la première remarque par rapport à la deuxième remarque. Je pense qu'un autre point de la délibération, monsieur l'échevin, aurait dû changer parce que vous l'avez dit vous-même, c'est par rapport à l'annualité du budget. Donc vous avez dit que douze mois seront prévus en 2024 et six mois en 2025. Donc il faudrait aussi, dans la délibération, préciser que, au niveau de 2024, seront inscrits les crédits pour douze mois et que les six autres mois seront inscrits au budget 2025. C'est pour respecter le principe. C'est un principe qui doit être respecté par tout le monde. L'annualité du budget. Merci.

M. Vancauwenberge :

Oui, je n'ai pas reçu de réponse par rapport à la légalité, par rapport au règlement qui a été adopté ici en 2017. Donc, je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui, il y a encore plus de raisons pour appliquer cette règle. Je suppose que tout le monde suit un peu ce qui se passe sur place. Il y a des compagnies d'assurance qui pourraient ici répondre, comme AXA. Il y a une campagne mondiale contre AXA parce qu'elle est pleinement impliquée dans la colonisation en Palestine. Et donc je demande qu'on inclue la clause qui a été décidée en 2017.

M. Eylenbosch :

Oui. Je reviens sur la remarque de monsieur Haouari concernant le lot deux où vous avez donc un montant hors TVA de 175.000 et de 350.000 TVA comprises? Si votre explication de tout à l'heure était que quand on introduisait un montant, ça retirait automatiquement la TVA. C'est bien ce que j'ai compris. Mais si votre formule fonctionne comme ça, 350.000 moins les 21 % de TVA, ça ne fait jamais 175.000. Donc moi, les montants qui sont là, je les mets en cause. Et il faudrait être certain qu'ils sont corrects. Parce que là, est-ce que madame Barco a les contrats avec elle et qu'elle peut contrôler les montants qui ont été mis sur les contrats? Ou est ce qu'elle part sur le fait qu'on a fait la remarque sur la TVA et donc automatiquement, elle a dit oui effectivement il ne faut pas mettre la TVA et elle travaille sur les documents et les chiffres qui sont déjà dans la délibéré. Ça me pose un problème. Moi je ne suis pas prêt à acheter un chat dans un sac !

Mme la Présidente :

Je suis en train d'entendre que madame Albrecht a quand même un élément important à amener. Je souhaite qu'après on puisse l'entendre parce que je pense qu'elle peut nous rassurer.

M. Sumlu :

Je pense qu'on a tous besoin d'être rassurés parce que moi je ne suis pas du tout expert en assurances. Mais en théorie si on me dit il n'y a pas de TVA, donc en fait c'est 941.000 €. En fait, ce n'est pas le montant parce que normalement dans les décideurs hors TVA c'est 941.000 et avec TVA c'est 1.277.000. Mais s'il n'y a pas de TVA, on revient quand même à 941.000.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Sumlu, c'était moi aussi ce que je pensais au départ.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Mais non...

Mme la Présidente :

Monsieur l'échevin, est-ce qu'on peut écouter madame Aelbrecht ?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Pour moi l'explication était claire, mais bon. Je vais laisser madame Aelbrecht puisque Sandra Barco nous a envoyé les bons montants, je ne vais pas insister. Merci.

Mme Aelbrecht, Secrétaire f.f. :

En fait, il ne faut aller ne pas vous inquiéter ici, parce qu'ici en fait, ce sont des estimations de montants pour savoir dans quel cas, dans quelle catégorie de marché on doit tomber. Ici, on dépasse un certain montant, donc on tombe dans un Européen. Mais ici ce n'est que le début pour dire on va publier le marché et il n'y a pas encore de contrat avec les assurances. Maintenant, on a on va publier l'offre, notre cahier de charges pour alors avoir les offres des assurances. Donc ici, c'est juste l'estimation des montants d'assurance qu'elle a calculé sur les assurances qu'on a pour pouvoir publier nos marchés en fait, et pour savoir dans quel marché on tombe, si c'est un marché européen ou non européen. Mais pas plus que ça, c'est le cahier de charges que vous approuvez.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Merci beaucoup. Alors Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Oui merci Mme Aelbrecht pour vos explications. On a bien compris que c'était pour déterminer la procédure. On voit bien que c'est une procédure européenne vu que les montants dépassent un certain seuil. Cela dit, les montants que valident le conseil communal engagent la commune et donc que la commune s'engage sur 900.000 n'est pas comme si la commune s'engageait sur quasi un 1.300.000 €. Il y a une différence importante. Donc chaque cent dépensé par la commune doit être validé par le par le conseil communal. Donc c'est pour

ça que nous avons cette réticence. Il nous faut un montant précis, bien qu'on ait compris que c'était de toute façon une procédure européenne.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Mais les derniers montants que je vous ai donnés, ce sont les bons montants. Ce sont les montants que Sandra Barco nous a envoyés et elle me confirme encore maintenant puisqu'elle suit ce qu'on raconte sur la télé. Donc voilà.

Mme la Présidente :

Hum. Ok. Alors je vois que l'échevin n'avait pas de problème à inclure la phrase suivante qui correspond à la motion que Monsieur Vancauwenberge a rappelée judicieusement, je pense. Donc cette phrase va être ajoutée à la délibération et moyennant ceci, je vous propose qu'on vote sur la délibération amendée. Donc on a compris que c'étaient des plafonds qui forcément nous mettent dans un marché européen et on ajoute la clause importante par rapport aux territoires palestiniens, notamment parce qu'en fait c'est la clause sociale.

M. Haouari :

C'est juste par rapport à une remarque que j'ai formulée par rapport à monsieur l'échevin, à l'annualité du budget. Donc, vous l'avez dit vous-même, vous avez dit que six mois seront engagés en 2025. Est-ce qu'il ne faudrait pas modifier la phrase aussi? Vous l'avez dit verbalement, vous l'avez dit, mais dans le texte, ça n'a pas été modifié.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, on peut l'adapter...

Mme la Présidente :

À ce stade, vous savez ce que je vais vous proposer? Une interruption de séance de deux minutes sur ce point. Parce qu'il est quand même un peu crispant. On arrête les caméras deux minutes et je voudrais que le collège avec madame Aelbrecht se réunisse derrière quelques minutes, s'il vous plaît.

La séance est interrompue 2 minutes.

De zitting wordt voor 2 minuten geschorst.

Mme la Présidente :

Mais on va reprendre si je peux vous proposer de réintégrer votre place. Ok, donc il s'agit bien d'enlever toutes les mentions qui concernent la TVA, parce qu'en fait elles ne sont pas applicables à cette délibération de garder les montants les plus élevés. D'ajouter la phrase de Monsieur Vancauwenberge. Et avec ça, on a la bonne décision. L'annualité budgétaire n'est pas concernée, comme je l'avais expliqué, parce qu'en fait c'est un marché européen. Et en fait, aujourd'hui, on est dans une projection vers 2024 et année suivante. Voilà. Et il ne s'agit pas de préciser les années suivantes, parce que peut être c'est plus long. Voilà donc la formule qui est là est correcte. Ça va? Alors, est ce que je peux vous inviter à voter? Je suppose que ça veut dire.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 26 votes positifs, 1 vote négatif, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 26 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 5 onthoudingen.

Mohamed Amine Akrouh entre en séance / treedt in zitting.

Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.

Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.

Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.

25. Informatique/Secrétaire adjoint - Adhésion au programme Wepulse (Finances, GRH, GRC).

Informatica/Adjunct Secretaris - Aansluiting bij het Wepulse-programma (Financiën, HRM, GRC).

M. le Président Achaoui :

Le point 25, adhésion au programme Wepulse.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà, je vais faire une petite... Enfin, est-ce que vous avez eu l'occasion de lire ce point et est-ce que vous avez des questions sur ce projet ?

Donc le but de cette délibération est de vous demander un accord pour mettre la commune sur les rails du progrès. Et pour cela de répondre favorablement à une adhésion formelle de la commune au projet Wepulse. Mais attention, ce n'est pas une adhésion aveugle. Parce que nous avons travaillé sur le projet depuis pas mal de temps et donc nous avons pris nos précautions. Pour rappel, le projet Wepulse est un projet informatique porté par le CIRB, qui est devenu Paradigme entre temps et la Région bruxelloise via le ministre Clairfays. Ce projet se compose de quatre domaines les Finances, le GRC-CRM, le GRH et le social. Comme je vais vous l'expliquer ci-après, ce projet est très intéressant, bien qu'un peu coûteux. Donc nous avons mis dans la délibération un maximum de conditions pour avancer, mais avec prudence. Le domaine sur lequel on se prononce sans problème est les finances. Ensuite, le soft GRH qui sera directement suivi par le hard GRH où là nous demandons d'approfondir l'analyse avant de nous prononcer définitivement. Et alors il y aura le GRC, un programme très intéressant, mais il est très coûteux. Donc là, on a dit qu'on ne prenait pas ce programme actuellement. Il y a encore un autre programme qui est le social, mais ça c'est pour le CPAS. Et dans ce cas-là, puisqu'on a travaillé avec M. Rozen et M. Filippi qui est responsable informatique du CPAS. Évidemment, j'ai consulté aussi madame Aelbrecht, Monsieur Gilbert. Enfin, on s'est bien concertés sur le sujet. Donc par exemple, le CPAS adhère au projet Finance et au projet GRH. Pour ce qui est du social, pour le moment il y a une inéquation de la solution envisagée pour eux. Donc ils attendent pour le social. Et le GRC, c'est comme nous, il manque des moyens. Donc ça c'est pour les trois projets.

C'est un projet qui a débuté déjà il y a deux ans, enfin même peut être encore avant en réflexion au niveau du CIRB. Mais ça fait deux ans que pas mal d'analystes travaillent sur le sujet. Nous avons des réunions mensuelles et même bimensuel parce qu'il y a la réunion globale Wepulse, et alors il y a des réunions par domaine. Moi, j'ai fait partie du domaine finance et du domaine global pour suivre le projet. Le projet va démarrer, on va commencer à payer en 2026. Donc ça c'est aussi un point à tenir en compte et ce qu'il faut dire aussi. Enfin,

ce qui est intéressant pour ce projet, c'est le fait que la région met 70 millions € sur la table. Alors avant que je continue, donc en synthèse, ce que je manque de vous prononcer, c'est de, enfin de suivre la commune sur ce projet, en sachant que comme ce projet est très coûteux, on ne veut pas mettre la commune dans la difficulté. Mais nous savons que l'informatique doit évoluer. Donc on se prononce pour les finances parce que les finances, l'avantage, c'est qu'il y a un montant. Je prends mon petit carnet. Le montant demandé pour les finances serait maximum de deux 207.000 € par an. À partir de ce moment-là, on sait qu'on va pouvoir se défaire de certaines applications. Donc ce montant va être réduit. Des applications telles que nous avons déjà de Civadis, ce qui n'est pas le cas pour le GRC, où là par exemple, le montant est très élevé et là on ne sait rien réduire, déduire. Donc on se prononce pour les finances, ça on dit oui, pour le GRH, là, on attend encore des explications beaucoup plus précises. D'autant plus que madame Albrecht a travaillé récemment, récemment un an ou deux sur son logiciel du GRH et donc elle n'est pas impatiente de passer sur un nouveau logiciel. Elle préfère quand même un peu utiliser son logiciel. Et comme je vous ai dit, on ne prend pas le GRC et le social. Donc c'est ça. Si vous vous prononcez pour un oui, c'est sur ça que vous allez vous prononcer.

Voilà, voilà ce que je dois encore dire. Alors donc, hop! Donc vous n'êtes pas sans savoir que la technologies de l'information, ce qu'on appelle l'IT en général est en perpétuelle évolution. Les changements sont même parfois rapides. La commune, sous cette législation, mais déjà aussi sous la législation précédente, a déjà modernisé ces systèmes. Mais il faut continuer. Continuer pourquoi? Parce que la commune va devoir évidemment, par exemple, si nous ne faisons rien au point de vue informatique, à un moment nous allons être bloqués, nous ne saurons plus avancés informatiquement, on ne saura plus communiquer avec la Région ou le Fédéral qui eux, d'office, vont adopter leur système. Idem avec les entreprises avec lesquelles on travaille. Il ne faut pas oublier aussi que la Région a mis en place des lois et des décrets. Par exemple, il y a la loi du 5 mai 2014. Il y a aussi le service Easy Brussels qui travaille aussi à la digitalisation des documents et aussi une des raisons pour laquelle on prend finance, c'est qu'il va y avoir un nouveau règlement général de la comptabilité, donc d'office, dans le programme des finances actuel que nous avons, la commune va devoir être adapté. Et Civadis nous a déjà dit que ce ne serait pas des petites adaptations qu'ils allaient carrément modifier. Je veux dire, le projet Wepulse tombe à pic dans notre commune. Ce que je peux vous dire aussi, c'est qu'au début de ce projet, il n'y a pas encore si longtemps que ça, il y avait beaucoup de réticences dans les communes parce qu'on ne voyait pas bien vers quoi on allait. Il y avait comme aussi des divergences sur les programmes, ce qui était plutôt pour une culture informatique à l'ancienne et ceux qui avaient une vue plus moderne de l'informatique. Mais ces derniers mois, nous sommes arrivés à un consensus et la plupart des communes vont signer le projet Wepulse, mais avec les mêmes réserves, comme nous venons de le signaler. J'ai encore vu Gilbert Hildgen qui m'en a parlé hier puisqu'il fait partie. Ah ben non, c'est même Eddie De Winter ce matin puisqu'il fait partie d'un groupe de travail de tous les responsables de comment on appelle ça, l'état civil, de toutes les communes où ils ont dit on fait le pas. J'en avais parlé avec madame Mauclet où là aussi, c'était peut-être les receveurs qui étaient les plus réticents, mais maintenant ils sont, ils font le pas. Donc ça, c'est ce que je peux dire. Alors je regarde ce que j'ai encore indiqué. Donc les avantages, c'est que donc il y a les 70 millions mis par la Région. Nous payons qu'à partir de 2026. Ça permet de mutualiser les coûts des outils informatiques, renforcer la position stratégique des pouvoirs locaux envers les différents fournisseurs, améliorer l'accès de l'information, valoriser une image orientée service des administrations communales et CPAS, réduire la charge de travail administrative et améliorer les délais de traitement des prestations. Promouvoir une dynamique collective et la mutualisation des investissements. Réaliser des économies d'échelle par la mise en place d'un socle commun applicatif tout en permettant de paramétrer ceux-ci avec les besoins propres à chaque institution. Euh. Voilà. Alors c'est vrai que moi je suis assez, je suis assez emballé par le projet, mais ce n'est pas moi qui décide, c'est la commune, c'est pour la commune, c'est pour le bien de la commune, mais tout en étant motivé par ce projet. Je suis aussi conscient de l'importance de la fracture numérique et donc là, en parallèle à ce projet, on met en place à la commune aussi tout un travail sur la fracture numérique, il y a aussi la

transition numérique du personnel. Donc ça c'est quelque chose que le CIRB, donc Paradigme maintenant prend en charge aussi. Donc, ils ont des groupes de travail qui viendront aussi à la commune discuter avec le personnel. Ce qui est intéressant aussi à notre époque, c'est que vous savez que quand on dit que l'informatique pollue beaucoup, il y a moyen aussi d'utiliser l'informatique de façon, je vais dire écologique. Donc ça, on va être attentifs à cela aussi. C'est vrai que pour certaines personnes, donc l'informatique va être un handicap, mais j'ai aussi eu pas mal de contacts avec l'ASBL, le troisième œil où eux aussi, donc c'est des gens qui, quand on définit un programme informatique, ils regardent avec vous ce qui se passe pour qu'on puisse à un moment mettre des grands caractères afin que ça soit lisible. C'est eux aussi qui sont attentifs pour que dans les communes, on ait des grands écrans pour les personnes qui ont des problèmes de vue, ainsi de suite. Donc non seulement on va vers le progrès technique, mais on pense aussi. Enfin on va suivre aussi tout ce qui est ou la personne. Parce que c'est vrai qu'il ne faut pas oublier que notre commune est quand même aussi une commune où il y a beaucoup de jeunes et donc je suis persuadé qu'ils vont attendre toutes ces applications automatiques avec impatience. Mais il ne faut pas laisser les personnes qui sont plus fragiles sur le côté. Voilà, je pense que j'ai un peu fait le tour si vous avez des questions.

M. le Président Achaoui :

Merci beaucoup pour toutes ces explications. Je cède la parole à M. Sumlu qui va être très bref je pense.

M. Sumlu :

Ah non, je n'ai pas beaucoup parlé ce soir, je vais prendre mes trois minutes. Bon en tout cas merci pour cette longue présentation. Je pense que ça parlait à beaucoup de personnes. Moi évidemment, j'ai quelques petites questions et j'aimerais bien vraiment avoir une réponse à chaque question, si possible précise, parce que dans d'autres communes, ça se discute aussi. Pour le moment, je suis bien au courant. Et j'ai même entendu que parfois, si on dit non, il y a moyen de négocier le prix.

Je voudrais savoir quel est le positionnement des autres communes? Parce que là vous dites oui, ben ils acceptent. Mais quelles sont les autres communes qui ont accepté? Parce que je pense que c'est quand même le fait de pouvoir donner signer un contrat aussi important avec une société, à partir du moment qu'on signe ce contrat-là, en fait, on rentre dans leur système de gestion. Et donc je pense que de pouvoir sortir par la suite, c'est quand même un peu complexe. Donc il faudra voir un peu comment, quelles sont les autres communes. Est-ce qu'on a le choix de ne pas signer aussi? Je pose la question parce que dans la dans la présentation c'est bien indiqué qu'augmenter le poids des communes et CPAS par rapport aux fournisseurs. Donc c'est évidemment l'idée, c'est que beaucoup de communes et CPAS accèdent évidemment à ce système. Mais à un moment donné, si, imaginons que Molenbeek dise non, est-ce que on aura vraiment le choix de dire non? Donc ça c'est vraiment une question. Deux, est-ce qu'il y a moyen de négocier ce prix? Voilà, Donc est-ce que c'est un prix fixe ou est-ce que la commune peut arriver en disant Écoutez, voilà, mais mon budget est un peu pour le moment compliqué, j'ai envie d'accéder, mais est-ce qu'il y ait moyen de négocier? Donc ça, je ne sais pas. Trois, donc dans le tableau récapitulatif qui était mis en annexe, il y a un prix qui s'appelle OPEX minimum et OPEX maximum. Je n'ai pas compris. Et surtout que dans les deux cas, il y a toujours une différence dans les coûts globaux. Si on est dans une OPEX minimum, c'est 526.000 € et dans le cas contraire c'est 721.000 €. Donc vous dites aujourd'hui, évidemment, on va prendre une décision, mais laquelle? Donc voilà, je ne suis pas expert, mais vu que vous avez bien expliqué ce point, je suppose que vous avez sûrement les réponses. Est-ce que le fait de signer, est-ce qu'il y a quand même une limitation de l'évolution d'augmentation de prix tous les ans? Parce que là on commence à partir de 2026, mais est-ce qu'il y aura un minimum un maximum d'augmentation de prix? Parce que

c'est une fois qu'on a signé? Évidemment, c'est compliqué de sortir, comme je le disais. Et ces contrats, de combien de temps ? Voilà.

M. le Président Achaoui :

Merci Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Oui, merci Monsieur le Président. Donc j'ai de brèves questions. Tout d'abord, vous faites une remarque intéressante, monsieur l'échevin. Donc vous dites que vous ne voulez pas mettre la commune en difficulté financière. Je pense que c'est un peu trop tard. Ha ha ha ha ha ha ha ha ha! Mais bon, c'est bien noté. Poursuivez, Monsieur Haouari, s'il vous plaît, avec vos questions, s'il vous plaît. Donc vous dites, Vous dites qu'il y aura un nouveau règlement général sur la comptabilité. Et donc ma question est de savoir à partir de quand ce nouveau règlement sera d'application. Et dans l'intervalle, est-ce que ce programme sera déjà opérationnel avec l'application? Donc nouveau programme, un nouveau règlement général sur la comptabilité. Entre temps, si ce programme arrive trop tard et que le règlement entre déjà en application, est-ce que Civadis de toute façon ne devra pas installer son nouveau logiciel adapté au nouveau règlement général sur la comptabilité? Et une dernière question sur les montants, donc vous dites que ça va coûter, vous avez cité le montant d'un peu plus de 200.000 € à la commune par an. Mais combien coûte l'entretien de Civadis aujourd'hui, ça vous n'avez pas donné l'information. Donc pour voir quel est le gain annuel ou éventuellement la perte, Merci.

M. le Président Achaoui :

Euh, je vois que Monsieur El Bouazzati s'est joint là à la réplique.

M. El Bouazzati :

Oui, c'est juste pour la digitalisation, comme vous avez dit de l'administration communale. Est-ce que nous, en tant que conseillers communaux et échevins pour la digitalisation dans notre commune, serait-il possible d'avoir les fiches de paye de manière par email directement? Ce sera une avancée pour nous. Merci.

M. le Président Achaoui :

Monsieur l'échevin pour les réponses.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Bon, ça me fait pas mal de questions. Alors c'est vrai que cette histoire de positionnement des autres communes, ça. Non, non mais tu as tout à fait raison. Enfin, moi je suis tout à fait transparent. Je me fais porte-parole d'un projet. Comme je l'ai dit il y a quelques mois. Je ne sais pas. Madame la bourgmestre n'est pas là pour le moment, mais quand elle reviendra, elle pourra s'exprimer parce qu'évidemment, elle participe à la conférence des bourgmestres et ils ont déjà demandé, je pense, il y a six mois, le tableau des gens qui allaient participer. Et c'est vrai que ce tableau, il y avait un rouge, un vert et tout le reste était orange. Ça veut dire qu'il y avait une commune qui avait dit oui, une commune qui avait dit non et tous les autres hésitaient. Euh, ici il y a eu un nouveau tour. Monsieur Hildgen m'avait dit qu'il allait m'envoyer le tableau, mais il ne l'a pas fait et j'ai oublié de lui réclamer. Mais ça se remplit, maintenant, je n'ai pas les preuves, je n'ai pas les informations. Mais à la dernière visioconférence, les communes qui étaient présentes ont signalé qu'elles se positionnaient pour Wepulse, mais quasi toutes c'étaient les finances et le GRH avec comme je l'ai dit le

GRC. Donc la GRC, ce sont les relations client, donc c'est quand vous allez au guichet. Donc c'est un peu une Irisbox mais nettement plus sophistiquée. Là, c'est le même problème pour tout le monde, un problème de coût. Donc, je ne peux pas vous dire exactement, mais il y a une tendance où on voit que les communes s'inscrivent dans le chemin, mais maintenant, ça c'est aussi une question, mais je veux dire, j'ai entendu ça. Mais est-ce que si on n'adhérait pas, il y avait une espèce d'obligation d'adhérer? Maintenant si on n'adhère pas, qu'est ce qui peut nous arriver? Moi ici j'ai écrit parce que je trouve que là, il y a un intérêt au projet. Mais si vous avez lu ma délibération aussi, j'ai mis pas mal de conditions pour pouvoir s'extraire. Et comme je l'ai signalé, j'ai fait ça aussi avec Monsieur Rozen et Monsieur Filippi. Parce que aussi, pour, comment dire, gagner en échelle, on se rapproche de plus en plus du CPAS. Donc ça c'est déjà quelque chose qui est pas mal non plus, c'est que dans les années à venir, nous allons travailler avec les mêmes systèmes, ce qui n'était pas le cas actuellement. Ce qu'il faut savoir aussi donc pour l'histoire de l'opex maximum et le minimum. Donc le prix que je vous ai donné c'est l'opex maximum de 206.000 € pour ça, c'est le prix qu'on payerait si 60 % des communes adhèrent au projet. Si il y a un plus que 60 % des communes qui adhèrent au projet, on peut descendre à 152.000 par an. Et s'il y a moins de 60 % des communes, le projet tombe à l'eau.

Négocier le prix, donc je participe, y a parce qu'il y a toute une série, donc il y a des comités Finance, GRC, ainsi de suite. Je veux dire que je suis aussi un des rares politiciens. La plupart des gens qui sont qui participent à ce projet sont des responsables informatiques, des receveurs. Enfin c'est plus du personnel administratif et ils sont assez ardues là-dessus et ils négocient assez bien. J'ai dû faire un peu nettoyage parce qu'il faut vous dire que depuis qu'on travaille sur le sujet, on a déjà eu une tonne de documents. Donc je n'ai pas repris mes anciens documents. Mais depuis déjà quelques mois, les prix ont diminué parce qu'évidemment le CIRB se rend compte qu'il ne peut pas mettre les communes sur la paille. Alors, combien de temps? Donc ça, on l'a mis justement dans la délibération. On souhaite au moins que le développement des applications soit là pour quinze ans. Alors, vous savez que la théorie, on dit qu'après cinq ans, une application informatique est obsolète. Bon, j'ai travaillé longtemps dans l'informatique, j'ai connu des applications informatiques qui tournent parfois 20 ans. Si on a les informaticiens qu'il faut sous la main, ça va, ils peuvent réparer, enfin ils peuvent adapter. Maintenant, si on a plus d'informaticiens sous la main. Ben oui, après cinq ans, parfois même plus vite, ça, il faut changer d'applications. Et en tout cas, ça, ça coûte cher, quand il faut faire des adaptations.

Pour la digitalisation, digitalisation et les feuilles de paie. Oui, normalement. Mais ça, je dis il ne faut pas attendre le projet maintenant. On recevait déjà via madame, Aelbrecht, on recevait déjà les fiches de paie via l'informatique. Maintenant les syndicats. Enfin si je ne me trompe pas, mais ça, il faudrait peut-être demander à madame Aelbrecht. Les syndicats ont demandé pour que le personnel reçoive de nouveau les fiches de paie à la main. Donc ça, je veux dire. Et cela aussi, comme j'ai l'informatique, pour moi, c'est nécessaire ça, en plus pour l'avenir. Mais on ne peut pas tout faire en informatique. Il faut laisser la possibilité que les gens qui ont encore besoin de ce qui veulent un document physique, qu'ils aient ce document physique.

Mme la Présidente rentre en séance et reprend la présidence.

De Voorzitster keert terug naar de zitting en neemt het voorzitterschap over.

Mme la Présidente :

Monsieur l'échevin, on y va. Il y a encore une question importante ? Je vais répondre sur les autres communes.

Voilà, donc on a encore fait le point ce matin en conférence des bourgmestres sur ce projet, avec ce que propose Georges Van Leeckwyck, on est dans le bon puisque de manière

manifeste, la plupart des communes vont choisir le module Finance qui est celui pour lequel on s'engage. Un certain nombre d'entre elles vont également choisir le module GRH pour lequel on a mis une disponibilité, mais pas encore un accord ferme. Et pour ce qui concerne le module, le module GRC, toutes les communes quasiment sont sur la même longueur d'ondes que nous, nous sommes intéressés, mais c'est trop cher aujourd'hui. Donc je crois qu'avec la décision que notre échevin de l'informatique propose, nous allons dans le bon sens avec une analyse financière qui est la meilleure possible étant donné les paramètres dont nous disposons aujourd'hui. Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Euh merci, mais c'est simplement merci pour les explications, c'est un peu plus clair, mais je trouve qu'il y a quand même beaucoup de si donc dans vos explications.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Comme tu as l'air d'être un peu au courant de ce qui se passe dans les communes, ce n'est pas ce n'est pas moi qui mets les si.

M. Sumlu :

Non, non mais je comprends. Mais par contre, évidemment, si demain beaucoup de communes trouvent ça cher, est ce qu'il n'y a pas moyen de discuter avec Wepulse pour évidemment voir dans quel cadre on ne peut pas estimer en économies d'échelle de diminuer ce prix-là? Je ne sais pas si c'est possible, mais en tout cas.

M. Haouari :

J'ai posé quelques questions et je n'ai pas reçu de réponse. Donc monsieur Van Leeckwyck, si vous voulez, je peux le répéter. Donc je posais par rapport à l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Voilà. Et par rapport. Enfin voilà, vous vous souvenez des questions? Merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Ma note était trop télégraphique. Oui, donc logiquement, puisque vous vous y connaissez aussi, Monsieur Rozen est un peu le maître d'œuvre du nouveau règlement et il devrait rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Alors évidemment, le but est là, c'est qu'on passe au niveau système avec la nouvelle comptabilité. Alors si c'est vrai que tout début, l'idée des personnes du CIRB sur le projet Wepulse, ils voulaient aller vite. Et donc pour aller vite, ils avaient plutôt envie de garder Civadis. Mais comme il y a eu quand même pas mal de contestations des autres communes, ils ont revu assez en profondeur tout le système et finalement on va prendre le système comptable, enfin, si vous avez vu dans les notes, de Liège. Et donc ce système existe déjà. Euh, les analystes ont eu un aperçu des changements, mais ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas encore tout reçu. Mais pour eux, tout ça est possible, donc d'adapter le programme dans les temps. Et l'idée, évidemment, et c'est là, c'est ça qu'on signe. Si maintenant, comme vous dites, ce projet n'est pas prêt et nous devons quand même demander à Civadis de faire des mises à jour et que ça nous coûte. D'abord parce que ça, vous vous en doutez, que le projet Wepulse, Civadis n'est pas très content parce qu'au début ils pensaient être les leaders du projet et finalement on a été voir après d'autres fournisseurs. Donc ils nous ont organisé une réunion à laquelle j'ai été pour voir un peu ce qu'ils proposaient, mais ils sont dans le même cas de figure. En fait, ils ne savent pas proposer directement quelque chose. Donc ou on prend Civadis seul ou on prend Civadis avec Microsoft Dynamics, ou on prend Microsoft Dynamics seul et le projet Wepulse reprend Microsoft Dynamics seul. C'est le projet qui est installé à Liège, et Civadis nous ont commercialement invités pour nous

faire miroiter certaines choses, mais ils ne peuvent pas nous promettre mieux et donc c'est dans les conditions qu'on a demandé au projet Wepulse. Enfin je veux dire, les communes ne payeront pas si elles n'ont pas ce qu'elles veulent.

Mme la Présidente :

Les montants ne seront pas beaucoup plus négociables que ce qu'on voit ici.

Alors on vote.

M. El Khannouss :

Vous pourriez remercier l'opposition de compléter votre quorum, ça ne fait de mal à personne.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 20 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 20 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Une justification d'abstention pour Monsieur El Khannouss, allez-y.

M. El Khannouss :

Avec mon groupez et vous voyez bien que l'ensemble de l'opposition a décidé de s'abstenir. C'est évidemment que nous souhaitons améliorer la gestion du fonctionnement de notre institution avec tous ces outils qu'on peut nous donner. Mais vous comprendrez que devant les explications approximatives, pour paraphraser mon ami Monsieur Emre, les nombreux si que vous avez évoqués dans les explications et le flou que vous avez fait peser pour la compréhension de ces différents contrats, on ne peut pas s'engager parce que moi, voter pour un chat dans un sac et que dans cinq ans ça nous coûte la peau des fesses, excusez-moi l'expression, quand je dis nous, c'est le contribuable molenbeekois. Vous comprendrez que nous sommes très inquiets et que je ne suis pas sûr que vos négociations, celles que vous menez aujourd'hui, ne soient bénéfiques ni pour la commune, ni pour les habitants de Molenbeek. Voilà. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Alors M. Sumlu.

M. Sumlu :

En fait, effectivement, il faut il faut moderniser, donc il faut à un moment donné faire des choix. Je pense qu'on ne peut pas continuer à utiliser les mêmes outils qu'on a depuis pas mal d'années. Mais je pense que dans vos explications, moi, pour moi en tout cas, elles étaient relativement claires, mais je dirais simplement qu'il y a quand même beaucoup des si que vous avez utilisés. Et je préfère qu'on voit le positionnement des autres communes et toutes les communes acceptent. Effectivement, on n'aura pas d'autre choix. Je suis d'accord, mais avec beaucoup de si on préfère s'abstenir. Merci.

Mme la Présidente :

Mais si toutes les communes attendent les autres communes, c'est un beau si aussi. Alors merci.

**26. Charroi communal - Déclassement d'un véhicule incendié.
Gemeentelijke voertuigen - Buitengebruikstelling van een uitgebrand voertuig.**

Mme la Présidente :

Je vais me tourner vers l'échevine du Charroi, madame Garcia pour le point 26.

Mme l'échevine Garcia :

Madame la Présidente, alors, il s'agit d'un déclassement de véhicule. C'est un véhicule auquel des individus ont bouté le feu en juin 2022. Et donc nous allons le déclasser si vous le voulez bien aujourd'hui, pour pouvoir ne fût-ce qu'acheter un nouveau véhicule. Ouais.

M. Haouari :

Merci Madame Garcia pour votre explication. J'ai deux petites questions, donc est-ce qu'il y a eu une enquête qui a pu déterminer quels étaient les auteurs de cet incendie? Parce que c'est assez grave. Et puis alors je me pose aussi la question par rapport au timing. Je vois que ceci a eu lieu en juin 2022 et que le déclassement n'est proposé que dix mois après. Donc pour quelles raisons? Merci.

Mme l'échevine Garcia :

Au niveau de l'identité des auteurs, non, ils n'ont pas pu être identifiés, malheureusement, cela a pris énormément de temps. Vous avez raison de le soulever, mais les raisons sont très simples. D'abord, il a fallu attendre très longtemps le déplacement de l'expert. On a dû d'ailleurs le relancer à plusieurs reprises. Il est venu une première fois et ensuite il a voulu comprendre ce que ce véhicule, qui est un véhicule communal, faisait à 1 h aussi tardive sur la voie publique. Donc il a fallu expliquer que ce véhicule se trouvait là parce que c'est un véhicule qui sert à la cellule incivilité et qu'à l'intérieur de ce véhicule il y avait deux caméras et donc il est revenu une deuxième fois. Il a fallu expliquer pourquoi il y avait des caméras, à quoi servaient ces caméras. Et vous connaissez visiblement très bien le système des assurances. Ils ont vérifié si nous avons toutes les autorisations nécessaires et si tout était respecté pour que des caméras se trouvent placées à l'intérieur de ce véhicule. Voilà. Et ça a pris de nombreux mois, effectivement.

M. Haouari :

Je voulais juste remercier madame Garcia pour ses réponses. Merci.

Mme la Présidente :

Est ce qu'on peut avoir l'unanimité pour ce point? Merci à tous.

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

27. Enseignement francophone - Octroi d'un subside de 4.000 Eu à l'asbl "Association pour la mémoire de la Shoah" pour l'organisation du séjour mémoriel d'une classe de l'école Communale "Emeraude" à Izieu, France.

Franstalig onderwijs - Toekenning van een subsidie van 4000 Eu aan de VZW "Association pour la Mémoire de la Shoah » voor de organisatie van een herdenkingsverblijf voor een klas van de gementelijk school in Izieu, Frankrijk.

Mme la Présidente :

Alors je vous propose d'octroyer un subside de 4.000 € à l'ASBL Association pour la Mémoire de la Shoa avec laquelle on travaille pour les pavés de la mémoire et pour une série d'animations dans nos écoles. Et ici, il s'agit d'un voyage à Isieux avec 20 élèves de l'école deux donc juste à côté d'où nous nous trouvons au CCM. C'est vraiment remarquable le travail qu'effectue Monsieur Marchand qui est le responsable de la bibliothèque ZEP et qui est notre lien avec l'association pour la mémoire de la Shoa qui a emmené à Isieux déjà des élèves de l'école neuf et qui maintenant réitère cette année avec des élèves de l'école 2. Il faut savoir que c'est un voyage donc autour de la mémoire de l'Holocauste, que les élèves préparent leur voyage en amont. Et puis ils vont à Isieux sur les lieux d'une école pour enfants juifs durant la deuxième guerre mondiale où ils évoquent le parcours des enfants. C'est une école musée aujourd'hui et ça fait partie de ce qu'on peut leur apporter de plus fort en citoyenneté aujourd'hui je pense, sur ce thème, on a eu vraiment des excellents retours de ce voyage l'année passée avec l'école neuf. Cette année, on le fait avec l'école deux et on travaille avec un cofinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région, du Parlement bruxellois de la Loterie nationale. C'est un très grand projet et je suis très fière de nos élèves qui ont été là-bas. On a eu des félicitations pour leur degré de connaissance historique et donc ils étaient très, très bien préparés par Monsieur Marchand qui fait un travail incroyable avec eux. Voilà, donc je vous invite à apprécier ce projet et à suivre la continuation de ce projet parce que je pense que ça va, ça va continuer d'être proposé. On va devoir voir jusqu'où on peut aller avec les forces qui sont les nôtres. C'est un projet qui intéresse les enfants, qui fonctionne très, très bien et on va essayer de le proposer à un maximum de nos élèves. Voilà. Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce projet? Je vous remercie.

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 30 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Abdellah Achaoui préside la séance / zit de zitting voor.

28. Cultures - Festival d'Été Bruxellons - Convention 2023-2024-2025.

Culturen - Zomer Festival Bruxellons - Overeenkomst 2023-2024-2025.

Mme la Présidente :

Alors, je passe la parole à l'échevine de la Culture, madame, Schepmans.

M. l'échevine Schepmans :

Alors je suis évidemment heureuse de vous présenter cette convention qui assure la poursuite du festival Bruxellons à Molenbeek jusqu'en 2025. Alors vous connaissez tous Bruxellons qui fête cette année ses 25 ans au Château du Karreveld. Et on peut dire que ce festival est devenu l'événement théâtral majeur de l'été en région bruxelloise. On y vient évidemment de Molenbeek, mais aussi des quatre coins de Bruxelles et au-delà. La commune de Molenbeek, qui est partenaire, est bien sûr satisfaite, heureuse de cette success story qui

valorise son image. Alors, ces dernières éditions ont séduit le public avec des comédies musicales devenues en quelque sorte une spécialité du festival. Vous avez peut-être assisté à des représentations à succès telles que La Mélodie du bonheur, Evita ou plus récemment Sunset Boulevard, my fair lady et Sissi. Alors à l'affiche de l'édition 2023, l'équipe de Bruxellons met à l'honneur une comédie musicale qui ne manquera pas de susciter l'enthousiasme. Il s'agit de West Side Story. Alors, au programme de cette édition figurent aussi des comédies, des spectacles, des seuls en scène, de la musique, bref, un bel été culturel en perspective qui est prolongé en septembre par le Festival du théâtre amateur. Alors, comme je l'ai indiqué, Molenbeek est partenaire de l'événement en mettant à disposition le château, la cour, la grange ainsi que divers espaces techniques. En bonne entente avec les organisateurs, le contrat est fixé sur trois ans. C'est un délai, je dirais, raisonnable pour la programmation d'événements d'envergure qui doivent se préparer évidemment des mois à l'avance. Alors, la convention détaille les droits et obligations des organisateurs et je rappelle que Bruxellons invite évidemment le personnel communal, le personnel enseignant, le personnel de la zone de police, les conseillers communaux à assister au spectacle en avant-première. Alors, un tarif préférentiel est également proposé aux habitants de la commune ainsi qu'au personnel communal pendant toute la durée du festival et une communication est faite par le CPAS pour justement faire bénéficier les allocataires grâce notamment à l'article 27. Enfin, je préciserai également que cette année, l'Orchestre de Bruxellons va donner un concert de sa comédie musicale dans le cadre des fêtes de la musique qui le donnera dans la cour du château. Et tous les Molenbeekois qui le souhaitent évidemment, pourront assister à ce concert et le service des cultures choisit également en concertation avec la direction du festival, au minimum un spectacle de la programmation officielle. De plus, afin de soutenir les opérateurs culturels molenbeekois, il propose un spectacle de son choix parmi les cinq spectacles participant au tournoi de théâtre amateur. Et donc je pense que c'est un programme qui rencontrera toutes les attentes des spectateurs qu'ils aiment le théâtre plus pointu ou les comédies. Chacun y trouvera son plaisir comme il le fait depuis des années.

M. El Khannouss :

Madame l'échevine de la culture, bravo parce que Bruxellons, c'est votre bébé. Depuis qu'ils sont arrivés à Molenbeek, j'ai toujours vu Madame Schepmans défendre corps et âme ce festival qui, il est vrai, est un festival de référence à Bruxelles, si ce n'est le plus important, qui se déroule en région bruxelloise. Alors depuis qu'on a siégé ensemble au collège, ça remonte à quelques années, 2006, on a toujours eu une inquiétude parce qu'on se rappelle que lors des premières éditions, les organisateurs avaient du mal à mettre sur leurs affiches, sur leurs prospectus, notre belle commune de Molenbeek. Et donc on avait à plusieurs reprises rappelé à l'ordre les organisateurs qui m'étaient venus assister au spectacle, dans le Nord-Ouest de Bruxelles, à côté de la Basilique de Koekelberg. Mais ils ne mettaient jamais Molenbeek, parce qu'ils étaient un peu gênés de communiquer sur la commune de Molenbeek. Et comme chaque année, je vous demande d'être attentive à ce que sur toutes les invitations, ils indiquent le nom de notre belle commune qui, je le rappelle, met à leur disposition, ce magnifique lieu qu'est le château du Karreveld et en plus qui finance une partie de l'organisation du festival. Voilà, je voulais simplement vous demander d'être proactive et de bien leur rappeler, cette exigence de la commune qui est la nôtre. Merci à vous et encore bravo pour ce que vous faites pour la culture à Molenbeek.

Mme Moureaux quitte la séance, Monsieur Achaoui prend la présidence.

Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en de heer Achaoui neemt het voorzitterschap over.

M. le Président Achaoui :

Merci Monsieur El Khannouss, madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. Moi je voulais juste dire à Monsieur El Khannouss, que le festival Bruxellons, ce n'est pas presque le bébé de madame Schepmans, c'est le véritable bébé de madame Schepmans. Et en revanche, et en revanche, elle a beaucoup soutenu le projet depuis de longues années d'ailleurs. Et puis je voulais dire aussi que j'ai l'impression que cette année, il y a des nouveautés quelque part dans les partenariats et je trouve ça très bien et très évolutif aussi. La seule petite question qui me reste pourquoi ne pas étendre les invitations au personnel du CPAS? Enfin en tout cas aux conseillers CPAS, les invitations de la journée gratuites. Je n'ai pas entendu que vous parliez du CPAS. Je vous remercie.

M. Duquesne :

Oui, je me joins évidemment aux félicitations de Monsieur El Khannouss et de Madame Piquard à l'encontre de Madame Schepmans. Ce festival est incroyable et je voulais juste passer un petit message pour ceux qui ont vu my Fair Lady et qui comme moi, ont été scotchés par le jeu de l'actrice principale Marina Pangos, comédienne, chanteuse, danseuse, qu'elle sera également à l'affiche de west side story. Et donc c'est que du bonheur pour la commune! Merci.

Mme Evraud :

Bien évidemment, c'est un bijou, hein, ce Festival Bruxellons. On l'attend tous avec impatience. Et je peux vous dire, dimanche dernier, ma cousine m'a dit qu'elle vient de Neufchâteau pour le voir. Donc ça va encore plus loin que.

M. Boufraquech :

Merci Madame l'échevine de la Culture. Alors comme vous, je partage la passion de la culture et je me réjouis en passant que Molenbeek représente Bruxelles comme capitale de la culture en 2030. C'est une annonce qui a été faite dans la presse. Donc on peut. Voilà, ce matin, ce matin, tout à fait, en tant que ville culturelle dynamique. Et j'encourage effectivement à la diversité de l'offre culturelle, c'est une bonne chose. Néanmoins, j'ai quelques remarques. J'ai constaté qu'ils seront présents quatre mois par an sur le site. À mon sens, je trouve que c'est beaucoup. Ça a toujours été comme ça, mais on peut se poser la question à un moment donné est-ce que ça ne fait pas beaucoup? Sachant que c'est durant la période d'été et qu'en réalité une partie des Molenbeekois ne pourront pas bénéficier de certaines salles, notamment certaines salles de mariages au château du Karreveld. Enfin, enfin, j'ai une question par rapport au public qui fréquente ce spectacle, j'ai pu aller, c'est un chouette spectacle. J'aimerais savoir le pourcentage de Molenbeekois. Je sais qu'on ne l'a pas, mais on pourrait facilement demander à l'opérateur de pouvoir évaluer, ça peut être à travers un sondage, un échantillon ou que sais, du pourcentage de Molenbeekois qui bénéficient de ce festival. Je vous remercie.

Mme l'échevine Schepmans :

Je vous remercie pour vos interventions et le soutien qui est apporté à ce programme qui donc va fêter ses 25 ans cette année? Alors je voudrais préciser que dans la convention, il est bien précisé que l'occupation, pardon l'occupant, a l'obligation de faire apparaître sur toutes les affiches et annonces de la représentation de son spectacle publiées dans la presse écrite ou diffusée par les médias sur son site internet et ses réseaux sociaux ou via tout autre moyen de communication, la mention avec le soutien de la commune de Molenbeek-Saint-Jean en français et en néerlandais. Et de préciser que l'événement se déroule dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Alors l'occupant insérera dans les supports de promotion du festival un mot de bienvenue signé par la commune et par l'échevine de la Culture. D'autre

part, les organisateurs sont tenus de remercier publiquement la commune avant chaque représentation. L'occupant prévoira un espace visible à l'entrée et la sortie du public pour permettre à la commune de disposer ces brochures d'information et afficher ces posters. Donc, ces précisions sont apportées dans la convention, dans la nouvelle convention. Ces précisions sont apportées concernant la manifestation du soutien de la commune. Donc je pense que c'est tout à fait important. Alors, je vais vérifier si les membres du personnel du CPAS sont invités, les conseillers et aussi le personnel du CPAS. Ce serait évidemment tout à fait important qu'ils le soient. Peut-être qu'ils le sont déjà. Je n'ai pas de précisions à cet égard et je vais m'en assurer. Et comme vous le dites, Monsieur Boufraquech, évidemment, je vais également demander aux organisateurs s'ils peuvent me fournir le taux de participation des Molenbeekoïses puisqu'ils peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel, le taux de participation à ces différents spectacles. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Président Achaoui :

Puis-je avoir l'unanimité par rapport à ce point. Merci. Merci beaucoup.

Le Conseil approuve le point.

29 votants : 29 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.

Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting.

Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.

29. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la création d'un passage piéton aux couleurs du Rainbow Flag à Molenbeek. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de heer Sumlu, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de aanleg van een voetgangersoversteekplaats in de kleuren van de Regenboogvlag in Molenbeek. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, madame la bourgmestre. Même si j'avais déposé dans les temps ma motion, il y a certains chefs de groupe qui m'ont dit qu'ils avaient reçu un peu tardivement pour pouvoir en parler avec l'ensemble de leur groupe. Donc, c'est pour cette raison-là que je voudrais postposer au mois suivant, qui est aussi le mois des fiertés comme on dit. Et donc je pense que ça, tout à fait dans le cadre, de pouvoir aborder ça, et je demanderai gentiment qu'on mette déjà ce point directement dans l'ordre du jour du mois suivant.

Mme la Présidente :

Bien évidemment, ce sera le premier point conseiller du prochain ordre du jour.

Mme Piquard :

Dans la motion, il est marqué que le projet a été porté par diverses institutions, dont madame Sarah Schlitz, qui vient de démissionner.

Mme Ouberri :

J'aurais voulu. Enfin, je voudrais être associée à la discussion avec les chefs de groupe, en tant qu'échevine de l'égalité des chances.

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relative au changement sur l'entrée du Ring à la chaussée de Ninove. (Complémentaire)

Gemeentelijksecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid DEFI, over de wijziging van de ingang van de ring op de Ninoofsesteenweg. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence de Monsieur Ben Salah.
Het punt wordt van de dagorde gehaald, in afwezigheid van Mijnheer Ben Salah.*

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Raiss, Conseillère communale PS-SP.A, relative à l'organisation des rues d'été à Molenbeek.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Raiss, gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende de organisatie van de zomerstraten in Molenbeek.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite à la demande de Madame Raiss.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag op aanvraag van Mevrouw Raiss.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, conseiller communal PTB*PVDA, relative à la demande de visas pour les habitants de la commune voulant venir en aide aux populations sinistrées en Turquie et Syrie.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende het verzoek om visa voor de inwoners van de gemeente die de door rampen getroffen bevolking in Turkije en Syrië willen helpen.

Mme la Présidente :

Et nous arrivons donc à l'interpellation de Monsieur Vancauwenberge à propos de la situation des demandes de visa pour les habitants de la commune qui voudraient venir en aide aux populations sinistrées par le tremblement de terre en Turquie et en Syrie. Allez-y Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Euh, oui, c'était déjà une question qui était introduite pour la fois passée. Donc enfin, tout le monde se rappelle les terribles tremblements de terre en Turquie avec 50.000 victimes, tout ça. Après ils ont eu des inondations, il y a eu de. Enfin, on a vu ça à la télévision tous les jours, il faisait froid là, etc. Ça a beaucoup ému beaucoup de gens. Et puis bon, ici, il y a des gens qui viennent de cette région, qui ont voulu venir en aide, qui sont venus en aide aux gens là-bas. Et alors, il y a quelqu'un molenbeekoïse qui a sa famille là-bas. Sa famille a logé pendant des semaines dans une mosquée parce qu'on ne pouvait pas, la maison n'était pas détruite, mais on ne pouvait pas rentrer parce qu'il y avait des risques d'effondrement. Et donc il y avait

là sa belle-mère qui est une dame de 65 ans, qui est handicapée, qui ne sait pas marcher, qui ne voulait pas partir à l'étranger, dans sa famille. Et puis ça devenait une telle charge qu'ils ont quand même voulu la faire venir pendant quelques semaines et elle a demandé les documents pour demander un visa et donc ça prenait une dizaine de jours. Donc dans d'autres communes, on m'a dit, à Koekelberg, c'est un jour. Alors ma question, c'est simple, même si dans ce cas-ci, c'est déjà un petit peu dépassé dans le temps parce qu'entre-temps la famille a pu retourner dans la maison. Mais est-ce qu'il n'y a pas moyen, dans des cas pareils, de prendre des mesures d'urgence? Voilà des gens qui, dans ce contexte-là, on accélère un peu la procédure. Bon, je pense que ce serait un beau geste, déjà dans des conditions très difficiles, ça faciliterait au moins un petit peu la vie de certaines personnes. Merci.

Mme la Présidente :

Voilà, je vois qu'aucun autre conseiller ne souhaite s'inscrire. C'est Monsieur Mahy qui est l'échevin de la démographie qui va répondre pour le collège. Monsieur Mahy, allez-y.

M. l'échevin Mahy :

Alors d'abord, une précaution, c'est que je ne prends pas attitude par rapport à un cas que je ne peux pas vérifier. Je peux vous croire, que je n'ai pas vérifié et que n'est probablement pas une règle générale dans cette commune. Mais je ne prends pas un cas qui va influencer tout le fonctionnement d'un service comme le service des étrangers qui est soumis à très rude épreuve. Donc je vais vous dire comment ça se passe. C'est très simple. Nous donnons une date dans l'agenda pour les demandeurs, lorsque ce n'est pas urgent, on les met à une certaine distance pour libérer des places dans le court terme pour les cas où c'est urgent. Et le rythme est tel au service des étrangers que nous, nous pouvons donner un rendez-vous dans une période de dix jours pour les cas urgents, les cas très urgents, on peut encore essayer de trouver des plages horaires pour les satisfaire, mais c'est quelque chose que le service Etrangers assure. Bien sûr, il faut pouvoir prouver l'urgence, c'est un minimum, sinon tout le monde voudrait être servi le lendemain donc. Mais au sujet du traitement du visa en tant que tel, bien sûr, ça c'est le SPF Affaires étrangères qui gère. Donc, nous, c'est simplement la prise en charge de la demande. J'insiste, voilà. Mais nous prenons en charge régulièrement et très souvent des situations d'urgence qui passent soit par mon canal, parce que je reçois parfois des demandes et je la donne directement au service des Etrangers qui juge ou non et me tient informé de la décision de mettre cette personne un peu plus proche dans l'agenda ou pas. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur l'Echevin. Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui je comprends qu'on doit vérifier si c'est urgent ou pas, mais ma question c'est un peu voilà, on a une situation très exceptionnelle, ça n'arrive pas tous les jours. Il y a une région où il y a 50.000 personnes qui succombent. C'est une catastrophe naturelle. Il y a des gens ici qui habitent chez nous, avec nous, qui viennent de là, qui ont la famille là-bas, qui sont très affectés sur tous les plans. Est-ce qu'on ne peut pas prendre des mesures temporaires précises? Voilà des gens de cette région-là, une mesure exceptionnelle pendant quelques semaines. Voilà, c'est tout. Parce que je comprends qu'il y a toujours partout, il y a de l'urgence, etc. Donc on ne sait pas répondre à tout. Mais ici, c'est quand même exceptionnel.

M. l'échevin Mahy :

Nous n'allons pas catégoriser les urgences, tremblements de terre, urgences, effondrements, urgences. Non, on prend en compte toutes les urgences dans leur totalité. Parce qu'à côté d'un tremblement de terre, il y a d'autres urgences qui n'ont rien à voir avec le tremblement de terre et qui pour autant sont aussi des urgences et qui vaut tout à fait son caractère d'urgence. Voilà. Et si une personne ou dix personnes demandent des traitements de dossiers rapidement dans un cadre de tremblement de terre, parce qu'il y a une réelle légitimité de le demander dans un temps court, et bien le service Etrangers traite ces demandes d'une manière rapide. Mais voilà, je ne vais pas être au taquet par rapport à l'actualité, dire attention, il y a un tremblement de terre. Toutes les demandes liées à ce tremblement de terre, c'est une urgence. Non, non, on fera, on fera les choses comme il faut et on continuera à traiter tous les dossiers urgents de la même manière. Voilà, c'est ce que je voulais dire en termes de précision.

M. Vancauwenberge :

Oui, je trouve que votre réponse est quand même décevante. On a une catastrophe de cette ampleur-là. Et vous dites que vous ne pouvez pas catégoriser, etc. Je ne parle pas d'un bâtiment, un bâtiment qui s'effondre dans l'un ou l'autre pays. Je parle ici d'un tremblement de terre où il y a 50.000 personnes qui succombent. Et vous vous dites, oui, on ne sait pas catégoriser. Non, je trouve. Je ne comprends pas votre réponse, mais bon, on prend note.

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, conseiller communal PTB*PVDA, relative au mouvement de grogne parmi le personnel et l'action programmée ce 24 avril.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de onvrede onder het personeel en de voor 24 april geplande actie.

Mme la Présidente :

Monsieur Vancauwenberge, la parole est toujours à vous, cette fois concernant le mouvement syndical qui a eu lieu lundi, allez-y!

M. Vancauwenberge :

Oui, merci. Voilà, lundi, il y a eu une action de travailleurs. Une partie du personnel communal, ce sont surtout des travailleurs de nettoyage, des balayeurs de rue, des animatrices extra-scolaires, donc des bas salaires, des métiers qu'on considérait comme essentiels pendant la pandémie et maintenant ils ont un certain nombre de revendications donc ils se plaignent, ceux qui étaient sur place, ils l'ont sûrement entendu, donc il y a eu de l'intimidation. Donc on a commencé à demander voilà, ton casier judiciaire, donc, etc. Donc des petits messages comme ça. Bon, ce n'est pas très, très beau, donc ils n'ont pas non plus reçu la moindre réaction ou réponse. En général on répond voilà, on reçoit des représentants du personnel et voilà, il y a une discussion et on échange et ici rien, aucun dialogue social pourtant, voilà, les revendications, me semblent assez raisonnables. Parmi les revendications, il y a la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire à partir de 55 ans. Donc c'est encore assez vain comme revendication. Mais bon, on comprend. Par exemple, dans les balayeurs de rues, la moyenne d'âge est assez élevée. D'après vos chiffres, le nombre de gens, le jour de maladies de personnel en cinq ans, ça a doublé et c'est certainement en relation aussi avec l'âge. Voilà, ça me semble assez raisonnable de dire qu'on va diminuer le temps de travail, etc. Donc il y aura moins de malades, etc. Donc à mon avis, ça peut être Win-Win pour tout le monde, mais ici on ne répond rien, les gens se plaignent qu'ils n'ont pas

les habillements nécessaires, pour le nettoyage c'est un tablier par an. Bon c'est vraiment le minimum du minimum. Est-ce que vous trouvez ça normal? Hum. Pour le matériel de nettoyage, il y a des gens qui nous disent voilà, on achète nous même parfois le matériel comme des gants, il n'y a pas assez de gants et d'autres matériels. Bon, est-ce que c'est exact? Et puis il y a la valorisation des niveaux E. Cela se passe dans d'autres communes. Je ne sais pas si vous avez fait les calculs combien ça coûterait à la commune, mais à mon avis, ça ne coûterait pas trop cher et ce serait vraiment un beau geste pour un personnel qui a un travail souvent dur et qui a les salaires les plus bas. Alors pourquoi on ne peut pas faire un geste? Euh. Et puis il y a aussi des gens qui demandent depuis des années pour augmenter leur nombre d'heures. Parce qu'évidemment, si on est à temps partiel, le salaire est moindre et la vie est chère et de plus en plus chère. Alors pourquoi on ne peut pas accéder à cette demande? Et qu'avez-vous ou qu'allez-vous répondre aux demandes de ces travailleurs? Est-ce que vous trouvez que ce sont des demandes raisonnables ? Quelle sera votre réponse au personnel? Merci de vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, Madame la Présidente, et je tiens à remercier Monsieur Vancauwenberge pour son interpellation qui me permet une fois de plus d'évoquer le mal être et les nombreux dysfonctionnements qui existent au niveau de la gestion des ressources humaines de la commune. Nous avons à maintes et maintes reprises évoqué ici des situations compliquées et complexes liées à la gestion des ressources humaines de la commune. J'ai moi-même interpellé à plusieurs reprises sur les conditions de travail. On a abordé ici le manque de personnel, par exemple dans les services de nettoyage des rues. Il y a aujourd'hui une charge de travail considérable étant donné que le personnel a fondu comme neige et n'a pas été remplacé. Ce qui explique cette mobilisation que je pourrais qualifier d'historique sur la place communale le lundi 24. Et le fait qu'ils se soient mobilisés et qu'avant qu'il y ait un changement d'attitude du collège, qu'ils étaient menacés à travers une circulaire leur annonçant que leurs heures de suspension du travail ne seraient pas payées. C'est une forme d'intimidation qui est inadmissible, d'autant plus que la situation est gravissime à tous les étages, au niveau de la commune, au niveau des surveillantes dans nos écoles, il manque plus de 20 équivalents temps plein. Donc je vous laisse imaginer la sécurité de nos enfants. On l'a déjà abordé ici. Je vous laisse imaginer la charge de travail pour ces surveillantes. Au niveau de la propreté, je l'ai dit, il manque un certain nombre de travailleurs. Les travailleurs qui aujourd'hui assument cette responsabilité tout doucement commencent à prendre de l'âge. Et les revendications par rapport à la réorganisation de leur temps de travail est une revendication légitime. Nous avons aussi abordé tout à l'heure du personnel qui œuvre chez nous depuis une quinzaine d'années. Je pense aux travailleurs de Molenbeek Sport, à cause d'une gestion catastrophique, ont vu leurs contrats prendre fin. Ils ont reçu un courrier leur annonçant qu'ils étaient licenciés à partir de telle date, sans évidemment leur expliquer que la raison, c'est qu'il y a eu une incurie dans la gestion des demandes de subsides de l'ancien dispositif de politique des grandes villes, et qu'ils se retrouvent sans travail après autant d'années, sans travail à Molenbeek sport de trois équivalents temps plein, cela veut dire de nouveau une surcharge de travail pour le personnel restant. Je rappelle aussi le débat qu'on a eu sur les chèques repas. Les travailleurs de Molenbeek ont les chèques repas les moins importants de la Région bruxelloise, parce que les caisses sont vides, parce qu'on a fait d'autres choix. Mais d'un autre côté, je vois que la Bourgmestre augmente son service de communication à cinq unités. On a l'impression qu'on travaille à Washington, à la Maison Blanche et qu'on va communiquer tous les jours sur l'Etat de la nation, à un an et demi des élections, on est en droit de s'interroger. Il y a des avantages qui sont octroyés à certains. On a fermé le centre de vaccination et le centre de dépistage et toute une série de personnes ont

pu obtenir un contrat CDI, c'est une très bonne chose, mais au détriment d'une catégorie de personnel qui travaille depuis dix quinze ans avec des mi-temps, à qui on a promis des temps pleins, n'est-ce pas madame Moureaux ! Et qui aujourd'hui sont dans la revendication et personne ne les écoute, si ce n'est qu'ils sont intimidés, qu'ils sont menacés. Et les conséquences, on le sait. Je vous invite, madame la bourgmestre, vous qui est responsable des ressources humaines, à écouter les travailleurs avant qu'il ne soit trop tard, à bien écouter le grondement des travailleurs qui commencent à s'impatienter, à s'impatienter devant votre nonchalance et votre non réaction par rapport aux nombreuses revendications. Parce que je vous assure que ça risque de prendre une ampleur que vous ne pouvez pas imaginer ! Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Bien, donc moi je vois que, en ce qui concerne l'intimidation, certains savent de quoi ils parlent...

Alors, Monsieur Vancauwenberge, d'abord, vous m'interrogez sur la réduction collective du temps de travail. À titre personnel, c'est quelque chose que je soutiens. En tant que gestionnaire public, aujourd'hui, c'est impossible pour notre commune et il est faux de dire qu'un grand nombre de communes sont entrées là-dedans. En réalité, à très petit pas, Bruxelles-Ville, Saint-Josse et une des communes du sud est, je pense que c'est un des deux Woluwe a pu le faire. Ce sont des communes qui ont une santé financière tout à fait différente de la nôtre. Et donc aujourd'hui, je vais vous dire ce qui potentiellement peut se passer si nous faisons ça, notre pyramide des âges, en fait, effectivement, elle a une médiane à 46 ans. Cela veut dire que la moitié de nos agents ont moins de 46 ans, la moitié de nos agents ont plus de 46 ans. Et donc? Au lendemain de la mise en place d'une telle mesure, nous aurions une perte de productivité pour un bon quart de notre effectif qui passerait en quatre cinquième non remplaçable. Et ça engendrerait, à n'en pas douter, des problèmes opérationnels et de surcharge de travail dans les différents services qui souffrent déjà d'une lourde sensation de sous-effectif. A la louche, pour se figurer concrètement ce que ça veut dire. Ce serait une perte d'un quart de notre personnel un jour par semaine. Ça veut dire 16.450 jours de travail par an qui ne seraient plus prestés. Alors autant de jours à la démographie, à la propreté publique, dans nos écoles, aux finances, dans l'administration en général. Imaginons qu'on ne réduise que ne fût-ce que d'un tiers, un tiers serait en 4/5, ça ferait encore 10.966 jours. C'est très compliqué à imaginer aujourd'hui. Il faut savoir que, et c'était mon souhait, comme c'était le souhait également des organisations syndicales, on voulait travailler sur les mesures d'aménagement de fin de carrière en groupe de travail avec les syndicats. On a eu une première réunion qui a eu lieu entre la DRH et les syndicats et je suis sûr qu'on va pouvoir continuer un bon travail dans ce groupe de travail. Donc, personnellement, j'ai trouvé ça assez mal venu que le syndicat, deux des syndicats viennent déjà avec une revendication aussi précise, alors qu'on commence un travail approfondi avec eux en groupe de travail. Mais bon, en résumé, très brièvement, la revendication à partir de 55 ans, un quatre cinquième pour tout le monde, c'est impossible dans notre administration aujourd'hui. Voilà.

Alors en ce qui concerne la masse d'habillement, je dois dire que c'est plutôt une question marché public. Je vais lire ce qui me vient des services. Il semble qu'effectivement certains problèmes se posent pour la fourniture de vêtements et d'équipements de travail. Le service marché public a été mis en place en 2022. Ce service avec un responsable qui n'avait pas encore la connaissance de la mise en place des marchés publics et aussi les absences pour maladie de deux agents, n'a pas permis d'attribuer un des marchés en 2022. En revanche, du matériel a été acheté pour les nouveaux agents et en 2023, cette commande est priorisée. De ce que je comprends, il s'agit du personnel de nettoyage. Mais je ne sais pas si l'échevin pourra apporter plus de précisions. Je n'en ai pas plus.

Alors en ce qui concerne le matériel de nettoyage, il nous est déjà arrivé à plusieurs reprises de relever le problème de contrôle interne de la gestion des stocks, des inventaires. Il y a de nombreux intervenants et donc effectivement, il y a à revoir une série de chaînes et notamment à nouveau au niveau du service des marchés publics.

Alors, en ce qui concerne les équipements et les véhicules, peut-être que l'échevine en charge du charroi pourra vous en dire plus. Moi, je vais vous lire ce que les services m'ont écrit. En ce qui concerne les véhicules, il y avait également un problème de budget non débloqué à temps, de pièces manquantes, ce qui est problématique pour les réparations. Cependant, le département fait tout ce qui est en son pouvoir pour trouver des solutions le plus rapidement. L'Administration a également désigné un agent pour suivre de près la gestion du charroi et on attend qu'une meilleure anticipation soit réalisée au lieu d'être à la traîne. Mais si l'échevine veut compléter, je lui laisserai l'opportunité de le faire.

Alors, une question qui me revient véritablement en ce qui concerne la valorisation des niveaux E en niveau D, après six années d'ancienneté, vous me demandez combien cela coûterait à la commune. Vous m'annoncez que cette mesure est appliquée dans les autres communes bruxelloises. Tout d'abord, je dois vous dire que nous avons vérifié. Il y a en réalité une commune où c'est appliqué et deux autres avec des conditions, des « si » et des moyennant examen, disponibilité budgétaire, enfin avec plein de formules qui font que ce n'est pas du tout aussi clair et concret, il existe vaguement quelque chose. Alors chez nous, si nous devons faire ça, nous avons fait les calculs cet après-midi. Et non, Monsieur Vancauwenberge, ce n'est pas juste un petit sous qu'on a fait tomber de sa poche, c'est 3 millions d'euros. Voilà évidemment 3 millions structurels chaque année.

Alors, augmenter le nombre d'heures de travail pour tous les temps partiels, certains travailleurs à temps partiel demande plus d'heures de travail, et pourquoi est-ce que cela leur est refusé? Qu'est-ce que je vais répondre? Eh bien, je vais répondre qu'en fait, une bonne gestion RH ne valide pas que le moyen d'obtenir plus d'heures soit simplement de le demander. Ce n'est pas ça une bonne gestion RH. En fait, nous, de notre côté, comme employeur, on doit voir la nécessité opérationnelle, on doit voir la pertinence organisationnelle et puis on doit voir la faisabilité financière d'une augmentation d'heures et seulement si tous les trois feux sont au vert, alors se lancer dans une concrétisation. Évidemment, si on n'avait pas les contraintes financières que chacun ici connaît, notre action serait naturellement d'augmenter les effectifs là où les déficits sont réels et particulièrement effectivement chez les techniciens de surface et chez les agents de propreté.

Alors, en ce qui concerne les animateurs extrascolaires, c'est assez étonnant d'entendre tout le temps parler de ceci alors qu'on a eu pendant deux ans une discussion en groupe de travail avec les syndicats, un groupe de travail de deux ans et on a eu des allers retours sans arrêt et franchement pas de notre fait. Et on a fini par conclure un accord que vous avez validé, vous, ici aussi au conseil communal. Et donc, grâce à cet accord, l'augmentation du régime horaire des petits contrats est déjà en cours. Et aujourd'hui, on a ouvert à une augmentation progressive de tous les contrats de moins de 25 h. Et donc, en fait, on avance à ce niveau.

Alors moi, si vous me promettez des heurts et malheurs, j'imagine que c'est peut-être que vous souhaitez les provoquer, mais je pense qu'on est plutôt dans quelque chose qui avance bien. Et voilà, peut-être pas assez vite et dans un contexte financier très difficile avec effectivement, on le voit, un monde du travail qui ne va pas très bien. C'est très compliqué dans toutes les entreprises, à tous les niveaux. C'est dur pour l'instant, mais je pense que Molenbeek fait plus que faire sa part et est aux côtés de ces de ces employés et de ces ouvriers. Voilà ce que je voulais vous répondre, Monsieur Vancauwenberge, et à vous la parole.

M. Vancauwenberge :

Oui, c'est très frappant évidemment pour vous, vous faites le maximum, vous faites tout. Et les gens, eux, ne sont pas contents. Ils trouvent que vous ne les écoutez pas, que vous ne discutez pas et vous répondez, oui, mais il y a des groupes de travail par ci, par là, etc. Donc voilà. Je sais, les finances de la commune, ce n'est pas la gloire à Molenbeek comme on dit, mais la situation des travailleurs, ce n'est pas la gloire non plus. Et donc la vie est difficile et ils doivent travailler, ils n'ont pas le matériel nécessaire. On dit oui, mais ça va venir etc. Donc apparemment ça ce n'est pas trop prioritaire parce qu'on laisse traîner ça. Moi mon expérience, c'est qu'avant que les gens sortent, il faut déjà qu'ils ont est gros sur le cœur. Et ce que j'ai appris ici comme jeune politicien, il y a les discours politiques. Et puis quand on va sur le terrain, on écoute et on entend un autre son de cloche. Et ça c'est un peu notre rôle, je pense, comme conseiller. Je pense aussi que, enfin, je suis en désaccord aussi avec votre manière de réfléchir. Vous dites pour les réductions de temps de travail à partir de 55 ans. Oui, il y a je ne sais plus combien de jours, j'avais noté je pense, mais 1.700 jours le quatre cinquième je pense. Bon maintenant moi j'ai vu des chiffres que vous avez donnés, c'est le nombre de jours d'absence pour maladie est passé de 1.700 ou 1.900 à plus de 4.000. Bon, il y a un malaise là, il y a un problème là. Et le fait que les gens ont l'impression que vous ne les écoutez pas, évidemment, les gens sont encore plus motivés, ils ont déjà des difficultés, ils n'ont pas la matériel, ils ne sont pas assez et on ne les écoute pas. Et il n'y a jamais un geste. Parce que le personnel à Molenbeek, on leur demande plus parce que ce sont les chiffres qui viennent de la Région. Donc les gens qui travaillent à Molenbeek, le personnel, on leur demande plus et ils reçoivent moins. Alors ça, ce n'est pas logique. Et ça, ils disent c'est un peu le rôle du politique justement pour régler ce problème et pour travailler à ça. C'est pour ça qu'on élit les gens, ce n'est pas pour constater, dire voilà, on ne sait rien faire parce que les finances sont mauvaises et on fait tout ce qui est possible. Non, alors, on n'a pas besoin de politique.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vancauwenberge. Je ne sais pas si vous réalisez qu'ici, ce collègue a dû prendre une décision extraordinairement difficile en 2023, c'était l'augmentation du précompte immobilier, en particulier pour les multi propriétaires. C'est un débat, c'est un débat qu'on a eu longuement et c'est principalement pour faire face à l'indexation des travailleurs. Et c'est à dire que ce soit pour les policiers que je remercie d'être avec nous ce soir, pour les agents du CPAS, pour les agents communaux, 11 millions et demi à trouver en 2023 pour la simple indexation. Et donc je l'ai déjà expliqué, on avait fait les calculs. L'autre mesure structurelle qui pouvait permettre de rentrer dans ses frais, on va dire en 2023 avec cette nouvelle donne de l'indexation 2022 plus l'indexation 2023. Ou plutôt devrais-je dire les cinq indexations 2022 et les 2 à 3 indexation 2023. La seule autre mesure qu'on aurait pu prendre, c'était de licencier 275 à 300 travailleurs. Et ça, évidemment, on a décidé de ne pas le faire. Et on a décidé de...

Est-ce que je peux parler, s'il vous plaît? Je pense que c'est extrêmement désagréable de ne pas pouvoir parler.

Il y a une chose qui est honteuse, ce sont les mensonges qu'on entend ici à chaque conseil. Ça, c'est vraiment honteux. Écoutez 11 millions et demi, il y avait deux mesures structurelles pour le faire. On a dû choisir celle qui, en termes de politique, est en fait la plus douloureuse. On la fait. Pourquoi on la fait? Parce qu'on pense justement que nos ouvriers, nos employés ne pouvaient pas s'en sortir avec 250 à 300 membres de l'effectif en moins. Ça n'aurait pas été possible de continuer d'assumer les missions de cette commune et c'est comme ça qu'on a pu trouver une solution. Et effectivement, nous n'avons pas beaucoup d'argent et effectivement nous essayons de faire au mieux avec cet argent-là. Et donc quand on dépose comme ça sur la table de ce conseil une petite mesurette à 3 millions, ben excusez-moi de qui est ce qu'on se moque ou quoi? Où est ce que vous voulez qu'on les trouve les 3

millions en fait? Et vous, vous allez dire, ah mais vous ne les écoutez pas, mais écoutez-moi, je vais leur expliquer ça, je ne sais pas sortir 3 millions. Donc si on me les trouve, ok, mais je ne sais pas sortir 3 millions. Moi, j'aimerais beaucoup que tout le monde puisse travailler à 4/5. Ça serait merveilleux. Ça serait vraiment merveilleux. Voilà, Monsieur Vancauwenberge, à vous la parole.

M. Vancauwenberge :

Voilà, je vais vous dire ce discours, il ne marche pas, il n'est plus audible chez les gens. Et vous savez pourquoi? Parce que les gens, qu'est-ce qu'ils voient? Des inégalités qui augmentent. Il y en a qui deviennent de plus en plus riches dans le pays. Il y a les surprofits, par exemple les sociétés de l'énergie. On laisse faire, à ça, on ne sait rien faire. Très difficile, mais ce n'est pas la commune, c'est d'autres niveaux. Oui, mais ce sont les mêmes partis qui sont à tous les niveaux. Alors ce n'est plus crédible...

Mme la Présidente :

Allez, il est 23 h 45. Je vous rappelle qu'on est dans conseil communal de Molenbeek. Est-ce qu'on peut être sérieux?

M. Vancauwenberge :

Justement, justement. Mais votre sur secours n'est plus audible et c'est la même chose pour le précompte immobilier, vous augmentez les taxes, etc. Ça rend la vie pour beaucoup de gens vraiment encore plus difficile. Et ce sont les mêmes partis à tous les niveaux. Alors vous dites ici moi je ne sais rien faire. Ben oui, ça c'est le problème, mais ce n'est plus audible, croyez-moi !

Mme la Présidente :

Très bien.

Mohamed El Bouazzati quitte la séance / verlaat de zitting.

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal Molenbeek autrement, relative aux cartes de vœux envoyées par l'échevin Van Damme. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid Molenbeek anders, betreffende de wenskaarten verzonden door de schepen Van Damme. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors on arrive à la dernière interpellation de la séance publique. Monsieur El Khannouss, allez-y!

M. El Khannouss :

Mais en fait j'ai eu les cartes vu que Monsieur Van Damme a envoyé. Et chers collègues, on a envie d'en rire. Mais après tout ce qu'on a entendu aujourd'hui, on a entendu la souffrance des travailleurs qui n'avaient même pas de tablier pour travailler. On a entendu la souffrance des nettoyeurs qui avaient du mal à trouver des chaussures à leur pieds parce qu'il y avait un problème budgétaire. On a entendu et j'ai côtoyé de nombreux responsables d'écoles ces derniers temps qui me disent que même les dotations en papier de toilette pour nos enfants ont tardé à arriver. Et puis vous avez un échevin qui est un multirécidiviste de la

dépense de l'argent public pour sa promotion personnelle. Alors, monsieur l'échevin, je vous avais averti ici vous vous rappelez, je vous avais interpellé. Vous aviez en trois ans, 2020, 2021, 2022, utilisé plus de 8.000 à 9.000 € de l'argent public pour faire votre publicité, en envoyant vos vœux à de nombreux citoyens sur trois années. Non, non, j'ai les preuves, rassurez-vous. Et donc j'avais ici, de manière solennelle, demandé que vous cessiez d'utiliser l'argent public pour faire votre promotion. Vous avez fait la vierge effarouchée, vous avez versé quelques larmes, vous vous êtes énervé. Et puis je pensais, je me suis dit, il va comprendre. Eh bien non. Cette année, vous avez de nouveau récidivé, vous avez récidivé, vous avez envoyé à des gens que je connais un certain nombre de cartes de vœux. Et donc, avant de rétorquer, je voudrais vous poser un certain nombre de questions, monsieur l'échevin de la bonne gouvernance. Je voudrais connaître le nombre de cartes que vous avez envoyés cette année, le coût de celles-ci, si ces envois ont été validés par le collège. Et puis, madame Bourgmestre, vous aussi je poserai les mêmes questions comme l'année dernière, savoir si d'autres personnes au sein de votre collège ont envoyé des cartes de vœux personnelles. Si c'est le cas, je voudrais connaître le nombre de cartes. Quelles sont les échevins qui l'ont fait et le montant du coût de ceux-ci. Je rappelle, chers collègues, qu'une carte envoyée coûte 1,10 €. Et Monsieur Van Damme en a envoyé un certain nombre. J'attends avant de réagir sa réponse et les réponses de madame la Bourgmestre. Ah non, non, non! Je peux vous dire qu'il en a envoyé un certain nombre et un nombre très considérable. Monsieur Van Damme, à vous la parole, cher ami.

Mme la Présidente :

Alors tout d'abord, je vais prendre la parole, au nom du collège en premier lieu. Donc, nous avons effectivement, l'année passée, pris une décision par rapport à ça. Monsieur Bacart Pardon, excusez-moi, allez-y, excusez-moi.

M. Bacart :

Bon, ce n'est pas parce qu'il est voisin et cycliste comme moi que je vais défendre Monsieur Van Damme, hein. Je pense que le collège, nous vivons, nous le disons toutes les cinq minutes, des moments difficiles et que tous les membres du collège s'investissent. Je pense qu'il ne passe pas son temps à ne faire que des cartes de vœux, qu'il s'implique dans un tas de boulot. Il est dans mon quartier. Quand je lui pose des questions, je lui fais des remarques, il en tient compte. Il nous avertit très régulièrement et pas seulement quinze jours avant les élections, de ce qui se passe dans la commune, des projets et des réalisations de la commune. Et je pense que donc oui, il envoie des cartes de vœux. Bon, il en a envie. Mais il ne fait pas que ça, il ne fait pas que ça. Bon sang! Voilà, je me tais.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Bacart.

Mme la Présidente :

Alors le collège a fait la clarté et a indiqué ce qui lui semblait une bonne pratique à distinguer d'une mauvaise pratique. La bonne pratique étant effectivement de réserver l'envoi de cartes de vœux aux acteurs qui sont directement liés à l'exercice de la fonction. Et donc il ne s'agit effectivement pas d'envoyer à tout Molenbeek et à ses amis. Et ça, c'est une balise qui nous semblait légitime. Pour le reste, il nous a semblé également qu'effectivement un certain nombre de cartes pouvaient être envoyées en termes de relations publiques. Alors Monsieur Van Damme va parler de ce qui le concerne et moi, si vous le souhaitez, brièvement, de ce qui me concerne, je laisserai les autres échevins, mais je pense qu'ils n'ont pas envoyé de cartes de vœux à ma connaissance, parler également de leur côté, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, merci. Merci Monsieur Bacart pour les paroles agréables. Monsieur El Khannouss, merci pour votre interpellation. Euh oui, j'ai en effet envoyé une carte de vœux cette année avec une photo d'une réalisation très importante de notre collègue et avec des références évidemment à ma personne comme échevin et donc mes coordonnées pour les gens qui veulent me contacter comme il se trouve sur le site web de la commune. Et donc j'ai fait un peu la même chose que votre confrère de votre parti, duquel j'ai reçu une carte aussi d'une autre commune voisine. Et d'ailleurs, comme le font des dizaines d'autres échevins dans toute la Région Bruxelles-Capitale, il a fait la même chose que moi. Donc il a envoyé une carte de vœux d'une de ses réalisations. Dans son cas, c'est une toiture plein de panneaux solaires, une référence vers sa personne. Meilleurs vœux. Et, contrairement à moi, il a mis une petite photo. Donc des confrères à vous font exactement la même chose que moi. Sauf qu'il n'est pas dans cette commune, évidemment, il est dans une commune voisine. Donc je considère comme lui, qu'envoyer des cartes postales à un certain nombre de gens fait partie de mon job, fait partie de mon job. Parce qu'une des tâches importantes, c'est la représentation de la commune. C'est le rôle de ce que nous faisons. Et de par cette fonction-là, j'arrive aussi avec mes collègues à faire en sorte que la commune fonctionne mieux. On a parlé et vous avez parlé longuement du fait que la commune passe des temps difficiles. Je peux vous dire qu'à Molenbeek, cette année-ci, nous avons près de 35 millions million d'euros de subsides que nous arrivons à récolter des différents niveaux de pouvoir de par notre travail, travail dont je fais partie et par lequel nous arrivons à faire en sorte que nous arrivons à faire des choses que nous serions dans l'impossibilité de faire si nous n'avions pas de bons liens avec d'autres pouvoirs qui nous entourent. Et les cartes postales, c'est un des moyens de rester en lien avec ces personnes-là. Oui, donc je juge qu'envoyer des cartes postales c'est tout à fait logique comme le juge par rapport apparemment plein d'autres des collègues et aussi de vos collègues en Région Bruxelles-Capitale. Maintenant, le nombre que vous évoquez n'est pas du tout correct. Je pense qu'on est plutôt à 1/10 de ce que vous évoquez, mais ça, comme toujours, on a l'habitude de vos exagérations, malheureusement.

Mme la Présidente :

Merci. Alors à titre personnel, c'est je pense encore moins et j'ai effectivement séparé largement les personnes pour avoir un fichier extrêmement précis et répondre à la manière dont le collègue avait souhaité qu'on fonctionne. Maintenant, moi je suis effrayé, Monsieur El Khannouss, de la manière dont vous traitez les choses. Tout simplement parce que de manière assez évidente dans cette assemblée, depuis que vous avez été éjecté de votre parti, depuis que vous n'êtes plus député et après avoir été longtemps échevin, eh bien, vous crachez sur tout ce que vous avez connu. Et donc, à n'en pas douter, lorsque vous étiez député et certainement vous aviez des fonctions spéciales, celles dont on parle aujourd'hui, qui sont à la une des journaux, avec des pensions supplémentaires, des montants extraordinaires, et cetera, et cetera. Certainement, à ce moment, vous envoyiez aussi des cartes postales de vœux et évidemment que vous avez envoyé des cartes de vœux, ne fût-ce qu'en tant que membre du bureau de l'Assemblée. Et c'est bien normal, parce qu'effectivement la fonction politique revêt un grand caractère de relations publiques et c'est tout à fait normal en réalité. Effectivement, les politiques qui arrivent, comme le fait Monsieur Van Damme avec brio, à aller chercher des subsides, bien, ils ont un carnet d'adresses, ils ont des gens à qui ils parlent et ils peuvent anticiper sur un appel à projets et ils peuvent préparer des dossiers et tout ça, effectivement, ça se fait dans la relation publique. Et donc vous l'avez fait aussi, vous le savez très bien d'ailleurs, c'est pour ça que vous viennent à l'esprit toutes ces questions, tous ces détails, etc. Et donc c'est particulièrement malaisant puisque bien sûr, aujourd'hui, puisque vous n'avez plus aucune attache, que vous n'avez plus de compte à rendre à personne, vous pouvez vous permettre tout ce que vous voulez. Voilà, ok, allez, on va vous écouter. Allez-y.

M. El Khannouss :

C'est tout madame Moureaux ? C'est tout ce que vous avancez comme argument? Monsieur Van Damme, il nous dit, pour le paraphraser, puisque les autres volent, je peux voler aussi. Non, j'utilise un langage imagé pour choquer un peu les esprits.

Mme la Présidente :

Faites attention à ce que vous dites, vous êtes tenu par un règlement d'ordre intérieur !

M. El Khannouss :

Et vous, Madame Moureaux, vous racontez des carabistouilles.

Mme la Présidente :

Accuser un échevin de vol, je pense que vous devriez le retirer.

M. El Khannouss :

Je n'ai pas accusé un échevin de vol.

Mme la Présidente :

C'est ce que vous venez de faire, je pense que vous devriez le retirer.

M. El Khannouss :

Je n'ai pas accusé un échevin de vol, j'ai paraphrasé...

Mme la Présidente :

Madame Aelbrecht, je voudrais que soit noté au PV que Monsieur El Khannouss a accusé l'échevin Van Damme de vol ! Je voudrais qu'elle le note !

M. El Khannouss :

Mettez ce que vous voulez au PV, y compris que j'ai mis mes attributs sur la table, comme vous aimez bien de le dire.

M. Eylenbosch :

Je dénie la chose, il n'a pas dit ça ! Il a donné une image.

Mme la Présidente :

C'est exactement ce que vous avez dit.

M. El Khannouss :

Ce n'est pas grave, j'assume mes propos. J'ai paraphrasé, vous en faites ce que vous voulez, si vous avez des problèmes de compréhension, c'est votre problème, ce n'est pas le mien. Moi simplement, je retiens que Monsieur Van Damme utilise l'argent public pour faire sa promotion. Et je viendrai ici avec une motion, Monsieur Van Damme, qu'on fera voter ici pour que vous cessiez de dilapider l'argent public à des fins personnelles.

Madame, madame Piquard, laissez-moi vous respecter en vous demandant simplement de ne pas m'interrompre, s'il vous plaît, s'il vous plaît. Je vous le dis pour la dernière fois avant que je n'utilise un langage qui risque de vous choquer.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, je viens de vous faire un rappel à l'ordre, restez correct s'il-vous-plait !

M. El Khannouss :

Mais je suis correct. J'ai eu des mots gentils, sympathiques et amicaux. Je vous dis simplement Monsieur Van Damme. Je vous demande d'une manière solennelle de cesser d'utiliser l'argent du contribuable molenbeekois à qui on a augmenté le cadastre, qui souffre, le personnel qui ne peut plus avoir du matériel pour travailler normalement. Il y a dans les écoles même plus de papier de toilette au moment où je vous parle pour nos enfants qui sont scolarisés dans certaines écoles à cause du retard du vote du budget 2023. Et vous, vous utilisez l'argent public comme c'était le vôtre, je pense que vous gagnez relativement bien vos votre vie. Utilisez votre argent personnel pour faire votre promotion personnelle et c'est la dernière fois que je vous le dis, arrêtez d'utiliser l'argent public et arrêtez de dire que ça se fait dans d'autres communes. Les autres communes d'abord, c'est leur problème. Ils ont une assemblée qui contrôle leurs dépenses. C'est à eux de régler leurs soucis. Moi je suis responsable ici de mon groupe avec mes collègues du conseil communal et c'est ici que moi je fais les remarques, que ça vous plaise à vous ou que ça ne vous plaise pas, que ça plaise ou que ça ne me plaise pas à Madame Moureaux, c'est la dernière de mes préoccupations. Moi, ce qui m'intéresse, c'est que l'argent de notre collectivité soit bien géré, ce qui malheureusement n'est pas le cas. Donc, je vous le dis pour la dernière fois, cessez d'utiliser l'argent public pour faire votre promotion. J'espère que je me suis bien exprimé en français. Malheureusement je ne maîtrise pas suffisamment le néerlandais, sinon je vous l'aurais dit aussi en néerlandais. Je vous remercie pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci. Eh bien, chers collègues, je pense que nous allons passer aux huis clos. Je vous remercie pour la partie publique. Je remercie les équipes. On peut passer aux huis clos. Merci à toutes les équipes techniques, merci à nos policiers. Les conseillers, vous restez encore pour les points du huis clos. Et merci aux spectateurs. Je n'avais pas vu qu'on avait encore deux spectateurs. Merci. Bon retour!